

Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine

Rapport Financier Semestriel au 30 / 06 / 2021





CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'ILLE-ET-VILAINE

Société coopérative à capital variable, établissement de crédit, société de courtage d'assurances dont le siège social se situe 4 rue Louis Braille à Saint-Jacques-de-la-Lande CS 64017 35040 RENNES CEDEX - RCS RENNES 775 590 847 – APE 6419Z

SOMMAIRE

1 – Examen de la situation Financière et du résultat au 30/06/2021	6
1.1 La situation économique	6
1.2 Analyse des comptes consolidés	9
1.3 Analyse des comptes individuels	14
1.4 Capital social et sa rémunération	15
1.5. Evénements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe Caisse	16
1.6. Informations diverses	16
2 – Facteurs de risques et informations prudentielles	
2.1 Informations prudentielles	17
2.2 Facteurs de risques et gestion des risques	28
3 – Rapport des commissaires aux comptes et comptes consolidés	48
4- Attestation du responsable de l'information financière	126
5 - Glossaire	127

1 - EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT AU 30/06/2021

1.1 LA SITUATION ÉCONOMIQUE

1.1.1 ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Premier semestre

A l'instar de l'année 2020, les performances économiques des grandes zones économiques ont continué, sur la première moitié de l'année 2021, d'être conditionnées par la structure des économies (poids relatifs de l'industrie et des services dont tourisme), la réponse sanitaire (diffusion de la pandémie, capacité à l'endiguer, déploiement de la vaccination) et la contre-offensive budgétaire et monétaire (ampleur des soutiens à l'activité). Les trajectoires de reprise se révèlent aussi hétérogènes que les récessions en 2020 : aux Etats-Unis en tête et à la zone euro qui résiste, s'oppose, de façon fragmentée, la majorité des pays émergents. Dès avril, le FMI a ainsi relevé sa prévision de croissance mondiale pour en 2021 (à +6% contre +5,5% lors des prévisions de janvier), et ce pour moitié en raison de la meilleure croissance anticipée aux États-Unis (+6,4% contre +5,1%), seul grand pays développé pour lequel le FMI prévoyait un niveau de PIB supérieur, dès fin 2022, à sa tendance d'avant-crise. Dans le monde émergent hors Chine, les prévisions de reprise étaient beaucoup plus faibles, avec un niveau d'activité en 2022 encore +6% en-dessous de son niveau anticipé avant la crise du Covid.

Aux États-Unis, après *The Coronavirus Aid, Relief and Economic Security Act* (CARES Act) de USD2200 milliards de Donald Trump, puis le plan de décembre de USD900 milliards, le plan de relance de Joe Biden (*the American Rescue Plan*) a été déployé à partir de mars pour USD1900 milliards, soit environ 9% du PIB. Les ménages, en particulier ceux à faible revenu, en ont été les grands bénéficiaires. **Dopée par les aides publiques aux revenus, la consommation des ménages s'est vigoureusement redressée : avec une hausse de +10,7% en rythme annualisé au premier trimestre, elle a permis au PIB américain de progresser de +6,4% en rythme annualisé.** Alors que la demande extérieure reste à la traîne, en ligne avec un reste du monde toujours en proie à la crise sanitaire (exportations -11% sous leurs niveaux pré-crise), la consommation contribue pour 7 points de pourcentage à la croissance. Si le PIB demeure inférieur à son niveau pré-crise (de +0,9% par rapport à fin 2019), la consommation des ménages a quasiment récupéré ses pertes : le consommateur a dépensé en biens (+12,5% par rapport au niveau de pré-crise) ce qu'il n'a pas dépensé en services (-5,7%). Les enquêtes confirment la vigueur de la reprise américaine. En juin,

tant le taux de chômage (à 5,9%) que le nombre de chômeurs (à 9,5 millions) se sont quasiment stabilisés à un niveau bien inférieur au point haut d'avril 2020 (respectivement 14,8% et 23,1 millions), mais restent supérieurs aux niveaux pré-crise (3,5% et 5,7 millions) de février 2020. De même, le taux de participation (61,6% en juin) s'est redressé par rapport au creux d'avril 2020 (60,2%) mais reste inférieur à son niveau pré-crise (63,4%).

Simultanément, **l'inflation sous-jacente** (prix à la consommation hors énergie et produits alimentaires) **s'est redressée (à 3,8% contre 1,4% en janvier) mais reste inférieure à l'inflation totale, passée de 1,4% sur un an en janvier à 5% en mai**, le plus haut niveau depuis le pic de 5,4% d'août 2008. Cette accélération rapide résulte de la combinaison de plusieurs facteurs. Aux effets de base s'ajoutent de fortes hausses des prix des matières premières et des goulots d'étranglement temporaires dans un contexte de fort rebond de la consommation des ménages, soutenue par des aides financières substantielles et par une épargne élevée. Par ailleurs, la réouverture de l'économie engendre des pressions sur les prix dans les secteurs directement impactés par la pandémie (hôtellerie, transport aérien et automobile), alors même que l'offre demeure restreinte au sortir de la crise. On observe enfin deux facteurs spécifiques : d'une part, la hausse des prix des véhicules d'occasion (+30% en mai sur un an) qui s'explique elle-même en partie par les mesures de soutien à la consommation qui devraient continuer d'impacter le taux d'inflation jusqu'au début 2022 et, d'autre part, la hausse des prix des maisons existantes (19% en avril sur un an) qui devrait pousser la composante "loyer équivalent propriétaires" vers le haut entre le troisième trimestre 2021 et fin 2022.

La zone euro a bien résisté aux dernières phases de confinement. Les effets négatifs se sont limités aux secteurs faisant l'objet de mesures de restriction ciblées, et la reprise précoce par rapport à d'autres zones a permis une réactivation rapide de son secteur manufacturier. Le repli de la croissance au premier trimestre a été limité (-0,3%) et moins marqué qu'au dernier trimestre de 2020 (-0,6%). Au premier trimestre, le PIB a révélé une meilleure convergence intra-zone des performances (à l'exception de l'Espagne), la consommation privée freinant encore la croissance, et l'investissement restant performant, tout comme les

échanges commerciaux, en dépit d'une contribution à la croissance légèrement positive. La bonne surprise est venue du dynamisme de l'investissement productif, soutenu par la vigueur de la demande de biens manufacturés mais aussi par les fonds européens du plan de relance : bien que non encore versés, ils ont pu être anticipés par les Etats et des projets d'investissement ont pu être débloqués, via les budgets nationaux. Si l'investissement a presque pleinement récupéré dans les grandes économies de la zone à l'exception de l'Espagne, le PIB est encore de -5,1% inférieur au niveau pré-crise, du fait principalement du retard de la consommation privée (-9,5%).

Au vu notamment des enquêtes, les perspectives sont favorables : la vigueur de la reprise du cycle manufacturier mondial crée un cercle vertueux de demande pour les biens d'investissement dont profitent les producteurs européens. Les tensions croissantes signalées par les producteurs de la zone euro sur leurs équipements sont de bon augure pour le maintien d'une demande soutenue pour le secteur. Selon les enquêtes auprès des industriels, la demande n'est plus un facteur contraignant la production : la demande de biens de consommation demeure dynamique, tirée par les biens de consommation durable, et bénéficiant ainsi à la production d'équipements électriques et électroniques. Bien que la demande étrangère soit soutenue et la demande interne à la zone attendue en hausse, l'activité dans l'industrie restera encore perturbée dans les prochains mois par la résorption de stocks importants et par les difficultés d'approvisionnement en matières premières et en biens intermédiaires. D'autres facteurs risquent aussi de perturber les débouchés de la production, notamment l'acheminement des exportations du fait des perturbations dans le fret maritime. Dans les services, les enquêtes signalent un retour à l'expansion de l'activité dès les premières phases du dé-confinement. Nous prévoyons une croissance positive du PIB au deuxième trimestre (+1,3%) tirée par une contribution très positive de la consommation. **Les pressions haussières (prix des matières premières, effets de base) ont conduit à un redressement de l'inflation totale** (passée de +0,9% sur un an en janvier à +1,9% en juin) **mais ont épargné l'inflation sous-jacente** (+0,9% sur un an en juin).

Le cap accommodant des politiques monétaires a été maintenu tant par la Réserve Fédérale que par, évidemment, la BCE.

Aux **Etats-Unis**, en début d'année, J. Powell insistait sur la situation toujours très dégradée du marché du travail et la faiblesse du taux d'emploi par rapport à son niveau pré-crise. Le stimulus budgétaire et la reprise économique étaient certes susceptibles de se traduire par une inflation plus élevée mais temporaire (désinflation structurelle, sous-emploi élevé, ancrage des anticipations d'inflation). L'emploi et l'inflation, tous deux encore éloignés de leurs cibles, justifiaient le maintien d'une politique monétaire durablement accommodante (achats d'actifs au rythme mensuel de USD120 milliards, fourchette-cible du taux des Fed Funds à [0-0,25%]). Sa stratégie de ciblage de l'inflation (2% en moyenne) couplée à l'expérience de la gestion des crises antérieures encourageait la Fed à ne pas se précipiter.

C'est seulement lors de la réunion du Comité de politique monétaire de la Fed (FOMC) des 15 et 16 juin, qu'est intervenue la première inflexion qui consistait uniquement en une hausse des prévisions des taux des Fed Funds¹ couplée à une révision à la hausse des prévisions de croissance et d'inflation². Les pressions inflationnistes sont plus élevées mais toujours estimées transitoires (forte demande dans le sillage de la réouverture de l'économie, goulots d'étranglement dans l'industrie plus importants qu'anticipé).

En **zone euro**, si la BCE a révisé à la hausse, en juin, ses prévisions de croissance et d'inflation³, elle a confirmé l'orientation très accommodante et très flexible de sa politique monétaire. Les taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ainsi que ceux de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt resteront inchangés (à respectivement 0,00%, +0,25% et -0,50%) jusqu'à ce que « les perspectives d'inflation convergent durablement vers un niveau suffisamment proche de, mais inférieur à 2 % sur son horizon de projection, et que cette convergence se reflète de manière cohérente dans la dynamique d'inflation sous-jacente » ; achats nets d'actifs dans le cadre du PEPP (*Pandemic Emergency Purchase Programme*, dont l'enveloppe totale est de EUR1850 milliards) au moins jusqu'à fin mars 2022 et jusqu'à ce que la crise du coronavirus soit terminée ; maintien des achats nets dans le cadre de l'APP (*Asset Purchase Programme*) à un rythme mensuel de EUR20 milliards « aussi longtemps que nécessaire pour renforcer les effets accommodants de ses taux directeurs », maintien d'une liquidité abondante par le biais des opérations de refinancement (TLTRO III).

L'évolution des marchés obligataires peut être très schématiquement scindée en deux parties : un premier trimestre enthousiaste porté par le *reflation trade*, un deuxième trimestre plus maussade rattrapé par la réalité de la pandémie.

Portés par le thème du « *reflation trade* » nourri par des perspectives de croissance et d'inflation plus soutenues, elles-mêmes alimentées des soutiens budgétaires massifs, des politiques monétaires très accommodantes,

¹ Treize membres du FOMC (sur un total de dix-huit) prévoient un taux des Fed Funds en hausse jusqu'à fin 2023 (contre sept lors du précédent FOMC). La médiane des préférences des membres du FOMC se situe 50 points de base au-dessus du taux actuel, suggérant deux hausses de taux de 25 points de base chacune pour 2023 (contre aucune en mars dernier). Le consensus anticipait une progression de seulement 25 points de base.

² Les membres du FOMC ont revu leur prévision de croissance pour 2021 à 7% (contre 6,5% en mars) avec un taux de chômage inchangé à 4,5%. Le scénario pour 2022 et 2023 reste globalement inchangé avec une prévision de croissance pour 2022 maintenue à 3,3% et celle pour 2023 relevée légèrement à 2,4% contre 2,2%, toujours supérieure au taux de croissance potentiel, à 1,8%. Le taux d'inflation PCE s'établirait en moyenne à 3% cette année (contre 2,2% prévu en mars) avec une révision à la hausse de 1 point de pourcentage, à 3,4%, pour le quatrième trimestre 2021. Toutefois, la Réserve fédérale reste fidèle à son analyse selon laquelle la hausse de l'inflation à court terme devrait être transitoire, ce qui se traduit également par une prévision d'inflation affichant toujours une forte baisse en 2022 (à 2,1% aux T4-2022 et T4-2023).

³ La prévision de croissance a été portée à 4,6% en 2021 (contre 4% lors des prévisions de mars) et à 4,7% en 2022 (de 4,1%), mais pas en 2023 (2,1%) ; la BCE a également intégré la remontée récente de l'inflation (à 2% au mois de mai) en révisant ses prévisions pour 2021 de 1,5% à 1,9% et pour 2022 de 1,2% à 1,5%. La hausse de l'inflation ne serait que temporaire : cela justifie le maintien de sa prévision pour 2023 à 1,4%.

le renchérissement du prix du pétrole et des matières premières, les progrès de la vaccination et des données économiques meilleures qu'anticipé, les taux d'intérêt se sont nettement tendus aux Etats-Unis au premier trimestre et leur hausse s'est diffusée à la zone euro. Alors que les taux très courts restaient ancrés à un niveau très bas, les taux souverains sans risque encore faibles début janvier (10 ans américains et allemands proches de, respectivement, +0,90% et -0,60%) se sont redressés jusqu'à culminer en avril à +1,70% aux Etats-Unis et plus tardivement à -0,10% en mai en Allemagne. Si la Fed s'est montrée plus tolérante au durcissement des conditions financières synonyme d'amélioration des perspectives économiques, la BCE s'est empressée de signaler qu'un tel durcissement était prématuré et injustifié.

Une fois l'amélioration économique anticipée effectivement confirmée, les nouvelles du front sanitaire sont cependant venues tempérer l'enthousiasme au deuxième trimestre : apparition de nouveaux variants, reprise virulente de la pandémie dans de grands pays émergents, lenteur ou absence de déploiement des vaccins hors des grands pays développés, responsables chinois admettant la faible efficacité des vaccins produits localement. Il est apparu que la pandémie était loin d'être à son terme et continuerait de guider le rythme et la vigueur de la sortie de crise.

Aussi, après avoir bondi, les marchés obligataires ont adopté une position plus conservatrice. Début juillet, les taux à 10 ans américain (+1,30%) et allemand (-0,35%) enregistraient des hausses respectives limitées à environ +40 et +25 points de base (pb) par rapport à leurs niveaux de début janvier. Le spread par rapport au Bund de la France (+40 pb) et de l'Italie (+110 pb) était respectivement plus large (de +15 pb) et stable par rapport au début d'année. Les marchés actions, toujours soutenus par des conditions financières accommodantes et des perspectives de croissance favorables tout au moins dans les pays avancés, s'affichaient en hausse : une progression quasiment ininterrompue au cours du premier semestre 2021 (S&P 500, Eurostoxx 50, CAC 40, respectivement, +15%, +12,5%, + 15%).

Perspectives

Grâce aux progrès de la vaccination, à la normalisation progressive de la mobilité, aux plans de soutien puis de relance budgétaire, la croissance se révèle et s'annonce plus soutenue dans la plupart des pays avancés. Mais l'enthousiasme peut être tempéré par une possible résurgence de la pandémie à l'été (aux effets moindres), et il se limite au monde développé, tant l'univers émergent reste fragmenté.

Aux **Etats-Unis**, mesures de relance massives et progrès de la vaccination autorisant un rythme de réouverture plus rapide qu'anticipé ont permis à la croissance de se redresser significativement au premier trimestre. Notre révision à la hausse des prévisions se fonde sur un comportement de consommation plus propice à la croissance, avec des ménages disposés à puiser plus largement dans l'épargne accumulée qu'auparavant. La consommation des services, qui progresse légèrement depuis trois trimestres malgré les restrictions, devrait

s'envoler dans les prochains mois, se substituant aux dépenses en biens. Notre prévision table aussi sur un investissement solide, dopé par une reprise soutenue et un niveau de confiance élevé. Le PIB devrait continuer d'accélérer au deuxième trimestre grâce aux progrès de la campagne de vaccination et à l'assouplissement des restrictions à l'activité et à la mobilité. **La croissance atteindrait ainsi un pic au deuxième trimestre (+10%), pic à partir duquel une décélération progressive se dessinerait : à +6,5% en 2021 puis à +4% en 2022⁴.** La croissance moyenne se situerait nettement au-dessus de sa tendance de long terme, une tendance vers laquelle elle convergerait fin 2022. Afin de refléter des prix de l'énergie plus élevés et des prix de l'immobilier encore hauts, mais aussi un redressement de l'inflation sous-jacente (effets de second tour, impact des plans de relance sur les comportements de consommation qui suscitent des hausses de prix très spécifiques comme celles, par exemple, des voitures d'occasion), les prévisions d'inflation ont été revues à la hausse. **Cependant, cette accélération forte (donc impressionnante) de l'inflation ne serait être que transitoire.** L'inflation totale, après un pic compris entre +4,5% et +5% jusqu'en janvier 2022, s'assagirait pour retrouver en fin d'année un rythme « normal » (inflation sous-jacente et totale à, respectivement, +2,3% et +2,1% fin 2022). Une modération des rythmes d'inflation reste notre scénario central dans les prochains mois grâce à la dissipation des effets de base et à l'ouverture de l'économie qui devrait faciliter la normalisation du déséquilibre actuel entre l'offre et la demande.

Si sa vigueur à moyen terme demeure grevée d'hypothèques, sur lesquelles il est prématuré de se prononcer, la croissance de la zone euro s'annonce plus forte en 2021. Grâce à des mesures de restriction ciblées et moins pénalisantes, à la reprise plus précoce d'autres zones réactivant leur secteur manufacturier, puis à la normalisation attendue des comportements de dépenses, mais aussi à l'allègement des contraintes localisées pesant sur l'offre⁵, la croissance pourrait atteindre (voire excéder légèrement en raison de risques modérément haussiers, mais encore baissiers à moyen terme) +4,8% en 2021 puis +4,5% en 2022.

En France, une reprise plus durable de l'activité se dessine : une reprise portée en premier lieu par la consommation mais aussi par une croissance de l'investissement qui poursuivrait son rétablissement, soutenu par le plan de relance et des conditions financières toujours très favorables. La croissance s'établirait ainsi à +5,4% en 2021 et +4,1% en 2022. La dégradation récente de la situation sanitaire fait certes

⁴ Aux États-Unis, les plans de relance en cours de discussion sur les dépenses d'infrastructures ne sont pas de nature à produire le même impact sur la croissance que les plans précédents, plus axés sur un soutien direct à la consommation des ménages et aux entreprises. Sous sa forme actuelle, le plan prévoit 579 milliards de dollars de dépenses, soit seulement une fraction du plan initial du président Joe Biden (2300 milliards de dollars) et devrait être réparti sur huit ans. Le projet de plan reste entouré d'incertitudes élevées. Il n'est actuellement pas intégré dans nos prévisions et le sera dès que la visibilité sera suffisante.

⁵ Les tensions dans les secteurs où se sont concentrées les augmentations de la demande pendant la phase de distanciation sociale (informatique, microprocesseurs) s'estomperaient progressivement et la récupération de plusieurs secteurs encore contraints pourrait démarrer et pour certains aboutir complètement.

redouter de nouvelles restrictions : elles seraient circonscrites et le risque baissier entourant notre scénario semble limité. En leur absence, une sortie de crise accompagnée d'une forte désépargne des ménages pourrait même entraîner des révisions à la hausse de nos prévisions pour 2022. Par ailleurs, notre scénario retient une hausse du chômage moyen à 8,7% en 2021 (8% en 2020). Ainsi, si la reprise des embauches et les tensions localisées sur le marché du travail alimentent les craintes de retour d'une inflation durablement plus élevée aux Etats-Unis, celles-ci semblent injustifiées en France. Nous retenons une accélération limitée et temporaire de l'inflation (proche de +1,9% fin 2021 et de +1,1% fin 2022 pour des moyennes annuelles de +1,5% et +1,25%, respectivement).

Plus généralement, **le scénario esquissé pour la zone euro écarte simultanément une reprise durable et soutenue de l'inflation mais aussi une dynamique fortement déflationniste**. Les prévisions d'inflation intègrent **une accélération transitoire, conduisant l'inflation totale au-dessus de la cible de 2% au cours du second semestre 2021 et du premier trimestre 2022** – avec un sommet vers novembre puisque l'inflation totale culminerait légèrement au-dessus de +3% pour une inflation sous-jacente proche de +2% – puis un fléchissement sensible et un retour confortablement sous la cible fin 2022 (autour de +1,3%).

Au sein de l'univers émergent (éclaté), la reprise est manifeste : elle s'annonce néanmoins très hétérogène, et les menaces, au sein desquelles la pandémie continue d'occuper la première place, s'amoncellent. La reprise *post-Covid* se découpe schématiquement en deux étapes, initiée d'abord par une impulsion extérieure, puis relayée par des facteurs domestiques. Alors que les progrès de la vaccination sont très inégaux, la croissance risque de rester freinée par les mesures de distanciation sociale, mais également par les restrictions pesant sur le tourisme, par une force de frappe budgétaire limitée et une contrainte monétaire forte : à mesure que l'inflation se renforce même si elle n'est que temporaire, elle peut conduire les banques centrales à rapidement opter pour une politique plus restrictive. Alors que le processus de désinflation est moins ancien et les anticipations d'inflation plus réactives, de nombreuses banques centrales émergentes – dont la crédibilité est plus récente – ne peuvent attendre. Enfin, en **Chine**, sous l'influence d'un recul des mesures de soutien, dont témoignent une consolidation budgétaire rapide et une décélération générale du financement, **le ralentissement devrait se poursuivre**. La croissance se révèle en outre de plus en plus déséquilibrée : à une offre très dynamique répond une demande intérieure moins soutenue, car la consommation des ménages reste pénalisée par la faiblesse du marché du travail qui suscite une remontée du taux d'épargne. Notre scénario table sur une croissance moyenne d'environ +8,5% en 2021 – un rythme élevé mais insuffisant pour stabiliser le

marché du travail) – puis un ralentissement vers +5,7% en 2022.

Aux États-Unis, l'accélération de la croissance et celle, supposée transitoire, de l'inflation ne font pas de l'adoption d'une politique monétaire nettement plus restrictive une urgence absolue. **Bien que le resserrement monétaire s'annonce plus précoce, il restera graduel et mesuré : tapering d'abord, hausse des taux ensuite, et pas avant 2023.** Les discussions sur un ralentissement de son programme d'achats d'actifs pourraient débiter au symposium de Jackson Hole fin août ; la réduction progressive des achats d'actifs ne devrait pas commencer avant début 2022 et, si le revirement légèrement *hawkish* de juin suggère une remontée plus rapide des taux directeurs, celle-ci serait limitée à deux premières hausses de taux de 25 points de base chacune, en 2023. À la différence de 2013, le *tapering* progressif de la Fed ne devrait pas entraîner de tempêtes sur les marchés, mais s'accompagner d'une modération des taux longs, notamment promue par la normalisation de l'inflation et l'abondance de liquidités dans le système financier. Notre scénario retient un taux souverain à dix ans autour de +1,65% fin 2021 puis vers +1,35% fin 2022 : un niveau modéré qu'expliquent encore, outre la résorption lente de l'écart de production, la faiblesse du taux d'intérêt dit neutre, un taux inscrit sur une lourde et longue trajectoire baissière peu (voire pas) susceptible de s'inverser rapidement.

En zone euro, malgré l'amélioration des perspectives économiques et la réduction des risques, la BCE conservera une politique monétaire très accommodante au cours des prochains mois en procédant notamment à une expansion en montant et en durée du PEPP (*Pandemic Emergency Purchase Programme*), supposé se terminer en mars 2022, jusqu'à la fin de 2022. Les taux obligataires souverains européens resteraient très bas et sont même susceptibles de s'effriter durant l'été (baisse de la volatilité, opérations de portage, annonce faite en juin par la BCE d'un rythme d'achat de titres « nettement plus élevé » prolongé jusqu'au troisième trimestre, importante liquidité du système bancaire). Notre scénario retient un taux de rendement allemand à dix ans à -0,20% fin 2021 et -0,10% fin 2022 couplé à des *spreads* des pays « non super core » encore serrés.

La réduction de l'accommodation monétaire aux États-Unis, via tout d'abord un tapering mesuré, est favorable à une appréciation du dollar elle-même modérée et moins durable que celle intervenue en 2013. Au-delà, les facteurs fondamentaux de soutien fléchissent, facteurs au titre desquels figure notamment la diversification en tendance certes et interrompue par les périodes de forte aversion au risque – des réserves de change au détriment du dollar et au profit de substituts liquides comme l'euro.

1.1.2 ENVIRONNEMENT LOCAL ET POSITIONNEMENT DE LA CAISSE RÉGIONALE SUR SON MARCHÉ

La Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine bénéficie d'un territoire dynamique d'un point de vue démographique et économique. Avec 1,1 million d'habitants la population brétilienne croît de +1 % par an en moyenne depuis 2010 (contre 0,3 % pour la France métropolitaine) et représente en 2020 près d'un tiers de la population bretonne.

Le taux de chômage reste relativement stable à 6,2 % au T1 2021 contre 6,3 % au T4 2020 et 6,1% au T1 2020. L'emploi salarié progresse de 0,6% sur le 1^{er} trimestre 2021 avec une baisse dans le secteur de l'agriculture mais en hausse dans les autres secteurs.

Les encours de collecte progressent de 13,46 % sur 1 an (à fin avril 2021) et les encours de crédit sont en hausse de 12,13 % sur 1 an (à fin avril 2021) sur le département.

La Caisse régionale est présente afin d'accompagner ce dynamisme et tous les brétiliens dans leurs projets.

Dans le contexte de crise COVID-19, la Caisse régionale s'est fortement mobilisée pour accompagner ses clients dans cette période inédite.

Ainsi, des mesures exceptionnelles ont été mises en œuvre avec près de 490 M€ de Prêts Garantis d'Etat (PGE) distribués, et plus de 13 600 pauses (depuis la mise en place de ces dispositifs).

1.1.3 ACTIVITÉ DE LA CAISSE RÉGIONALE AU COURS DE L'EXERCICE

Malgré le contexte lié à la crise sanitaire, la Caisse régionale a accueilli plus de 14 300 nouveaux clients sur le 1^{er} semestre 2021 et compte désormais plus de 500 000 clients dont plus de la moitié sont sociétaires, confirmant ainsi l'attractivité de son modèle mutualiste.

L'encours total de collecte augmente de 8,5 % sur un an, à 16,9 Mds€ avec :

- Une belle progression de la collecte monétaire (+11%) grâce à une belle performance sur les dépôts à vue.
- Une croissance sur l'épargne bancaire (+8,6 %) soutenue par les livrets (+14,5 %) et dans une moindre mesure par l'épargne logement (+3,4 %).
- Un accroissement de 5,5 % sur l'assurance-vie.
- Une hausse sur les valeurs mobilières de 11,4 %.

Les parts de marché collecte sont de 24,19 % à fin avril 2021 en recul de 0,39 pt versus avril 2020.

Les réalisations de crédits moyen-long terme s'élèvent à 2 857 M€, en hausse de 25,7 % par rapport aux réalisations du 1^{er} semestre 2020. Les réalisations de crédits habitat progressent de 34,8 % à 942 M€.

Ainsi, l'encours de crédit progresse de 11,5 % pour approcher les 13,1 Mds€.

Les parts de marché crédit sont de 26,84 % à fin avril 2021 en recul de 0,51 pt versus avril 2020.

Fort de son modèle de banque universelle, la Caisse régionale continue d'équiper en assurances ses clients. Ainsi, le nombre de contrats d'assurance des biens et des personnes progresse de 4 % sur un an.

Enfin, les services proposés par le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine restent également attractifs avec notamment près de 11 000 nouveaux comptes à composer distribués sur le 1^{er} semestre 2021.

1.1.4 LES FAITS MARQUANTS

Les faits marquants de l'exercice sont détaillés dans la note 2 des annexes aux comptes consolidés de la Caisse régionale.

1.2 ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES

1.2.1 PRÉSENTATION DU GROUPE DE LA CAISSE RÉGIONALE

La Caisse régionale de Crédit Agricole Ille-et-Vilaine présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international. En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constitué de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Evolution du périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole Ille-et-Vilaine au cours de l'année 2021 :

Entrées : néant

Sorties : néant

Le Groupe est donc constitué de :

- La Caisse régionale de Crédit Agricole Ille-et-Vilaine
- 46 Caisses locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse régionale
- Fonds dédiés : Emeraude croissance et Everbreizh
- Sociétés de titrisation : FCT Crédit Habitat 2017, FCT Crédit Habitat 2018, FCT Crédit Habitat 2019, FCT Crédit Habitat 2020
- La SCI Croix Rocheran
- La SASU Crédit Agricole Ille-et-Vilaine Expansion

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale.

1.2.2 CONTRIBUTION DES ENTITES DU GROUPE DE LA CAISSE REGIONALE

En K€	Contribution au PNB consolidé du Groupe de la Caisse régionale	Contribution au Résultat brut d'exploitation consolidé du Groupe de la Caisse régionale	Contribution au Résultat net consolidé du Groupe de la Caisse régionale
Caisse régionale	142 021	54 226	25 718
Caisses locales	2 535	2 377	1 733
FD Emeraude croissance	643	643	476
FD Everbreizh	-243	-243	-184
FCT	561	561	321
SCI Croix Rocheran	241	-20	-20
SASU Crédit Agricole Ille-et-Vilaine Expansion	238	170	112

Le résultat du groupe d'entités consolidées de la Caisse régionale est porté principalement par la Caisse régionale elle-même. Les activités des filiales ne

représentent qu'une contribution non significative au résultat du Groupe Crédit Agricole Ille-et-Vilaine.

1.2.3 RESULTAT CONSOLIDE

En K€	30/06/2020	30/06/2021	Variations	
			Montants	%
PNB	111 635	145 996	34 361	30,8 %
Charges générales d'exploitation	(78 606)	(88 282)	-9 677	12,3 %
Résultat brut d'exploitation	33 030	57 714	24 684	74,7 %
Coût du risque	(29 252)	(20 568)	8 684	-29,7 %
Résultat d'exploitation	3 778	37 146	33 368	883,2 %
Résultat avant impôt	3 778	37 146	33 368	883,2 %
Impôt sur les bénéfices	(5 329)	(8 990)	- 3 661	68,7 %
Résultat net	-1 551	28 156	29 707	
Résultat net part du Groupe	-1 551	28 156	29 707	

Le **Produit Net Bancaire** s'élève à 146 M€ en hausse de 30,8%. Il se compose de :

- **Des produits et charges d'intérêts et assimilés.** La marge sur intérêts s'élève à 74,1 M€ en rehausse de 18,7 % par rapport à juin 2020 avec une hausse des produits d'intérêts et une baisse des charges.
- **Des commissions nettes qui s'élèvent** à 50,5 M€ en baisse de 1 % avec un recul des commissions sur opérations avec la clientèle et une hausse des charges sur les opérations internes au Crédit Agricole.
- **Des gains ou pertes nets sur instruments financiers :**
 - à la juste valeur par résultat pour 2,2 M€.
 - à la juste valeur par capitaux propres pour 20,8M€.

Les **charges d'exploitation** sont en hausse par rapport à 2020 à 88,3 M€. Cette évolution se partage entre :

- **Les frais de personnel** qui progressent de 9,5 M€.

- **Les impôts et taxes** qui reculent de 6,1 % entre le 1er semestre 2019 et le 1er semestre 2020, à 7,1M€.

- **Le coût des services extérieurs** et les autres charges générales d'exploitation sont en hausse de 5,6 % à 28,4 M€.

- **Les dotations aux amortissements** sont en baisse de 14,6% à 4,8 M€.

Le **résultat brut d'exploitation** s'élève à 57,7 M€ en hausse de 74,7 %.

Le **coût du risque** s'élève à 20,1 M€ contre 29,3 M€ au 30 juin 2020.

La **charge fiscale** au 30 juin 2021 progresse de 68,7% à 9M€.

Ainsi, le **résultat net** s'élève à **28,2 M€ en hausse de 29,7 M€.**

1.2.4 BILAN CONSOLIDE ET VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Bilan ACTIF (en K€)	30/06/2021	31/12/2020	Variation	
			Montants	%
Caisse, banques centrales	48 750	54 469	-5 719	-10,50%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	352 784	566 710	-213 926	-37,75%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	8 371	10 267	-1 896	-18,47%
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	344 413	556 443	-212 030	-38,10%
Instruments dérivés de couverture	14 203	1 269	12 934	1019,23%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 185 245	1 107 001	78 244	7,07%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	123 634	122 265	1 369	1,12%
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	1 061 611	984 736	76 875	7,81%
Actifs financiers au coût amorti	15 101 282	13 771 577	1 329 705	9,66%
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	1 596 983	929 884	667 099	71,74%
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	12 930 921	12 259 193	671 728	5,48%
<i>Titres de dettes</i>	573 378	582 500	-9 122	-1,57%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	123 936	200 177	-76 241	-38,09%
Actifs d'impôts courants et différés	61 700	50 188	11 512	22,94%
Comptes de régularisation et actifs divers	264 754	396 118	-131 364	-33,16%
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			0	
Participation aux bénéfices différée			0	
Participation dans les entreprises mises en équivalence			0	
Immeubles de placement	13 322	13 718	-396	-2,89%
Immobilisations corporelles	88 283	90 343	-2 060	-2,28%
Immobilisations incorporelles	7	16	-9	-56,25%
Ecarts d'acquisition			0	
TOTAL DE L'ACTIF	17 254 266	16 251 586	1 002 680	6,17%

Bilan PASSIF (en K€)	30/06/2021	31/12/2020	Variation	
			Montants	%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	8 998	11 615	-2 617	-22,53%
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	8 998	11 615	-2 617	-22,53%
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>			0	
Instruments dérivés de couverture	169 493	247 564	-78 071	-31,54%
Passifs financiers au coût amorti	14 761 924	13 813 796	948 128	6,86%
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	10 410 786	9 640 020	770 766	8,00%
<i>Dettes envers la clientèle</i>	4 269 833	4 081 609	188 224	4,61%
<i>Dettes représentées par un titre</i>	81 305	92 167	-10 862	-11,79%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6	0	6	
Passifs d'impôts courants et différés	15 478	15	15 463	103086,67%
Comptes de régularisation et passifs divers	281 239	250 131	31 108	12,44%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			0	
Provisions techniques des contrats d'assurance			0	
Provisions	61 589	64 234	-2 645	-4,12%
Dettes subordonnées	0	0	0	
Total dettes	15 298 727	14 387 355	911 372	6,33%
Capitaux propres	1 955 539	1 864 231	91 308	4,90%
Capitaux propres part du Groupe	1 955 528	1 864 220	91 308	4,90%
Capital et réserves liées	303 527	300 433	3 094	1,03%

Réserves consolidées	1 407 517	1 394 048	13 469	0,97%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	216 328	148 921	67 407	45,26%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées			0	
Résultat de l'exercice	28 156	20 818	7 338	35,25%
Participations ne donnant pas le contrôle	11	11	0	0,17%
TOTAL DU PASSIF	17 254 266	16 251 586	1 002 680	6,17%

Le total du bilan consolidé au 30 juin 2021 s'élève à 17 254 M€.

A l'actif, trois postes représentent à eux seuls plus de 91% du total bilan. Il s'agit :

Des prêts et créances sur la clientèle pour 12 931 M€ en hausse de 5,5 % depuis le 31 décembre 2020. Cet encours représente 75 % du total de l'actif de la Caisse régionale. Les dépréciations associées à ces prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à 258 M€ dont 54 % sont des actifs soumis à une perte attendue (B1 et B2) et 46 % des actifs dépréciés (B3).

Des prêts et créances sur les établissements de crédits pour 1 597 M€. Il s'agit notamment du solde créditeur du compte-courant de la Caisse régionale et des prêts en blanc réalisés auprès de la trésorerie de Crédit Agricole SA.

Des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres qui représentent 6,9 % du total bilan soit 1 185 M€ dont 124 M€ sur des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables et 1 062 M€ sur des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

On retrouve également à l'actif les titres de dettes (573 M€), les actifs financiers à la juste valeur par résultat (353 M€) et les comptes de régularisations et actifs divers (265 M€).

Au passif, trois postes représentent près de 96 % du total du bilan consolidé. Il s'agit :

➤ **Des dettes envers les établissements de crédits.** Ce poste atteint 10 411 M€ en hausse de 8 % par rapport au 31 décembre 2020. Il représente 60,3 % du total bilan.

Celles-ci comprennent notamment :

- Les « avances miroirs » (2 669 M€) qui représentent 50 % des ressources d'épargne collectées par la Caisse régionale et remontées

à Crédit Agricole SA. Ce poste progresse en même temps que la collecte bancaire clientèle.

- Les « avances traditionnelles » (5,1 M€) qui représentent 50 % des prêts sur avances antérieures au 1er janvier 2004. Cet encours diminue au rythme de l'amortissement des crédits correspondants.
- Les avances globales que la Caisse régionale peut solliciter auprès de Crédit Agricole SA. depuis le 1er janvier 2004 à hauteur maximale de 50 % des nouvelles réalisations de crédits de 24 mois et plus (4 338 M€).
- Les avances spécifiques (767 M€) reçues notamment de la CRH (Caisse de Refinancement Hypothécaire) ou de Crédit Agricole Covered Bonds.
- Les autres refinancements qui sont constitués pour l'essentiel d'emprunts réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole SA sous forme d'emprunts en blanc (2 278 M€).

➤ **Des dettes envers la clientèle** qui s'élèvent à 4 270 M€ soit 24,7 % du total bilan. Elles correspondent principalement aux dépôts à vue et aux dépôts et comptes à terme détenus par la clientèle. Le montant des comptes ordinaires créditeurs de la clientèle s'élève au 30 juin 2021 à 3 802 M€ en progression de 6 % sur un an. Les comptes à terme détenus par la clientèle ont reculé de 7% à 388 M€.

➤ **Des capitaux propres.** A 1 956 M€, ils pèsent pour 11,3 % du total bilan. Ils sont composés du capital, des réserves, du résultat de l'exercice et des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres (216 M€).

On retrouve également au passif les dettes représentées par un titre (81 M€) et les comptes de régularisations et actifs divers (281 M€).

1.2.5 ACTIVITE ET RESULTAT DES FILIALES

Endettement des entités consolidées (hors Caisse régionale, Caisses locales et STT) :

Données sociales en K€

Filiales	Total des dettes (A)	Dont dettes contractualisées avec une entité consolidée (groupe Caisse régionale)	Capitaux propres (B)	Taux d'endettement (A) / (B)
FD Emeraude croissance	10 658	0	51 394	21 %
FD Everbreizh	15 973	0	125 098	13 %
SCI Croix Rocheran	14 487	14 284	2 984	485 %
SASU Crédit Agricole Ille-et-Vilaine Expansion	92	80	4 287	2 %

Le 02 avril 2012, le Groupe a acquis 30 000 parts du fonds dédié Emeraude croissance puis 21 000 parts courant novembre 2012, soit 99,99 % du capital FCP. Cette entité est intégrée au périmètre de consolidation du Groupe « Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine ». L'impact résultat pour le Groupe au 30/06/2021 est de + 476 K€.

Le 02 Juin 2015, le Groupe a acquis 5 000 parts du fonds dédié Everbreizh puis 5 000 parts courant février 2017, soit 99,99 % du capital FCP. Cette entité est intégrée au périmètre de consolidation du Groupe « Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine ». L'impact résultat pour le Groupe 30/06/2021 est de -184 K€.

Au 31 décembre 2018, la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine a intégré pour la première fois, dans ses comptes consolidés, la SCI LA CROIX ROCHERAN. La consolidation de cette entité au cours des exercices précédents ne se justifiait pas en l'absence d'activité opérationnelle. Le

changement d'activité et de dimension de la SCI LA CROIX ROCHERAN (réceptions et mise en location en 2019 d'appartements en prêt locatif social) a motivé son intégration au périmètre de consolidation. L'impact résultat pour le Groupe au 30/06/2021 est de -20 K€

Au 31 décembre 2020, la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine a intégré pour la première fois, dans ses comptes consolidés, la SASU CREDIT AGRICOLE ILLE ET VILAINE EXPANSION. La consolidation de cette entité au cours des exercices précédents ne se justifiait pas en l'absence d'activité significative. L'impact résultat pour le Groupe au 30/06/2021 est de 112 K€

Ces 4 entités ont des contributions au PNB consolidé du Groupe de la Caisse régionale qui sont inférieures à 1 %.

1.3 ANALYSE DES COMPTES INDIVIDUELS

RÉSULTAT FINANCIER SUR BASE INDIVIDUELLE :

En K€	30/06/2020	30/06/2021	Variations	
			Montants	%
PNB	121 064	146 273	25 209	20,8 %
Charges générales d'exploitation	(75 910)	(85 536)	9 626	12,7 %
Résultat brut d'exploitation	45 154	60 737	15 583	34,5 %
Coût du risque (hors FRBG)	(28 568)	(19 995)	-8 574	-30,0 %
Résultat d'exploitation	16 586	40 743	24 157	145,7 %
Résultat avant impôt	16 168	40 997	24 829	153,6 %
Impôt sur les bénéfices	(7 089)	(15 061)	7 972	112,5 %
Résultat net	8 078	22 936	14 857	183,9 %

Le Produit Net Bancaire s'élève au 30 juin 2021 à 146,3 M€ en hausse de 20,8 % par rapport au 30 juin 2020. Cette évolution se décompose de la façon suivante :

- Une hausse de la marge d'intermédiation globale de 8,4 % à 62,4 M€. Son évolution se caractérise notamment par :
 - Une stabilisation des intérêts perçus sur les crédits malgré un encours moyen des crédits qui progresse de 10,7%. Le taux moyen de l'encours de prêt est passé de 1,60% sur le 1er semestre 2020 à 1,46% en 2021. Dans le même temps, le coût de refinancement des crédits est toujours en baisse. Le coût des avances globales diminue de 5,3 M€ avec un taux de rendement qui passe de 0,08 % à -0,29 %. Celui des avances miroirs recule également avec un taux de rendement à 1,04% (-0,14%), celui des emprunts en blanc en recul (taux de rendement de -0,23% à -0,68%). Au final, le refinancement est en baisse de 13 bps par rapport au 1er semestre 2020, passant de 0,73% à 0,64%.
 - Un fort recul des commissions de collecte. La marge collecte était de -5,2 M€ en 2020, elle est de -9,8 M€ en 2021.
 - Une reprise Epargne-Logement de 0,2 M€ en 2021, contre une dotation 3,7 M€ en 2020.
- Une progression de la marge sur commissions de 6,1% à 63,8 M€ après une année 2020 en retrait, impactée par les mesures prises par la Caisse

régionale afin de soutenir ses clients et le ralentissement des activités monétiques.

Les commissions sur les assurances progressent avec notamment une incidence positive de la sinistralité 2020.

Les cotisations des cartes bancaires sont également en hausse tandis que les frais de dysfonctionnements sont en retrait suites aux mesures de limitation prises sur ces facturations.

- La marge sur portefeuille est en hausse suite à un 1^{er} semestre 2020 sans versement de dividende SAS La Boétie.

Les charges de fonctionnement nettes atteignent 85,5M€, en hausse de 12,7 % par rapport à 2020. Celles-ci se composent :

- des charges de personnel pour 48,1 M€ (+24,5%) avec une hausse des effectifs et le non provisionnement en 2020 de l'intéressement face au contexte incertain.
- des autres charges de fonctionnement stables à 37,5M€ dont les dotations aux amortissements qui atteignent 4,2 M€ en baisse de 21,3 % par rapport à juin 2020.

Ainsi, le résultat brut d'exploitation s'élève à 60,7M€ en hausse de 34,5 % par rapport au 1er semestre 2020.

Le coût du risque diminue de 30% par rapport au 1er semestre 2020.

Au 30 juin 2021, le taux de CDL est de 1,55 % (y compris véhicule de titrisation) et le taux de couverture de ces créances s'élève à 57,38 %.

La charge fiscale passe de 7,1 M€ en juin 2020 à 15,1 M€ en juin 2021.

Le résultat net ressort à 22,9 M€, en hausse de 14,9 M€ par rapport au 1^{er} semestre 2020.

Calculé sur base sociale, le coefficient d'exploitation s'établit à 58,5 %, en recul de 4,2 pts par rapport au 30 juin 2020.

1.4 CAPITAL SOCIAL ET SA REMUNERATION

Au 30 juin 2021, le capital social de la Caisse régionale est stable par rapport au 31 décembre 2020 à 92,4 M€.

Sa répartition était la suivante :

Répartition du capital au 30/06/2021	Capital nominal	Nombre	%
Certificats coopératifs d'investissement	34 727 955,75	2 277 243	37,57
<i>Dont part du public + Predica</i>	<i>19 382 002,75</i>	<i>1 270 951</i>	<i>20,97</i>
<i>Dont Sacam Mutualisation</i>	<i>15 242 009,00</i>	<i>999 476</i>	<i>16,49</i>
<i>Dont part auto-détenue (*)</i>	<i>103 944,00</i>	<i>6 816</i>	<i>0,12</i>
Certificats coopératifs d'associés (CCA)	7 864 882,50	515 730	8,51
<i>Dont Sacam Mutualisation</i>	<i>7 864 882,50</i>	<i>515 730</i>	<i>8,51</i>
Parts sociales	49 834 697,25	3 267 849	53,92
<i>Dont Caisses locales</i>	<i>49 834 224,50</i>	<i>3 267 818</i>	<i>53,92</i>
<i>Dont administrateurs Caisse régionale</i>	<i>457,50</i>	<i>30,00</i>	<i>N.S.</i>
<i>Dont Sacam Mutualisation</i>	<i>15,25</i>	<i>1,00</i>	<i>N.S.</i>
TOTAL	92 427 535,50	6 060 822	100,00

(*) titres détenus au travers du contrat de liquidité

On notera que Sacam Mutualisation détient 25 % du capital de la Caisse régionale.

1.5 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE ET PERSPECTIVES POUR LE GROUPE CAISSE

1.5.1 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas constaté d'évènements postérieurs à la clôture.

1.5.2 PERSPECTIVES

Entreprise responsable engagée au service de la dynamique locale, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine entend poursuivre ses missions afin d'accompagner tous ses clients au quotidien et dans la réalisation de leurs projets. Profondément ancré sur son territoire, il continue d'investir afin de se développer sur ses trois métiers : la banque, l'assurance et l'immobilier. Employeur majeur du département, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine multiplie, depuis le début de la crise sanitaire, ses initiatives en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle. Il a ainsi lancé, en mai

dernier, une opération inédite : le recrutement de 1 000 étudiants breilliens, pour des contrats sur la période estivale 2021. Parallèlement, ses équipes, collaborateurs et administrateurs de Caisses locales, co-construisent, cette année, le nouveau projet collectif de l'entreprise qui guidera les actions de la Caisse régionale pour les 4 années à venir. Celui-ci s'inscrit dans la continuité du projet du Groupe Crédit Agricole et de ses 3 piliers (projet client, projet humain et projet sociétal) avec une raison d'être : agir chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société.

1.6 INFORMATIONS DIVERSES

1.6.1 INFORMATIONS SPECIFIQUE SUR LES OPERATIONS REALISEES DANS LE CADRE DE RACHAT DE CCI AUTORISE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26/03/2021

Le bilan semestriel du contrat de liquidité a été publié le 6 juillet 2021 sur la page Informations réglementées du credit-agricole.fr/ca-illeetvilaine.

1.6.2 CALENDRIER DES PUBLICATIONS DES RESULTATS

Les résultats sont publiés auprès de l'AMF et sur le site Internet de la Caisse régionale du Crédit Agricole Ille-et-Vilaine selon le calendrier de publication en ligne sur la page Informations réglementées du credit-agricole.fr/ca-illeetvilaine.

2 – FACTEURS DE RISQUES ET INFORMATIONS PRUDENTIELLES

2.1 INFORMATIONS PRUDENTIELLES

Indicateurs clés phasés au niveau de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille Et Vilaine (EU KM1)

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en millions d'euros		30/06/2021
Fonds propres disponibles (montants)		
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	1 052
2	Fonds propres de catégorie 1	1 052
3	Fonds propres totaux	1 070
Montants d'exposition pondérés		
4	Montant total d'exposition au risque	5 845
Ratios de solvabilité (en % des RWA)		
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	18,0%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	18,0%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	18,3%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)		
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	0,0%
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,0%
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	0,0%
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	8,0%
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)		
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,5%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	0,0%
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,03%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,0%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0,0%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,0%
11	Exigence globale de coussin (%)	2,5%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	10,53%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	10,3%
Ratio de levier		
13	Mesure de l'exposition totale	15 398
14	Ratio de levier (%)	6,8%
Ratio de couverture des besoins de liquidité		
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	
EU 16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	
EU 16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	

Ratio de financement stable net		
18	Financement stable disponible total	
19	Financement stable requis total	
20	Ratio NSFR (%)	

COMPOSITION ET PILOTAGE DU CAPITAL

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (Capital Requirements Regulation, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine sont décrits dans la présente partie et dans la partie "Gestion des risques".

Les accords de Bâle 3 s'organisent autour de trois piliers :

- le Pilier 1 détermine les exigences minimales d'adéquation des fonds propres et le niveau des ratios conformément au cadre réglementaire en vigueur ;
- le Pilier 2 complète l'approche réglementaire avec la quantification d'une exigence de capital couvrant les risques majeurs auxquels est exposée la banque, sur la base de méthodologies qui lui sont propres (cf. partie "Adéquation du capital en vision interne") ;
- le Pilier 3 instaure des normes en matière de communication financière à destination du marché ; cette dernière doit détailler les composantes des fonds propres réglementaires et l'évaluation des risques, tant au plan de la réglementation appliquée que de l'activité de la période.

Le pilotage de la solvabilité vise principalement à évaluer les fonds propres et à vérifier qu'ils sont suffisants pour couvrir les risques auxquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine est, ou pourrait être exposé compte tenu de ses activités.

Pour la réalisation de cet objectif, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine mesure les exigences de capital

Cadre réglementaire applicable

Renforçant le dispositif prudentiel, les accords de Bâle 3 ont conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et ont introduit la prise en compte de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel.

En complément, un cadre réglementaire spécifique, permettant une alternative à la mise en faillite des banques a été instauré suite à la crise financière de 2008.

Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013. Ils comprennent la directive 2013/36/EU (*Capital Requirements Directive*, dite CRD 4) et le règlement 575/2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit CRR) et sont entrés en application le 1^{er} janvier 2014, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

La directive 2014/59/EU, "Redressement et résolution des

réglementaire (Pilier 1) et assure le pilotage du capital réglementaire en s'appuyant sur des mesures prospectives à court et à moyen terme, cohérentes avec les projections budgétaires, sur la base d'un scénario économique central.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine s'appuie sur un processus interne appelé ICAAP (*Internal Capital Adequacy and Assessment Process*), développé conformément à l'interprétation des textes réglementaires précisés ci-après. L'ICAAP comprend en particulier :

- une mesure des besoins de capital économique, qui se base sur le processus d'identification des risques et une quantification des exigences de capital selon une approche interne (Pilier 2) ;
- la conduite d'exercices de stress tests ICAAP, qui visent à simuler la destruction de capital après trois ans de scénario économique adverse ;
- le pilotage du capital économique (cf. partie "Adéquation du capital en vision interne") ;
- un dispositif d'ICAAP qualitatif qui formalise notamment les axes d'amélioration de la maîtrise des risques.

L'ICAAP est en forte intégration avec les autres processus stratégiques de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine tels que l'ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy and Assessment Process*), l'appétence au risque, le processus budgétaire, le plan de rétablissement, l'identification des risques.

Enfin, les ratios de solvabilité font partie intégrante du dispositif d'appétence au risque appliqué au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine (décrit dans le chapitre "Facteurs de risque et gestion des risques").

banques" ou *Bank Recovery and Resolution Directive* (dite BRRD), a été publiée le 12 juin 2014 au Journal officiel de l'Union européenne et est applicable en France depuis le 1^{er} janvier 2016. Le règlement européen "Mécanisme de Résolution Unique" ou *Single Resolution Mechanism Regulation* (dit SRMR, règlement 806/2014) a été publié le 15 juillet 2014 et est entré en vigueur le 19 août 2016, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

Le 7 juin 2019, quatre textes constituant le "paquet bancaire" ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne :

- CRR 2 : Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant le Règlement (UE) n° 575/2013 ;
- SRMR 2 : Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant le règlement (UE) n° 806/2014 ;

- CRD 5 : directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant la directive 2013/36/EU ;
- BRRD 2 : directive (UE) 2019/879 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant la directive 2014/59/EU.

Les règlements SRMR 2 et CRR 2 sont entrés en vigueur 20 jours après leur publication, soit le 27 juin 2019 (toutes les dispositions n'étant toutefois pas d'application immédiate). Les directives CRD 5 et BRRD 2 ont été respectivement transposées le 21 décembre 2020 en droit français par les ordonnances 2020-1635 et 2020-1636 et sont entrées en vigueur 7 jours après leur publication, soit le 28 décembre 2020.

Le règlement 2020/873 dit 'Quick-Fix' a été publié le 26 juin 2020 et est entré en application le 27 juin 2020, venant amender les règlements 575/2013 ('CRR') et 2019/876 ('CRR2').

Dans le régime CRR 2/CRD 5, quatre niveaux d'exigences de fonds propres sont calculés :

- le ratio de fonds propres de base de catégorie 1

Supervision et périmètre prudentiel

Les établissements de crédit et certaines activités d'investissement agréés visés à l'annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité, de résolution et de grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que certaines entités du Groupe puissent bénéficier de l'exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sur base sous-consolidée dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement CRR. Dans ce cadre, la Caisse régionale de Crédit

Politique de capital

Lors de la journée Investisseurs du 6 juin 2019, le Groupe a dévoilé sa trajectoire financière pour le Projet de Groupe et le Plan moyen terme 2022. Des objectifs en termes de résultat et de ressources rares ont été précisés à cette occasion.

Groupe Crédit Agricole

Le Groupe Crédit Agricole vise à rester parmi les établissements d'importance systémique mondiale les plus capitalisés en Europe en atteignant et conservant un ratio CET1 supérieur à 16 % à horizon 2022. Cet objectif sera réalisé grâce à la conservation de plus de 80 % de ses résultats, portant ses fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) à 100 milliards d'euros d'ici fin 2022.

Le Groupe Crédit Agricole se donne comme cible d'atteindre un niveau de ratio MREL subordonné (hors dette senior préférée) de 24 % à 25 % des emplois pondérés d'ici fin 2022, et de garder un niveau de ratio MREL subordonné (hors dette senior préférée) d'au moins 8 % du TLOF (*Total Liabilities and Own Funds*).

L'atteinte de ces deux objectifs permettra de confirmer la robustesse et la solidité financière du Groupe Crédit Agricole, confortant ainsi la sécurité des dépôts de ses clients, ses conditions d'accès au marché et sa notation vis-à-vis des agences de notation.

ou ratio *Common Equity Tier 1* (CET1) ;

- le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio *Tier 1* ;
- le ratio de fonds propres totaux ;
- le ratio de levier, qui fait l'objet d'une exigence réglementaire de Pilier 1 depuis le 28 juin 2021.

Le calcul de ces ratios est phasé de façon à gérer progressivement :

- la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3 (les dispositions transitoires ont été appliquées aux fonds propres jusqu'au 1er janvier 2018 et continuent de s'appliquer aux instruments de dette hybride jusqu'au 1er janvier 2022) ;
- les critères d'éligibilité définis par CRR 2 (jusqu'au 28 juin 2025, s'agissant des instruments de fonds propres) ;
- Une vision non phasée des ratios, comme si les évolutions réglementaires étaient d'application immédiate, est également publiée.

Les exigences applicables à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine sont respectées.

Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine a été exemptée par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle.

Le passage sous supervision unique le 4 novembre 2014 par la Banque centrale européenne n'a pas remis en cause les exemptions individuelles accordées précédemment par l'ACPR.

La liste détaillée des entités présentant une différence de traitement entre périmètre comptable et périmètre prudentiel est présentée dans la partie "Annexe aux fonds propres réglementaires".

Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A. se fixe comme objectif un ratio CET1 de 11 % sur la durée du plan. Il s'engage sur un taux de distribution de 50 % en numéraire. Dans un contexte économique et réglementaire incertain, cette politique de capital permet d'aboutir à un équilibre entre une politique de distribution attractive pour l'actionnaire et une allocation de capital agile.

Caisses régionales

Grâce à leur structure financière, les Caisses régionales ont une forte capacité à générer du capital par la conservation de la majeure partie de leur résultat. Le capital est également renforcé par les émissions de parts sociales réalisées par les Caisses locales.

Filiales

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sous contrôle exclusif et assujetties au respect d'exigences en fonds propres sont dotées en capital à un niveau cohérent, prenant en compte les exigences réglementaires locales, les besoins en fonds propres nécessaires au financement de leur développement et un coussin de gestion adapté à la volatilité de leur ratio CET1.

Fonds propres prudentiels

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1) ;
- les fonds propres de catégorie 1 (*Tier 1*), constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1) ;
- les fonds propres totaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*).

Fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1)

Ils comprennent :

- le capital ;
- les réserves, y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres éléments du résultat global accumulés incluant notamment les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers détenus à des fins de collecte et vente et les écarts de conversion ;
- les intérêts minoritaires, qui font l'objet d'un écrêtement, voire d'une exclusion, selon que la filiale est un établissement de crédit éligible ou non ; cet écrêtement correspond à l'excédent de fonds propres par rapport au niveau nécessaire à la couverture des exigences de fonds propres de la filiale et s'applique à chaque compartiment de fonds propres ;
- les déductions, qui incluent principalement les éléments suivants :
 - les détentions d'instruments CET1, au titre des contrats de liquidité et des programmes de rachat,
 - les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition,
 - la *prudent valuation* ou "évaluation prudente" qui consiste en l'ajustement du montant des actifs et des passifs de l'établissement si, comptablement, il n'est pas le reflet d'une valorisation jugée prudente par la réglementation,
 - les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables,
 - les insuffisances de provisions par rapport aux pertes attendues pour les expositions suivies en approche notations internes ainsi que les pertes anticipées relatives aux expositions sous forme d'actions,
 - les instruments de fonds propres détenus dans les participations du secteur financier inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments CET1 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise),
 - les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles pour le montant qui dépasse un plafond individuel de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %),
 - les instruments de CET1 détenus dans les

participations du secteur financier supérieures à 10 % (dits investissements importants) pour le montant qui dépasse un plafond individuel de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %),

- la somme des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles et des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants) pour le montant qui dépasse un plafond commun de 17,65 % des fonds propres CET1 de l'établissement, après calculs des plafonds individuels explicités ci-dessus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %).

Fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1)

Ils comprennent :

- les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) éligibles qui correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier le saut dans la rémunération ou *step up clause*) ;
- les déductions directes d'instruments AT1 (dont *market making*) ;
- les déductions d'instruments de fonds propres détenus dans les participations du secteur financier inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments AT1 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;
- les déductions d'instruments AT1 détenus dans les participations du secteur financier supérieures à 10 % (dits investissements importants) ;
- les autres éléments de fonds propres AT1 ou autres déductions (dont les intérêts minoritaires éligibles en AT1).

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille Et Vilaine n'émet pas d'instruments de fonds propres AT1.

Le règlement CRR 2 ajoute des critères d'éligibilité. Par exemple, les instruments émis par un établissement installé dans l'Union européenne qui relèvent d'un droit de pays tiers doivent comporter une clause de bail-in (renflouement interne) pour être éligibles. Ces dispositions s'appliquent pour chacune des catégories d'instruments de fonds propres AT1 et *Tier 2*.

Fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*)

Ils comprennent :

- les instruments de dette subordonnée qui doivent être d'une durée minimale de cinq ans et pour lesquels :
- les incitations au remboursement anticipé sont

- interdites,
- une décote s'applique pendant la période des cinq années précédant leur échéance ;
- les déductions de détentions directes d'instruments *Tier 2* (dont *market making*) ;
- l'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligibles déterminées selon l'approche notations internes, limité à 0,6 % des emplois pondérés en IRB (*Internal Rating Based*) ;
- les déductions d'instruments de fonds propres détenus dans les participations du secteur financier inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments *Tier 2* dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;
- les déductions d'instruments *Tier 2* détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants), majoritairement du secteur des assurances ;
- les éléments de fonds propres *Tier 2* ou autres déductions (dont les intérêts minoritaires éligibles en *Tier 2*).

Le montant des instruments *Tier 2* retenu dans les ratios non phasés correspond aux instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles au CRR n°575/2013 tel que modifié par CRR n°2019/876 (CRR 2).

Dispositions transitoires

Pour faciliter la mise en conformité des établissements de crédit avec CRR 2/CRD 5, des assouplissements ont été consentis à titre transitoire, grâce à l'introduction progressive des nouveaux traitements prudentiels sur les fonds propres.

Toutes ces dispositions transitoires ont pris fin au 1^{er} janvier 2018, excepté celles portant sur les instruments de dette hybride qui s'achèvent le 1^{er} janvier 2022.

Les instruments de dette hybride qui étaient éligibles en fonds propres sous CRD 3 et qui ne le sont plus du fait de l'entrée en vigueur de la CRD 4 peuvent sous certaines conditions être éligibles à la clause de maintien des acquis :

- tout instrument émis après le 31 décembre 2011 et non conforme à la réglementation CRR est exclu depuis le 1^{er} janvier 2014 ;
- les instruments dont la date d'émission est antérieure peuvent sous conditions être éligibles à la clause de grand-père et sont alors progressivement exclus sur une période de huit ans, avec une diminution de 10 % par an. En 2014, 80 % du stock global déclaré au 31 décembre 2012 était reconnu, puis 70 % en 2015 et ainsi de suite ;
- la partie non reconnue peut être incluse dans la catégorie inférieure de fonds propres (d'AT1 à *Tier 2* par exemple) si elle remplit les critères correspondants.

CRR 2 est venu compléter ces dispositions en introduisant une nouvelle clause de maintien des acquis (ou clause de grand-père) : les instruments non éligibles émis avant le 27 juin 2019 restent éligibles en dispositions transitoires jusqu'au 28 juin 2025.

Pendant la phase transitoire, le montant de *Tier 2* retenu dans les ratios correspond à la somme :

- du *Tier 2* éligible CRR 2 ;
- des instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles CRR émis avant le 27 juin 2019 ;
- d'une fraction du *Tier 2* non éligible CRR émis avant le 1^{er} janvier 2014, égale au minimum :
 - du montant prudentiel des titres *Tier 2* non éligibles en date de clôture et, le cas échéant, du report des titres *Tier 1* en excédent par rapport au seuil de 10 % (seuil pour l'exercice 2021) des titres *Tier 1* non éligibles,
 - de 10 % (seuil pour 2021) du stock de *Tier 2* non éligible CRR existant au 31 décembre.

Situation au 30 juin 2021

Fonds propres prudentiels simplifiés

Le tableau ci-après présente les fonds propres prudentiels au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020.

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés (en millions d'euros)	30/06/2021		31/12/2020	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
Instruments de capital versés éligibles en tant que fonds propres CET1	304	304	301	301
Autres réserves / Résultats non distribués	1	1	1	1
Autres éléments du résultat global accumulés	408	408	408	408
Intérêts minoritaires pris en compte dans les fonds propres CET1	216	216	149	149
Instruments de capital et réserves	0	0	0	0
	1	1	1	1
	928	928	858	858
Filtres prudentiels	(14)	(14)	(13)	(13)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Dépassement de franchises	(827)	(827)	(746)	0
Autres éléments du CET1	(36)	(36)	(35)	(781)
Ajustements réglementaires	(876)	(876)	(794)	(794)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	1	1	1	1
	052	052	064	064
(-) Instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important	0	0	0	0
(-) Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2	0	0	0	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1 (déduit du CET1)	0	0	0	0
Autres éléments du Tier 1	0	0	0	0
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	0	0	0	0
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	1	1	1	1
	052	052	064	064
Instruments de capital versés éligibles en tant que fonds propres Tier 2	0	0	0	0
Instruments de capital non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité	0	0	0	0
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes	18	18	17	17
Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2 (déduit des AT1)	0	0	0	0
(-) Instruments T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important	0	0	0	0
Autres éléments du Tier 2	0	0	1	1
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2	18	18	17	17
FONDS PROPRES TOTAUX	1	1	1	1
	070	070	081	081

Évolution sur la période

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) s'élèvent à 1 052 millions d'euros au 30 juin 2021 et font ressortir une baisse de 12 millions d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2020.

Les variations sont détaillées ci-dessous par rubrique du ratio :

Évolution des fonds propres

Evolution des fonds propres prudentiels phasés (en millions d'euros)	30/06/2021 VS 31/12/2020
Fonds propres de base de catégorie 1 au 31/12/2020	1 064
Augmentation de capital	0
Résultat comptable attribuable de l'exercice avant distribution	28
Prévision de distribution	0
Autres éléments du résultat global accumulés	67
Intérêts minoritaires éligibles	0
Ecart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	0
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	(1)
Dépassement de franchises	(80)
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	0
Autres éléments du CET1	(26)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 au 30/06/2021	1 052
Fonds propres additionnels de catégorie 1 au 31/12/2020	0
Variation des autres éléments du Tier 1	0
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 au 30/06/2021	0
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 au 30/06/2021	1 052
Fonds propres de catégorie 2 au 31/12/2020	17
Emissions	0
Remboursements	0
Autres éléments du Tier 2	1
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 au 30/06/2021	18
FONDS PROPRES TOTAUX AU 30/06/2021	1 070

Adéquation du capital

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier. Les définitions et les calculs de ces expositions sont développés dans la partie "Composition et évolution des emplois pondérés". La vision réglementaire est complétée de l'adéquation du capital en vision interne, qui porte sur la couverture du besoin de capital économique par le capital interne.

a. Ratios de solvabilité

Les ratios de solvabilité ont pour objet de vérifier l'adéquation des différents compartiments de fonds propres (CET1, Tier 1 et fonds propres totaux) aux emplois pondérés issus des risques de crédit, des risques de marché et des risques opérationnels. Ces risques sont calculés soit en approche standard soit en approche interne (cf. partie "Composition et évolution des emplois pondérés").

Exigences prudentielles

Les exigences au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement CRR.

Exigences minimales au titre du Pilier 1

Les exigences en fonds propres fixées au titre du Pilier 1 depuis 2015 sont les suivantes :

Exigences minimales	30/06/2021	31/12/2020
Common Equity Tier 1 (CET1)	4,5%	4,5%
Tier 1 (CET1 + AT1)	6,0%	6,0%
Fonds propres totaux (Tier 1 + Tier 2)	8,0%	8,0%

Exigence globale de coussins de fonds propres et seuil de restrictions de distribution

La réglementation a prévu la mise en place de coussins de fonds propres dont la mise en application est progressive :

- le coussin de conservation (2,5 % des risques pondérés depuis le 1^{er} janvier 2019), qui vise à absorber les pertes dans une situation de stress économique intense ;
- le coussin contracyclique (taux en principe fixé dans une fourchette de 0 à 2,5 %), qui vise à lutter contre une croissance excessive du crédit. Le taux est fixé par les autorités compétentes de chaque Etat (le Haut Conseil de Stabilité Financière – HCSF – dans le cas français) et le coussin s'appliquant au niveau de l'établissement résulte alors d'une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD) pertinentes des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation de l'établissement ; lorsque le taux d'un coussin contracyclique est calculé au niveau d'un des pays d'implantation, la date d'application est 12 mois au plus après la date de publication sauf circonstances exceptionnelles ;
- le coussin pour le risque systémique (entre 0 % et 3 % dans le cas général et jusqu'à 5 % après accord de la Commission européenne et plus exceptionnellement au-delà) qui vise à prévenir ou atténuer la dimension non cyclique du risque. Il est fixé par les autorités compétentes de chaque Etat (le HCSF dans le cas français) et dépend des caractéristiques structurelles du secteur bancaire, notamment de sa taille, de son degré de concentration et de sa part dans le financement de l'économie ;
- les coussins pour les établissements d'importance systémique (entre 0 % et 3 % dans le cas général et jusqu'à 5 % après accord de la Commission européenne et plus exceptionnellement au-delà) ; pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII)

(entre 0 % et 3,5 %) ou pour les autres établissements d'importance systémique (O-SII), (entre 0 % et 2 %). Ces coussins ne sont pas cumulatifs et, de manière générale, sauf exception, c'est le taux du coussin le plus élevé qui s'applique. Seul le Groupe Crédit Agricole fait partie des établissements d'importance systémique et a un coussin de 1 % depuis le 1^{er} janvier 2019. La Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine n'est pas soumise à ces exigences. Lorsqu'un établissement est soumis à un coussin pour les établissements d'importance systémique (G-SII ou O-SII) et à un coussin pour le risque systémique, les deux coussins se cumulent.

Ces coussins doivent être couverts intégralement par des fonds propres de base de catégorie 1.

À ce jour, des coussins contracycliques ont été activés dans 6 pays par les autorités nationales compétentes. De nombreux pays ont relâché leur exigence de coussin contracyclique suite à la crise du Covid-19. En ce qui concerne les expositions françaises, le HCSF a porté le taux de coussin contracyclique de 0,25% à 0% le 2 avril 2020.

Compte tenu des expositions portées dans ces pays, le taux de coussin contracyclique de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine s'élève à 0,03% au 30 juin 2021.

Par ailleurs, le HCSF a reconnu depuis 2019 la réciprocité d'application du coussin pour risque systémique activé par les autorités estoniennes. Compte tenu des modalités d'application de ce coussin et de la matérialité des emplois pondérés portés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine en Estonie, le taux de coussin pour risque systémique est à 0% au 30 juin 2021.

Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (EU CCYB2)

Exigences globale de coussins de fonds propres	30/06/2021	31/12/2020
Coussin de conservation phasé	2,5%	2,5%
Coussin systémique phasé	0,0%	0,0%
Coussin contracyclique	0,03%	0,02%
Exigence globale de coussins de fonds propres	2,5%	2,5%

Au final, après prise en compte des exigences au titre du Pilier 1 et de l'exigence globale de coussins de fonds propres, l'exigence globale de capital ressort comme suit :

Exigences minimales de fonds propres y compris coussins de fonds propres	30/06/2021	31/12/2020
Exigence minimale de CET1 au titre du Pilier 1	4,50%	4,50%
Exigence globale de coussins de fonds propres	2,53%	2,52%
Exigence de CET1	7,03%	7,02%
Exigence minimale d'AT1 au titre du Pilier 1	1,50%	1,50%
Exigence minimale de Tier 2 au titre du Pilier 1	2,00%	2,00%
Exigence globale de capital	10,53%	10,52%

La transposition de la réglementation bâloise dans la loi européenne (CRD) a instauré un mécanisme de restriction des distributions applicables aux dividendes, aux instruments AT1 et aux rémunérations variables. Le principe du Montant Maximal Distribuible (MMD), somme maximale qu'une banque est autorisée à consacrer aux distributions, vise à restreindre les distributions lorsque

ces dernières résulteraient en un non-respect de l'exigence globale de coussins de fonds propres.

La distance au seuil de déclenchement du MMD correspond ainsi au minimum entre les distances respectives aux exigences de capital en capital CET1, Tier 1 et fonds propres totaux.

	Exigence en CET1	Exigence en Tier 1	Exigence globale de capital
Exigence minimale de Pilier 1	4,50%	6,00%	8,00%
Coussin de conservation	2,50%	2,50%	2,50%
Coussin contracyclique	0,03%	0,03%	0,03%
Exigence en capital (a)	7,03%	8,53%	10,53%
30/06/2021 Ratios de solvabilité phasés (b)	18,0%	18,0%	18,3%
Distance à l'exigence de capital (b-a)	1097 pb	947 pb	777 pb
Distance au seuil de déclenchement du MMD			777 pb (454 M€)

Au 30 juin 2021, la par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine dispose d'une marge de sécurité de 777 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 454 millions d'euros de capital CET1.

Situation au 30 juin 2021

a. Synthèse des chiffres clés

Synthèse chiffres-clés (en millions d'euros)	30/06/2021		31/12/2020	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	1 052	1 052	1 064	1 064
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	1 052	1 052	1 064	1 064
FONDS PROPRES TOTAUX	1 070	1 070	1 081	1 081
TOTAL DES EMPLOIS PONDERES	5 845	5 845	5 527	5 527
RATIO CET1	18,0%	18,0%	19,3%	19,3%
RATIO TIER 1	18,0%	18,0%	19,3%	19,3%
RATIO GLOBAL	18,3%	18,3%	19,6%	19,6%

Les exigences minimales applicables sont pleinement respectées ; le ratio CET1 phasé de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine est de 18,3% au 30 juin 2021.

b. Ratio de levier

Cadre réglementaire

Le ratio de levier a pour objectif de contribuer à préserver la stabilité financière en agissant comme filet de sécurité en complément des exigences de fonds propres fondées sur le risque et en limitant l'accumulation d'un levier excessif en période de reprise économique. Il a été défini par le Comité de Bâle dans le cadre des accords de Bâle 3 et transposé dans la loi européenne *via* l'article 429 du CRR, modifié par le règlement délégué 62/2015 en date du 10 octobre 2014 et publié au *Journal officiel de l'Union européenne* le 18 janvier 2015.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition en levier, soit les éléments d'actifs et de hors-bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations entre entités affiliées du Groupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors-bilan.

Depuis la publication au *Journal officiel de l'Union européenne* le 7 juin 2019 du règlement européen CRR 2, le ratio de levier fait l'objet d'une exigence minimale de Pilier 1 applicable à compter du 28 juin 2021 :

- l'exigence minimale de ratio de levier est de 3 % ;

- à ce niveau s'ajoutera, à partir du 1^{er} janvier 2023, pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII), donc pour le Groupe Crédit Agricole, un coussin de ratio de levier, défini comme la moitié du coussin systémique de l'entité ;
- enfin, le non-respect de l'exigence de coussin de ratio de levier entraînera une restriction de distributions et le calcul d'un montant maximal distribuable (L-MMD).

La publication du ratio de levier est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2015 au moins une fois par an : les établissements peuvent choisir de publier un ratio non phasé ou un ratio phasé. Si l'établissement décide de modifier son choix de publication, il doit effectuer, lors de la première publication, un rapprochement des données correspondant à l'ensemble des ratios publiés précédemment, avec les données correspondant au nouveau ratio choisi.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine a retenu comme option de publier le ratio de levier en format phasé.

Situation au 30 juin 2021

Publication d'informations qualitatives sur le ratio de levier (EU LRA)

Le ratio de levier de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine s'élève à 6,79% sur une base de Tier 1 phasé

Le ratio de levier n'est pas un ratio sensible aux facteurs de risque et à ce titre, il est considéré comme une mesure venant compléter le dispositif de pilotage de la solvabilité et de la liquidité limitant déjà la taille de bilan.

c. Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A (Switch)

Les exigences prudentielles sur la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances ont fait l'objet d'un transfert de risque aux Caisses régionales à travers la mise en place de garanties spécifiques (*Switch*), depuis le 2 janvier 2014. Le montant garanti s'élevait au 30 juin 2021 à 16,9 milliards d'euros, dont 70 millions consentis par la Caisse régionale suite au débouclage partiel (-15%) réalisé en mars 2021. (Cf. détail dans Comptes consolidés au 30 juin 2021)

Crédit Agricole S.A. a informé les Caisses régionales en février 2021 de son intention de démanteler complètement le mécanisme d'ici à la fin de l'année 2022.

Autres liens de capital entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

COMPOSITION ET EVOLUTION DES EMPLOIS PONDERES

Au dénominateur des ratios de solvabilité

Bâle 3 définit plusieurs types de risque : les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels qui donnent lieu à des calculs d'emplois pondérés. Conformément au règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, les expositions au risque de crédit restent mesurées selon deux approches :

- L'approche "Standard" qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- L'approche "Notations internes" (IRB – *Internal Ratings Based*) qui s'appuie sur le système de

notations internes de l'établissement. On distingue :

- l'approche "Notations internes fondation" selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut ;
- l'approche "Notations internes avancées" selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : expositions en cas de défaut, maturité, probabilités de défaut, pertes en cas de défaut.

(en millions d'euros)		
	30/06/2021	31/12/2020
Risque de crédit	5 477	5 159
dont approche standard	1 035	1 021
dont approche fondation IRB	1 586	1 420
dont approche avancée IRB	1 381	1 332
dont actions en approche NI selon la méthode de pondération simple ou sur les modèles internes	1 457	1 382
dont risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	18	4
dont positions de titrisations	0	0
Risque de marché	0	0
dont risque de change	0	0
Risque opérationnel	369	368
dont approche standard	0	1
dont approche par mesure avancée	368	367
TOTAL	5 845	5 527

Le compartiment « actions en approche NI » du risque de crédit contient notamment les exigences au titre des participations financières détenues par la Caisse régionale dans notamment SAS Rue La Boétie et SACAM

Mutualisation, mais également les exigences liées à l'engagement de garantie donné relatif au contrat Switch.

2.2 FACTEURS DE RISQUES ET GESTION DES RISQUES

RISQUES LIÉS AU CONTEXTE ACTUEL

La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine.

Les incertitudes ne sont pas intégralement levées sur les évolutions de la situation sanitaire en Europe, du fait d'une certaine difficulté à atteindre un niveau de vaccination de la population suffisant et du développement de variants plus contagieux (variant delta). On ne peut exclure la mise en place éventuelle de nouvelles mesures restrictives dans certains pays européens (« jauges », couvre-feux, fermeture des frontières, reconfinements, etc.), qui pourrait freiner l'activité économique et peser sur la confiance des agents économiques. Par ailleurs, des incertitudes fortes subsistent sur les dommages effectifs causés par la crise sur l'appareil productif (défaillances d'entreprises) et le marché du travail (chômage), aujourd'hui limités par les mesures de soutien budgétaires et monétaires à l'économie. Le pilotage et le ciblage de la sortie de ces mesures par les États (notamment États français et italien) et les banques centrales (notamment Banque centrale européenne) sont des étapes clés.

De plus, les évolutions très inégales de l'épidémie et de la vaccination à travers le monde, en particulier dans certains pays émergents qui peinent à contrôler le virus, conduisent au maintien de mesures gouvernementales restrictives et continuent à perturber le commerce mondial et les chaînes d'approvisionnement ainsi que la mobilité internationale. Cela pourrait fragiliser certains pays et peser plus particulièrement sur certains secteurs (tourisme, transport aérien), freinant ainsi l'activité économique mondiale.

Dans ce contexte la Commission européenne a revu ses prévisions pour 2021 à la hausse en juillet à 4,8% pour la zone euro et 6% pour la France (contre 4,3% et 5,7% prévus en mai 2021), mais pas la croissance mondiale hors UE. Elle souligne que les incertitudes et les risques restent élevés, notamment en raison des inquiétudes autour des variants du virus.

En dépit de l'effet des mesures de soutien mises en œuvre dans de nombreux pays, les effets de la pandémie sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle internationale ont eu et sont susceptibles de continuer à avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des métiers et la situation financière du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine. Cet impact incluait et pourrait inclure à l'avenir (1) une dégradation de la liquidité du Groupe

Crédit Agricole (affectant son ratio de liquidité à court terme (LCR)) due à divers facteurs comprenant notamment une augmentation des tirages des clients corporate sur les lignes de crédit, (2) une baisse des revenus notamment (a) imputable à un ralentissement de la production dans certaines activités, (b) liée à une baisse des revenus de commissions et de frais, conséquence notamment de la moindre collecte en gestion d'actifs et d'une baisse des commissions bancaires et d'assurance, et (c) liée à une baisse des revenus dans la gestion d'actifs et l'assurance, (3) une augmentation du coût du risque résultant d'une dégradation des perspectives macroéconomiques, de l'octroi de moratoires et plus généralement de la détérioration des capacités de remboursement des entreprises et des consommateurs, notamment dans la perspective de la levée de mesures de soutien dans certains pays (4) un risque accru de dégradation des notations suite aux revues sectorielles de certaines agences de notation et suite aux revues internes des modèles de Crédit Agricole S.A. et (5) des actifs pondérés par les risques (risk weighted assets ou RWAs) plus élevés en raison de la détérioration des paramètres de risque, qui pourraient à leur tour affecter la situation de capital du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine (et notamment son ratio de solvabilité).

Ainsi, le coût du risque pourrait continuer à être affecté en 2021 par la détérioration des capacités de remboursement des entreprises (entreprises fragiles, fraudes révélées par la crise) et des consommateurs, la dégradation des notations des contreparties dont les encours passent des "Stage 1" à "Stage 2", la sensibilité de certains secteurs, notamment :

1. liés au maintien de restrictions à la circulation ou aux rassemblements des personnes, pour ce qui concerne le transport aérien, la croisière, la restauration, le tourisme international, l'événementiel ;
2. dont le niveau de demande demeurerait durablement en dessous de la normale ou enfin ;
3. qui demeurent fragilisés par des changements structurels des habitudes de consommateurs induites par la crise sanitaire, par exemple dans les secteurs de la distribution de biens non alimentaires. En outre, le secteur de l'immobilier commercial est un secteur à surveiller, la crise sanitaire ayant accéléré les menaces préexistantes dans certains segments, tels que les centres commerciaux mis à mal par les achats en ligne et le segment des bureaux confronté à des changements structurels si les tendances de télétravail se confirment.

LE RISQUE CREDIT

❖ OBJECTIFS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

La politique de prévention et de suivi des risques de contreparties de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine est basée sur la responsabilisation des acteurs réseau et concilie maîtrise des risques et développement commercial dans le respect de la réglementation.

Le processus de la gestion du risque répond aux objectifs suivants :

- Traiter le risque le plus en amont possible dans une logique de « relation durable » ;

- Organiser un traitement personnalisé des clients en difficulté ;
- Améliorer les performances de la Caisse sur les risques de crédit ;
- Assurer la fonction de recouvrement pour les dossiers au-delà de 50 ou 60 jours d'incidents et ce, jusqu'à 120 jours.

❖ GESTION DU RISQUE

La stratégie risque de la Caisse régionale définit la politique générale en matière :

- D'entrée en relation,
- De règles de délégation d'octroi de crédits et paiement,
- De division et de partage du risque en fonction de la qualité du client et du volume des engagements,

- De distribution des prêts à moyen terme et des garanties,
- De crédits de trésorerie,
- De suivi des risques (répartition des clients par marché, suivi des encours consolidés et des opérations spécifiques).

1. ORGANISATION DE LA FONCTION RISQUE ET DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

L'organisation des risques au sein de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine repose sur :

- La mise en œuvre de trois phases de recouvrement : commercial, amiable et contentieux,
- Un traitement du risque spécifique pour chaque marché,
- La volonté de maintenir « une relation durable ».

Sous la responsabilité du Directeur des Risques, de la Qualité et de l'Organisation, le Comité des Risques se réunit mensuellement et le Comité des Grands Risques trimestriellement.

Les objectifs de ces Comités s'articulent autour de deux missions majeures :

- Le suivi et le contrôle des risques de contreparties sur tous les marchés,
- Le niveau et les modalités de provisionnement des créances douteuses et litigieuses.

Au cours de chaque Comité des Risques sont analysés, les tableaux de bord risques, la liste des dossiers entrés en défaut depuis le dernier comité de même que celle des dossiers examinés au cours des Comités précédents. Une revue des risques d'un secteur d'agences est réalisée lors de chaque Comité mensuel des Risques.

De même, des Comités Risques spécifiques sont régulièrement organisés sur certaines filières (PIM, LBO, ...). En cas de constat de dégradation sur des secteurs donnés, des comités spéciaux temporaires peuvent être mis en place pour suivre le risque au plus près (exemple : filière porc-lait).

Face à l'épidémie de Coronavirus qui a touché notre territoire et son économie, le suivi du risque de crédit se resserre grâce notamment à des outils d'anticipation du risque.

Des revues de portefeuilles sont réalisées 2 fois par an pour les marchés des clientèles de particuliers et des Entreprises et 4 fois par an pour les marchés des clientèles des professionnels et de l'agriculture. Elles ont pour objectif d'analyser les dossiers sélectionnés à partir de critères tels que le montant de l'EAD et la dégradation de notes.

Ces revues permettent :

- de détecter les affaires fragiles,
- d'adopter un positionnement clair sur les dossiers,
- d'assurer un suivi des actions décidées lors des revues précédentes.

Une revue des Grands Engagements complète le dispositif de surveillance. Celle-ci est réalisée annuellement sous la responsabilité du Contrôle Permanent et en présence de la Direction Générale. Elle vise à :

- examiner annuellement les 50 plus gros engagements de la Caisse régionale,
- donner à la Direction Générale une vision synthétique des 50 plus gros engagements de la Caisse Régionale en EAD
- contrôler le respect des règles de la politique crédit,
- adopter un positionnement clair sur les dossiers,

- s'assurer du suivi des actions décidées lors des revues précédentes.

Par ailleurs, la Caisse régionale s'est appuyée sur le système de notation « Bâlois » pour déterminer à l'actif de son bilan des dépréciations. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Caisse régionale applique la nouvelle norme comptable IFRS9 (en remplacement de la norme comptable IAS39). Les provisions IFRS9 s'élèvent à 155,1 M€ au 30 juin 2021 dont 46,7 M€ sur EL (perte attendue) à 1 an (créances saines) et 108,4 M€ sur EL à maturité (créances dégradées).

2. METHODOLOGIE ET SYSTEME DE NOTATION

Le dispositif « Bâlois » de notation interne de la clientèle de la Banque de Détail et de la Banque de Grande Clientèle est opérationnel depuis 2005. Il permet d'évaluer contrat par contrat le risque pris par la Caisse régionale auprès de ses clients, de globaliser l'ensemble des risques, d'obtenir une vue consolidée des risques encourus par contrepartie ou par groupe de contreparties, et ainsi d'ajuster les provisions. Grâce au dispositif de risques opérationnels, la Caisse régionale peut vérifier son niveau de couverture de risques par les fonds propres. Autorisé fin 2007, le dispositif « Bâlois » pour la Banque de Détail, a fait l'objet, en 2009, d'une mission de suivi par l'Inspection de la Commission Bancaire. Suite à la mission notation entreprise en Caisse régionale (mission Vuarlot) en 2016, la BCE a confirmé l'autorisation accordée à Crédit Agricole S.A et aux 39 caisses régionales d'utiliser l'approche IRB-F pour les expositions sur les entreprises des caisses régionales.

L'intégration du dispositif « Bâlois » au sein de la Caisse régionale est suivie dans trois domaines :

- la communication : une grande attention est portée sur le niveau de connaissance pratique

de « Bâloise » par les experts métier (crédit / marketing / réseau) ;

- l'intégration dans les Projets Nationaux (octroi crédits habitats ; octroi crédits à la consommation,...) ;
- l'intégration dans les autres processus opérationnels (distribution des crédits, suivi des risques, provisions et recouvrement, marges crédit).

Les outils LUC (Logiciel Unique de Cotation) pour la Banque de Détail et un moteur central CAsa du processus GERICO (Gestion du Risque de Contrepartie) pour la Banque des Entreprises déterminent, pour chaque contrepartie, le montant de la perte attendue en cas de défaut, comme l'impose la réglementation Bâloise dans sa méthodologie pour apprécier le risque lié au crédit.

3. MECANISMES DE REDUCTION DU RISQUE DE CREDIT

Dans le cadre de sa politique risque, la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine se contre-garantit auprès d'autres établissements de crédit pour 423,41 M€ au 30 juin 2021 (367,75 M€ au 30 juin 2020).

Elle bénéficie par ailleurs de garanties reçues de l'Etat ou d'organismes para publics tels que le FGAS pour assurer le risque de contreparties sur les prêts à taux 0 % et les prêts PAS.

Ces engagements reçus s'élèvent à 653,99 M€ au 30 juin 2021 (612,73 M€ au 30 juin 2020).

Enfin, la Caisse régionale mène une politique dynamique de couverture de ses prêts habitat via l'organisme de caution mutuelle du groupe Crédit Agricole, la CAMCA à hauteur de 4 011 M€ au 30 juin 2021 contre 3 531 M€ au 30 juin 2020.

Par ailleurs, la Caisse régionale n'a pas recours aux instruments dérivés de crédit.

4. LES CREANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES (CONSOLIDE)

L'encours des créances douteuses et litigieuses s'élève à 203,3 M€ à fin juin 2021 contre 199,9 M€ à fin décembre 2020.

Le taux de couverture par les dépréciations traduit la politique prudente de gestion des risques (57,38% contre 59,08% au 31 décembre 2020).

Le taux des créances douteuses et litigieuses est de 1,55% contre 1,60% au 31 décembre 2020.

❖ EXPOSITION

Exposition par agent économique

Depuis le passage à IFRS9, l'exposition, par agent économique est donnée par le tableau ci-dessous renseigné au 30/06/2021 avec la précision « Dont

encours faisant l'objet de mesures de renégociation » pour 127 659 milliers d'euros au 30/06/2021 et 121 773 milliers d'euros au 31/12/2020.

Evaluation de la concentration du risque de crédit par agents économiques - actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2021			
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
Administration générale	643 243	1 583		644 826
Banque Centrale				
Etablissements de crédit	144 882			144 882
Grandes entreprises	2 431 776	298 249	59 332	2 789 357
Clientèle de détail	9 460 267	625 560	148 094	10 233 921
Dépréciations	-39 390	-100 361	-118 733	-258 484
Total	12 640 778	825 031	88 693	13 554 502 ⁽¹⁾

(1) Dont encours faisant l'objet de mesures de renégociation pour 127 659 milliers d'euros.

❖ COUT DU RISQUE (DONNEES IFRS)

Le coût du risque s'élève à 20,56 M€ au 30 juin 2021 contre 29,25 M€ au 30 juin 2020.

Il se compose de :

- Dotations nettes sur les provisions pour risques de crédit pour 20,09 M€
- Reprises nettes sur les provisions pour risques et charges pour 2,28 M€

- Récupérations sur prêts et créances amorties pour 0,04 M€
- Pertes couvertes pour 2,46 M€
- Pertes non couvertes pour 0,34 M€

LE RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché. Les paramètres de marché sont, sans que cette liste soit exhaustive, les taux de change, les cours des valeurs mobilières et des matières premières négociables (que le prix soit directement coté ou obtenu par référence à un actif similaire), le prix de dérivés sur un marché organisé ainsi que tous les

paramètres qui peuvent être induits de cotations de marché comme les taux d'intérêt, les spreads de crédit, les volatilités ou les corrélations implicites ou d'autres paramètres similaires.

La Caisse régionale n'est pas éligible à l'adéquation des fonds propres au titre de ses activités de marché.

❖ OBJECTIFS ET POLITIQUE

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat.

La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

La Caisse régionale ne détient pas de portefeuille de négociation.

❖ GESTION DU RISQUE

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

Au niveau de la Caisse régionale : Le Middle-Office (interface entre le Front et le Back-Office) réalise les contrôles de second degré premier niveau (2.1). Un Responsable des Risques et Contrôles Permanents

(RCPR) pilote et contrôle les risques de marché de second degré deuxième niveau (2.2) issus des activités avec l'appui d'un contrôleur central des risques financiers. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

Les organes de suivi des risques du groupe Crédit Agricole sont les suivants :

- Le Comité des Risques Groupe (CRG),
- Le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR),
- Le Comité Normes et Méthodologies.

❖ ORGANISATION DU SUIVI DES RISQUES DE MARCHÉ

Le Conseil d'Administration, organe délibérant se prononce sur la politique financière, le niveau de tolérance au risque, son périmètre d'application, ainsi que l'adéquation des risques pris aux dispositifs d'identification, de mesure et de gestion des risques financiers.

En effet, la politique financière lui est présentée annuellement pour validation, complétée d'un avis du RCPR.

En cours d'exercice, le Conseil d'Administration est tenu informé de l'évolution des différents indicateurs de risque, du respect des limites et des mesures prises en cas de dépassement de seuils d'alerte ou d'impact défavorable des scénarios de stress sur les comptes de la Caisse régionale. Il approuve toute modification substantielle des méthodologies internes à la Caisse régionale.

La politique financière est définie par le comité financier. Ce dernier est composé des personnes suivantes :

- Directeur Général,
- Directeur Général Adjoint,
- Directeur Finances,
- Responsable du service Pilotage, Finances et Contrôle de Gestion et ses équipes,
- Responsable du Pôle Gestion Financière et ses équipes,
- RCPR et contrôleur comptable et financier,
- Responsable du Service Comptabilité Générale
- Middle-Office.

Le Comité Financier pilote et met en œuvre la politique financière validée par le Conseil d'Administration en matière de :

- Gestion du portefeuille Fonds Propres
- Politique de couverture du risque de taux
- Politique de gestion de la liquidité (refinancement ...)

- Tout autre sujet en lien avec la Gestion Financière.

De plus, il propose un avenant à la politique financière validée par le Conseil d'Administration en cas de volonté de souscrire ou de mettre en place de nouveaux produits ou de nouvelles activités.

La participation du RCPR et du contrôleur financier apporte un double regard et émet un avis motivé sur les propositions de la Direction financière. Ils participent également aux travaux préparatoires dans le cadre d'un pré-comité.

L'organisation opérationnelle retenue par la Caisse régionale respecte les principes de séparation des fonctions d'engagement des opérations, de celles d'enregistrement et de suivi.

❖ METHODOLOGIE DE MESURE DES RISQUES DE MARCHÉ

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur une combinaison d'indicateurs de risques, donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte : Stress scénarios (Stress Groupe et Stress adverse 1 an), la VaR (Value at Risk), et des indicateurs complémentaires.

Calcul de VaR :

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse régionale retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 1 mois.

Pour la Caisse régionale d'Ille et Vilaine, la VaR 1 mois à 99 % fournit la baisse de plus-values latentes et donc l'impact sur les fonds propres dans 99 % des cas sur un horizon de 1 mois.

Stress scenarios :

Le deuxième élément quantitatif, « stress scénarios », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.

Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes

de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires.

Les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé.

Les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes.

Les scénarios adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Ces scénarios sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés.

La sensibilité par facteur de risque se mesure au travers de 2 scénarios de stress utilisés dans le Groupe (Stress Groupe et Stress adverse 1 an)

Stress Groupe : stress hypothétique validé au CRG élaboré à partir d'une dégradation marquée sur le souverain France qui se propage sur les autres titres souverains, corporate et bancaires, et en particulier sur les titres périphériques.

Stress adverse 1 an (historique 1-an) : il reprend pour chaque facteur de risque (spread de crédit, taux d'intérêt et inflation) la plus grande variation sur 1 an observée sur un historique long (supérieur à 10 ans). Cette approche a l'avantage de la simplicité mais considère que l'ensemble des facteurs de risque du

portefeuille est stressé de manière corrélée (soit la reconduction simultanée des crises de crédit sur les pays périphériques, de la crise de 2008, etc.). Ce stress est plus sévère que le « stress Groupe », à l'exception notable des chocs de spreads sur l'Etat Français,

En appliquant ces stress scenarios sur le portefeuille placement au 31 Mai 2021, nous étions à -58,4 M€ sur le stress adverse 1 an et à -43.1 M€ sur le stress groupe (contre respectivement -67,7 M€ et -44,4 M€ au 30 juin 2020).

❖ DISPOSITIF DE LIMITES DE SEUILS D'ALERTE

Les limites sont validées chaque année par le Conseil d'Administration dans le cadre de la présentation de la Politique Financière. Cette présentation a été réalisée le 18 décembre 2020.

Les limites globales encadrant les risques sont complétées par des limites opérationnelles et/ou des seuils d'alerte, afin de maintenir les expositions conformes à ces règles internes.

Il est utile de compléter le dispositif de limites globales avec des seuils d'alerte. L'atteinte de ces derniers doit conduire à une analyse de la situation donnant lieu à une décision motivée.

Celle-ci peut être soit une confirmation de la décision de gestion initiale, soit être sa modification.

Le dispositif d'alerte repose sur 2 types de limites :

- Limites globales : en cas de dépassement, le Conseil d'Administration et le Comité Financier sont alertés.
- Limites opérationnelles : en cas de dépassement, le Comité Financier est alerté.

La Caisse régionale a défini un dispositif de 6 limites (limites sur le portefeuille JVR-JCR-JCN-CAM* et Titres Placement dans sa globalité) : elles sont fixées en fonction de la capacité de la Caisse régionale à absorber un choc de marché.

✓ Stress Groupe et le Stress adverse 1 an (4 limites) :

1. Seuil d'alerte en stress historique 1 an sur le portefeuille JVR/JCR/JVO/JCN*
⇒ Seuil d'alerte sur le périmètre global fixé à 95 M€

2. Limite en stress adverse Groupe sur le portefeuille JVR /JCR/JVO/JCN*
⇒ LG sur le périmètre global fixée à 70 M€

3. Seuil d'alerte en stress adverse Groupe sur le portefeuille CAM*
⇒ Seuil d'alerte sur le périmètre CAM fixé à 65 M€

4. Limite en stress historique 1 an sur le portefeuille CAM
⇒ Seuil d'alerte sur le périmètre CAM fixé à 65 M€

**JVR = juste valeur par résultat, JCR = juste valeur par capitaux propres recyclables, JCN = juste valeur par capitaux propres non recyclables, CAM = coût amorti*

✓ 5 - Limite sur Résultat Economique sur le portefeuille titres de placement

Périmètre : tous les titres de placement de l'ensemble des portefeuilles ODR, OGE, et OCP

Avec : *Résultat économique* = Δ +/- values latentes sur les titres de placement + +/- Values externalisées + revenus sur titres de placement.

Résultat économique cumulé annuel depuis le 01/01 (rendement flat) :

Portefeuille LCR

Une limite opérationnelle à - 2 M€ pour notre portefeuille LCR

Une limite Globale à - 4 M€ pour notre portefeuille LCR avec une présentation en Conseil d'Administration si dépassement

Portefeuille Non- LCR

Une limite opérationnelle à - 2 M€ pour notre portefeuille non-LCR

Une limite Globale à - 4 M€ pour notre portefeuille non-LCR avec une présentation en conseil d'administration si dépassement

Présentation systématique en Conseil d'Administration pour chaque atteinte de limite Globale

- Avec une nouvelle présentation en CACR à chaque palier négatif de 2 M€ (-6M / -8M...)

✓ 6 – Limite mensuelle sur Résultat Economique sur portefeuille titres de placement

Périmètre : tous les titres de placement de l'ensemble des portefeuilles ODR, OGE, et OCP

Résultat économique en pas mensuel (calcul fin de mois) :

Limite opérationnelle : Seuil d'alerte au Comité Financier = +2 M€ / -1 M€

RISQUES ACTION

Le risque action trouve son origine dans les activités de trading et arbitrage sur actions, dans le portefeuille de placement investi en actions, ou encore dans les actions d'autocontrôle.

Risques sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage : Les encours d'actifs financiers détenus à des fins de transaction sont détaillés au paragraphe 6.2 des Comptes annuels sur base consolidée au 31 décembre 2020.

Risques sur actions provenant des portefeuilles de placement : Le portefeuille de placement de la Caisse régionale ne contient pas d'action en direct mais seulement des indexations de performances. L'encours

au 30 Juin 2021 s'établit à 8.5 M€ (direct et via notre fonds dédiés), soit environ 1 % du portefeuille d'excédents de Fonds Propres gérés, un suivi hebdomadaire est reporté à la Direction Générale.

Actions d'autocontrôle :

Au 30 Juin 2021, la Caisse régionale détient une partie de ses Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI). Ils ont été acquis en partie dans le cadre d'un contrat de liquidité et dans le cadre d'un contrat de rachat. Le nombre de CCI détenus à ce titre s'élève à 10 369 pour le contrat de liquidité au 30 Juin 2021 (soit 0,46 % du nombre total de CCI de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine) et 1 673 pour le contrat de rachat.

GESTION DU BILAN

LE RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL :

Le Risque de Taux est : "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas

échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book").

1. OBJECTIFS, METHODOLOGIE ET POLITIQUE

La Caisse régionale est soumise au risque de taux d'intérêt global (RTIG) sur l'ensemble de son bilan et hors bilan hors trading.

L'exposition à la hausse/baisse des taux est calculée mensuellement selon la méthode d'agrégation des gaps taux fixe et inflation, qui donne le gap global en approche statique. Le calcul de l'exposition est réalisé à partir des outils, des hypothèses et modèles d'écoulement utilisés par le Groupe Crédit Agricole.

L'outil utilisé est l'outil Groupe PALMA RCO depuis l'arrêté du 30/04/2019.

Les sources de données alimentant l'outil sont essentiellement des alimentations automatiques : balance, systèmes d'information remettant crédits, collecte, avances...et pour le reste imports manuels (OPCVM, DAV rémunérés...).

Les conventions d'écoulement retenues sont celles du Groupe Crédit Agricole à l'exception de trois lois locales. Les remboursements anticipés sur Crédits Habitat à taux fixe et sur Dépôt à Terme Moyen Long Terme (>1 an) bénéficient d'un modèle d'écoulement interne à la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine. Les hypothèses locales de remboursements anticipés sont les suivantes :

Loi locale appliquée dans la mesure au 30/06/2021	Loi nationale adaptée CR 35 (LJ 2021-031 du 12/04/2021)	Loi locale CR 35
A1	11,3%	5,5%
A2	6,7%	5,0%
A3	4,9%	4,5%
A4 et + (taux structurel)	4,3%	4,3%
Date dernière révision Comité Financier :		25/06/2021

Loi locale RA DAT appliquée dans la mesure au 30/06/2021	
Année 1 et suivantes	7,6%
Arrêté de calcul :	30/09/2020
Date validation Comité Financier :	27/10/2020
Date dernière révision Comité Financier :	27/10/2020

L'écoulement des Dépôts à Vue suit également une loi locale.

Le taux d'évolution structurel est calculé à partir de l'évolution historique des encours DAV constatée entre 2000 et 2020, il s'établit actuellement à 6,6 %.

Loi locale appliquée dans la mesure au 30/06/2021	Loi nationale adaptée CR 35	Loi locale CR 35
Taux d'évolution structurel	3,8%	6,6%
Méthode	Moy. 2009-2014	Moy. 2000-2020 avec collecte Covid retraitée
Date dernière révision Comité Financier :		27/04/2021

GESTION DU RISQUE

La Caisse régionale veille à optimiser la contribution de la marge de transformation à son résultat tout en limitant les risques qui pourraient mettre en cause son équilibre financier.

Elle profite des latitudes de gestion offertes par le dispositif de limite de RTIG pour lui permettre d'avancer ou de retarder la couverture des postes de bilan pour adapter au mieux leur adossement au contexte économique et de marché.

Ces stratégies sont étudiées chaque mois en Comité Financier, et adaptées le cas échéant aux évolutions constatées. La composition et les attributions du Comité Financier sont décrites au paragraphe « Risques de marché ».

Le dispositif de limite doit être réexaminé et le cas échéant modifié, une fois par an. Le Conseil d'Administration du 18 décembre 2020 a validé le dispositif de limite suivant :

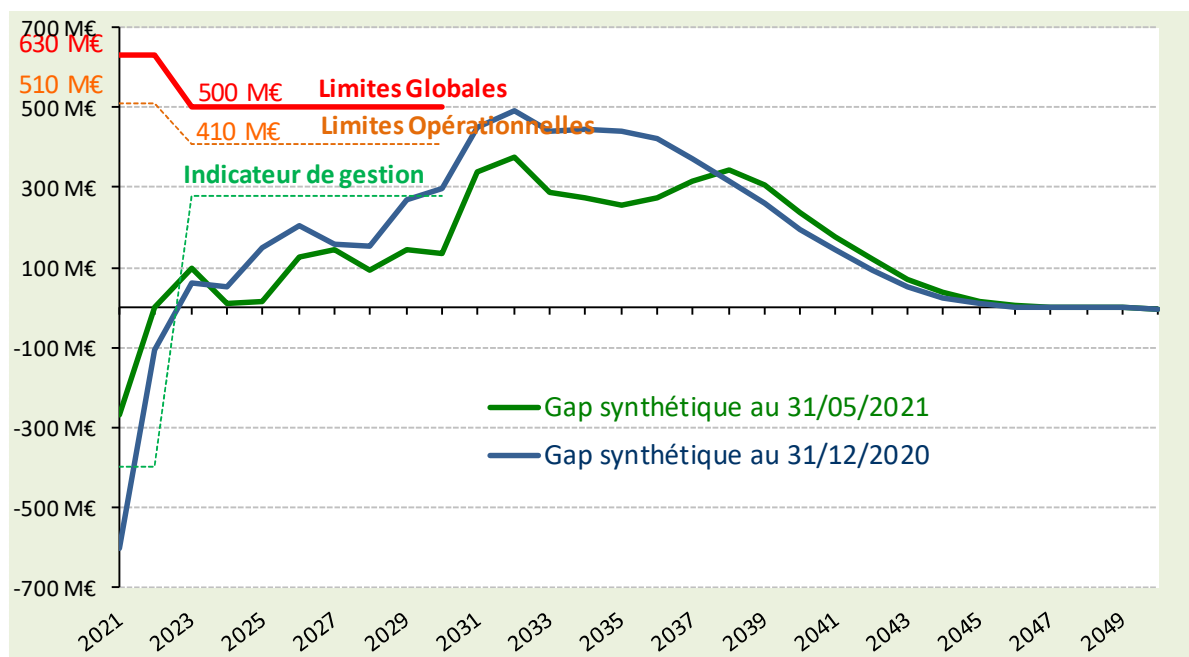
Critères	Définition	Indicateur de gestion	Limites Opérationnelles	Limites Globales	Rappel 2020
Gap Synthétique 1-2 ans	Limite CASA GAP x 2 % < 5 % PNB	- 400 M€	510 M€	630 M€	LO : 450 M€ LG : 560 M€
Gap Synthétique 3-10 ans	Limite CASA GAP x 2 % < 4 % PNB	210 M€	410 M€	500 M€	LO : 360 M€ LG : 450 M€
VAN Taux (choc défavorable +200 bps)	Limite CASA VAN 30 ans < 10 % FP	8 %	9% FP = 97 M€	10% FP = 108 M€	LO : 8,5 % LG : 9,5 %
Test outlier SOT20	Limite EBA VAN hors FP + collecte capée 5 ans < 20 % FP	17 %	19 % FP	20 % FP	LO : 19 % FP LG : 20 % FP
Test outlier SOT15	Limite EBA VAN hors FP + collecte capée 5 ans < 20 % FP	17 %	15 % FP	/	LO : 15 % FP
Gap Inflation 1-10 ans	Limite CASA	/	75 M€	100 M€	LO : 75 M€ LG : 100 M€
Gap index 1 jour 1-10 ans	Limite CASA	/	1200 M€	/	
Sensibilité VAN index 1J	Limite CASA	/	1,5% FP = 16,2 M€	2% FP = 21,6 M€	

EXPOSITION

Depuis la bascule sous le nouvel outil de gestion Actif/passif du Groupe, les actifs sont signés négativement.

Au 31/05/2021, la Caisse Régionale détient plus d'actifs à taux fixe que de passifs à taux fixe sur toutes les maturités à l'exception de 2021. Cette position de

transformation a été réduite sur le premier semestre du fait des couvertures mises en place et de l'allongement du modèle des dépôts à vue.



Sensibilité de la VAN à un choc de +/- 200bp rapportée aux Fonds Propres (sur 30 ans).

31/05/2021		31/12/2020		Limites opé.	Limites Globales
+ 200 bp	- 200 bp	+ 200 bp	- 200 bp		
-5,4%	7,5%	-7,3%	9,6%	9%	10%
-58 M€	82 M€	-77 M€	101 M€	97 M€	108 M€

Sur l'année 2021, en cas de hausse des taux d'intérêt de la zone euro de + 100 points de base, la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine gagnerait 3,9 M€ sur le portefeuille bancaire au 31 mai 2021, soit une hausse de 1,5 % du PNB 2021 (contre une hausse de 10,3 M€, soit 4,1 % du PNB sur l'arrêté du 31 décembre 2020).

L'impact cumulé sur les 30 prochaines années d'une hausse des taux de + 200 points de base correspond à un impact négatif de - 58 M€, soit 5,4 % des fonds propres prudentiels (Tier 1 + Tier 2) de la Caisse régionale après déduction des participations.

Les impasses de taux du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine sont ventilées par nature de risque (taux nominal/taux réel). Elles mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe.

Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la hausse (baisse) des taux sur l'année considérée. Il indique une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

Les résultats de ces mesures au 31 mai 2021 sur le périmètre de la Caisse régionale sont les suivants :

IMPASSES EN EUROS (AU 31 MAI 2021)

(en Mds€)	2021	2022-2026	2027-2031	> 2031
Impasses euros	(-269)	50	172	163

❖ LES RISQUES DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

2. GESTION DU RISQUE

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

Dans le cadre de la réforme Bale III, comme l'ensemble des groupes bancaires Européens, le groupe Crédit Agricole est assujéti par le règlement N°575/2013 du Parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement (UE) n°648012, à la remise de reportings relatif au LCR (Liquidity Coverage Ratio) et NSFR (net stable funding ratio) et définis par l'EBA.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette réforme les établissements de crédit devront respecter à horizon 2018 le ratio LCR (à hauteur de 100 %), visant à s'assurer que la banque est capable de résister pendant 30 jours à une crise globale de liquidité. La Caisse régionale s'est engagée dans la constitution de réserves spécifiques éligibles au nouveau ratio (cash, titres d'Etat liquide, etc.).

Dans le cadre du CRR (Capital Requirement Regulation) et de la directive CRD4 (Capital Requirement Directive 4), les banques sont tenues de publier non seulement un LCR fin de mois, mais également :

- Un LCR quotidien et un LCR projeté fin de mois,
- Des Additionnal Liquidity Monitoring Tools (éléments de suivi de la liquidité complémentaires, ex : concentration par produits, contrepartie...
- Un Funding Plan : Plan de financement sur des durées de 6 mois, 1 an, 2 ans, 3 ans.

La mise en place des reportings LCR et NSFR ne dispense pas les établissements de crédit de maintenir un système interne de gestion du risque de liquidité (cf. directive 2013/36/UE du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013).

Le Crédit Agricole a opté pour l'application d'une approche avancée (normes internes) dont les principaux indicateurs sont :

Court Terme :

- Endettement Court terme,
- Structure minimale du refinancement Court Terme,
- Réserves de liquidité,
- Stress global, stress systémique et stress idiosyncratique (c'est à dire spécifique au Groupe Crédit Agricole).

Long Terme :

- Concentration des échéances du refinancement Long Terme

La politique de gestion de la liquidité de la Caisse régionale se concrétise, d'une part, par une politique de collecte clientèle et, d'autre part, par du refinancement interbancaire via la mise en place d'un programme

d'émission de Titres de Créances Négociables, ou auprès de Crédit Agricole S.A..

Les plafonds d'encours du programme d'émission de TCN validé par le Conseil d'Administration du 18 décembre 2020 sont 1 000 M€ pour les CDN et 500 M€ pour les BMTN.

La Caisse régionale, au-delà de ses ressources clientèle et du refinancement interbancaire, a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole S.A. sous plusieurs formes : Compte Courant de Trésorerie, Emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), Avances Globales (50 % des réalisations prêts de durée initiale supérieure ou égale à 2 ans).

Crédit Agricole SA facture aux Caisses régionales le déficit généré au sein du groupe (différentiel entre les avances miroirs et les avances globales). La facturation sur le déficit Epargne/avances est générée par des strates mensuelles au coût moyen de liquidité de marché 6 ans.

3. METHODOLOGIE

Le risque de liquidité fait l'objet d'un encadrement défini dans la politique financière de la Caisse régionale. La Politique 2021 a été validée en Conseil d'Administration le 18 décembre 2020.

Un point liquidité est réalisé 11 fois par an par l'unité Pilotage Finance Contrôle de Gestion et présenté en Comité Financier.

Le ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) est calculé mensuellement par le biais de l'outil New-deal de même que l'ensemble des indicateurs de liquidité CT et MLT.

Depuis début 2017, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine produit également un LCR quotidien et un LCR projeté fin de mois.

Le risque de liquidité à court terme de la Caisse régionale est encadré par un volume de refinancement maximal d'une durée inférieure ou égale à 1 an : la LCT (Limite Court Terme). Son calcul est mis à jour et transmis par Crédit agricole SA semestriellement.

4. EXPOSITION

Depuis le 1er juillet 2017, la Caisse Régionale doit respecter une nouvelle limite qui permet de mesurer la solidité financière de l'établissement en vérifiant que les ressources stables permettent de couvrir les emplois stables. En d'autres termes, les refinancements CT doivent être égaux ou inférieurs aux emplois liquides, ainsi la PRS (position en ressources stables) doit être supérieure à 0. Au 31/05/2021 la PRS de la Caisse régionale est de 1 644 M€.

Le niveau du ratio LCR comptable à fin mai 2021 est supérieur à la limite réglementaire de 100 %, en vigueur depuis 1er janvier 2018.

La limite de liquidité CT est de 532 M€ depuis le 1er janvier 2021 (valable S1 2021).

Au 30 juin 2021, la Caisse régionale ne présente pas de dépassement actif de l'échéancier MLT.

5. POLITIQUE DE COUVERTURE

Les instruments financiers désignés comme instruments de couverture sont pour la Caisse régionale des swaps de taux d'intérêt. Ces swaps sont réalisés pour couvrir des crédits clients spécifiques (swap de micro-couverture) ou

réalisés dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt global (swap de macro-couverture).

Une documentation macro et micro-couverture est réalisée trimestriellement.

LES RISQUES OPERATIONNELS

1. DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES OPERATIONNELS

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe et de la Caisse régionale. Le dispositif est animé par le Manager des risques opérationnels de la Caisse régionale, rattaché au RCPR (Responsable du Contrôle Permanent et des Risques) de la Caisse régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un Comité Risque Opérationnel réuni deux fois par an, dont la Présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse régionale. Le Management du Risque Opérationnel intervient ponctuellement auprès des Comités de Contrôle Interne et de Direction.

L'organe exécutif est par ailleurs informé a minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant (Conseil d'Administration et Comité d'audit et des comptes) est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et des événements marquants du dispositif. Il valide annuellement le seuil réglementaire d'incident significatif de risques opérationnels, les limites d'appétence aux risques décidés en comité risques opérationnels, ainsi que les modifications de la politique risques opérationnels de la Caisse régionale, conformément à la réglementation prudentielle.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel

de la Caisse régionale, y compris les pôles de coopération hébergés dans d'autres Caisses régionales. Les filiales sont dotées de leurs propres dispositifs de gestion et de surveillance.

Il repose sur 3 piliers :

- Une collecte d'incidents alimentant la base statistique du dispositif (historique de 6 années), réalisée mensuellement auprès de l'ensemble des unités du périmètre y compris les pôles de coopération hébergés dans d'autres Caisses régionales.
- Une cartographie des risques, actualisée annuellement selon la méthodologie préconisée par le groupe et transcrite sur l'appli groupe Europ@.
- Une évaluation de scénarii majeurs de risques opérationnels de la liste proposée par le groupe. Les scénarii retenus pour notre Caisse régionale font l'objet d'une analyse et d'une estimation chiffrée des sévérités et des fréquences probables de survenance. Les valeurs obtenues jouent un rôle prépondérant dans le calcul de l'exigence de Fonds Propres de la Caisse régionale au titre des risques opérationnels.

La méthode retenue pour le calcul de l'exigence de fonds propres de la Caisse régionale au titre des risques opérationnels est la méthode AMA (approche mesure avancée).

Le modèle utilisé est le modèle du groupe Crédit Agricole, validé par le Comité des normes et méthodologies du Groupe Crédit Agricole, présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe et proposé à l'accord de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation.

Il a pour objectifs principaux :

- D'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels.
- De déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés, pouvant se situer en deçà de la méthode standard.
- De favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Le modèle AMA de calcul des fonds propres est fondé sur un modèle actuariel de type « loss distribution approach » présentant un intervalle de confiance de 99,9 %.

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont :

- Intégration dans la politique de risques ;
- Pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;

- Caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction Générale et les métiers ;
- Robustesse : capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Les dispositifs Groupe mis en place dans la Caisse régionale visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel ...) et des critères quantitatifs de la réglementation Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période de un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, ...).

Ce dispositif s'accompagne de manière formelle et conforme à la réglementation, de réunions de présentation/sensibilisation à destination des acteurs concernés rappelant les différentes modalités de déclarations des Risques opérationnels et exposant les évolutions réglementaires.

2. EXPOSITION AUX RISQUES OPERATIONNELS

Répartition des pertes opérationnelles par catégorie BALOISE

Total Risque Opérationnel Pur net								
	Fraude Interne	Fraude Externe	Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail	Clients, produits et pratiques commerciales	Dommages occasionnés aux actifs physiques	Interruptions de l'activité et dysfonctionnement des systèmes	Exécution, livraison et gestion des processus	Total Somme de Montant Net RO Pur
2019	0,00M€	0,28M€	0,00M€	0,07M€	0,04M€	0,00M€	0,27M€	0,66M€
2020	0,00M€	0,48M€	0,34M€	0,15M€	0,02M€	0,05M€	0,32M€	1,37M€
2021 (6 mois)	0,00M€	0,18M€	0,00M€	0,00M€	0,00M€	0,00M€	0,13M€	0,32M€

Le montant global net de risques opérationnels apparaît en baisse de 54% en 2021 par rapport à 2020. Sur les 6

premiers mois 2021 le risque revient à un niveau équivalent à 2019.

LES RISQUES DE NON-CONFORMITE

L'organisation de la gestion des risques de non-conformité s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable du Contrôle de la Conformité de la Caisse régionale est rattaché au responsable du Contrôle Permanent de la Caisse régionale.

Le responsable du Contrôle de la Conformité rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Contrôle Interne, Comité risques opérationnels et du Conseil d'Administration.

Le risque de non-conformité est défini comme toute violation d'un texte réglementaire ou d'une règle interne applicable à la Caisse régionale, en sa qualité d'établissement de crédit, de courtier en assurance ou de prestataire de service d'investissement, induisant un risque de sanction judiciaire, de perte financière ou de risque d'image.

Les domaines visés concernent donc principalement :

- les activités de services d'investissement, tant pour la protection de l'intégrité des marchés que pour la protection de la clientèle,
- l'activité de démarche commerciale dans son ensemble, avec pour objectif le contrôle du respect de l'intérêt du client (réglementation MIF 2 sur le conseil en investissement, démarchage bancaire ou financier, intermédiation en assurance, protection du consommateur, protection de l'emprunteur, réglementation informatique et libertés, etc...),
- la prévention du risque de blanchiment, de financement du terrorisme et le risque de sanctions internationales, et la prévention du risque de fraude externe ou interne,
- le respect de toute autre réglementation bancaire ou règle interne de déontologie du ressort de la conformité (hors fiscalité et droit du travail).

La prévention du risque de non-conformité est supervisée par le responsable du Contrôle de la Conformité, en liaison avec le responsable du service Contrôle Permanent, le Manager des Risques Opérationnels et le responsable du Contrôle Périodique. Son rôle consiste à prévenir et à contrôler les risques de non-conformité tels que définis ci-dessus. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, plan de mise en conformité de l'ensemble des ouvertures de compte, etc....

Concernant l'activité de service d'investissement, la directive MIF, intégrée dans nos procédures de commercialisation d'instruments financiers depuis le 1er novembre 2007, et renforcée par la Directive MIF 2 applicable depuis le 1^{er} janvier 2018, fait l'objet de contrôles réguliers sur son application.

Une formation Conformité est dispensée à l'embauche de l'ensemble des conseillers commerciaux et la communication interne met régulièrement l'accent sur

l'obligation d'être en adéquation entre le produit vendu et le besoin du client. Par ailleurs, la nouvelle réglementation concernant la certification AMF des vendeurs est intégrée dans les procédures de la Caisse régionale et l'option choisie est d'y inclure l'ensemble des conseillers commerciaux en lien avec la clientèle. Chaque nouvel embauché concerné bénéficie donc systématiquement d'une formation interne, en vue de sa certification professionnelle au regard de la réglementation AMF. Chaque année, les collaborateurs concernés font l'objet d'une évaluation systématique de leurs connaissances par leur responsable hiérarchique à l'occasion de leur entretien annuel et, le cas échéant, font l'objet d'un quizz d'évaluation renforcé afin d'identifier les formations nécessaires.

En matière de protection des données personnelles, la Caisse régionale a finalisé la mise en œuvre du Règlement européen Général sur la Protection des Données (RGPD). Le registre de l'ensemble des traitements de données réalisés par les services de la Caisse régionale est ainsi tenu à jour et la Politique de Protection des Données de la Caisse régionale est publiée sur son site Internet.

Un nouveau responsable des données personnelles (DPO) a pris ses fonctions en janvier 2020, il poursuit les travaux engagés et veille à ce que les nouveaux traitements de données soient analysés systématiquement sous l'angle notamment de la protection des personnes mais aussi de la sécurité des données.

La directive Abus de marché fait l'objet d'un contrôle régulier par le Responsable de la Conformité des services d'investissement grâce à l'outil Groupe Actimize de détection automatique des opérations atypiques, qui a fait l'objet de montées en gamme régulières afin d'affiner cette surveillance. En outre, la surveillance des opérations sur titres des « personnes concernées » au sens du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (salariés et administrateurs) est intégrée à cet outil de surveillance et fait l'objet d'un suivi et d'un reporting régulier à l'organe central.

Dans le cadre de l'application de la Directive 2014/57/UE et du Règlement Européen sur les abus de marché (MAD MAR II), l'entité a intégré un dispositif de prévention et de surveillance de lutte contre les abus de marché :

- adaptation de la procédure abus de marché à cette nouvelle réglementation,
- adaptation du système de détection des abus de marché pour couvrir l'ensemble des circuits de négociation,
- passation d'ordres, concernant la liste d'initiés (permanents et ponctuels) une intégration de

données à caractère personnel supplémentaire pour l'établissement des listes,

- renforcement du formalisme pour les listes d'initiés CASA et CCI

En matière de gestion des conflits d'intérêts et de lutte contre la corruption, la Gouvernance de la Caisse régionale est particulièrement impliquée, à travers notamment la nomination de M. Jean-Yves CARILLET en qualité de Référent Anti-Corruption. La Caisse régionale a finalisé la mise en œuvre la loi Sapin 2. La cartographie des risques de corruption a permis de constater que les dispositifs de maîtrise des risques sont globalement efficaces, notamment de par l'organisation des activités et la séparation des fonctions front/middle/back office mais aussi grâce au dispositif de contrôle particulièrement étendu. Des plans d'action ont néanmoins été définis afin d'améliorer l'encadrement des risques de certaines activités et processus sensibles.

Dans le cadre de la lutte anti-blanchiment – financement du terrorisme (LCB/FT), le Groupe Crédit Agricole a décidé la mise en conformité de la Banque de détail à la directive européenne du 26 octobre 2005 avec une solution uniforme pour l'ensemble des Caisses régionales, par la mise en place de l'outil de détection NORKOM. La troisième directive de lutte contre le blanchiment (transposée par l'ordonnance du 30 janvier 2009 et ses décrets d'application) a également été intégrée dans les procédures en 2009, et fait l'objet de montées en gamme régulières avec l'intégration de scénarios de prévention de la fraude. Les dernières évolutions ont notamment permis d'améliorer l'approche par risques de l'outil de détection.

Par ailleurs, l'ordonnance 2016-1635 transposant en droit français la 4ème directive européenne UE 2015/847 du 20 mai 2015 a été déclinée au sein de notre Caisse régionale avec notamment l'intégration de la surveillance des PPE domestiques. Parmi les principales mesures de la 4ème Directive, nous notons également une harmonisation de l'approche par les risques et des obligations de vigilance, des précisions sur le bénéficiaire effectif et une politique spécifique pour les pays tiers à haut risque.

Plus spécifiquement sur le risque Sanctions Internationales, l'évaluation globale du risque a été effectuée en lien avec le Groupe en charge du projet « plan de remédiation » OFAC (régulateur américain), et les étapes du plan d'action ont été déployées, dans le cadre du plan d'avancement défini par le Groupe. A ce titre, la Caisse régionale a remédié l'ensemble des données présentant des anomalies au titre des critères déclinés par l'OFAC.

Les formations des collaborateurs sur le premier semestre 2020 ont notamment porté sur les sanctions internationales, et des modules avancés pour certaines fonctions exposées plus spécifiquement au risque de sanctions internationales.

Sur le premier semestre 2021, la Caisse régionale a renforcé son dispositif en matière de lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme avec notamment :

- la mise à jour de la classification des risques LCB/FT,
- la mise à jour au fil de l'eau de la Politique d'Entrée en Relation,
- la poursuite de l'utilisation d'un outil de robotisation pour le traitement des alertes de criblage.

Enfin, la prévention du risque de fraude interne fait partie du plan de contrôle de la Caisse régionale, sous la responsabilité du responsable du Contrôle de la Conformité, en charge de la coordination de la prévention de la fraude.

Concernant les procédures relatives à la conformité, tous les nouveaux produits commercialisés par la Caisse régionale sont soumis à l'avis préalable du responsable du Contrôle de la Conformité qui contrôle le respect des conditions émises par le groupe (39 avis formalisés sur le premier semestre concernant des nouveaux lancements commerciaux).

Le responsable du Contrôle de la conformité centralise par ailleurs les dysfonctionnements significatifs de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine, en prévention du risque de non-conformité, au travers notamment des informations remontées par le service en charge des réclamations (suivi mensuel des réclamations reçues au siège ou en provenance du réseau commercial).

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le responsable du Contrôle de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.

L'évaluation des risques de non-conformité s'appuie pleinement sur les outils déjà existants en matière de risques opérationnels.

Les outils de cartographie des risques et de collecte des pertes utilisent un référentiel national comportant différents types de risques, notamment : les risques d'interruption de processus, les risques opérationnels, les risques liés à la santé et à la sécurité des travailleurs, et les risques de non-conformité.

Le choix a été fait d'intégrer la cartographie des risques de non-conformité dans la cartographie des risques opérationnels.

Dans un premier temps, le Management du risque opérationnel coordonne la cotation des risques opérationnels et fait valider la cartographie des risques opérationnels par le management.

Dans une deuxième étape, le responsable du Contrôle de la Conformité est responsable de l'appréciation finale des risques de non-conformité.

Pour apprécier les principaux risques de manière cohérente, le Groupe a sélectionné les risques de non-conformité prioritaires relatifs aux réglementations en vigueur.

Enfin, la cartographie des risques opérationnels et de non-conformité intègre l'évaluation du risque de réputation (impact non financier).

RISQUES JURIDIQUES

Le risque juridique est le risque de tout litige avec une contrepartie, résultant de toute imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

La fonction juridique assure une veille opérationnelle sur les évolutions législatives et réglementaires. Elle participe à la procédure d'analyse des risques liés aux « Nouvelles activités, nouveaux Produits » et conseille les directions opérationnelles dans la mise en œuvre des normes et des nouveautés juridiques. Elle bénéficie par ailleurs d'une animation fonctionnelle assurée par la Direction des affaires juridiques de Crédit agricole S.A..

Les principales procédures judiciaires en cours impliquant la Caisse régionale sont :

- soit celles utilisées habituellement par les établissements de crédit en matière de recouvrement de créances,
- soit celles utilisées habituellement dans le cadre de la mise en jeu de la responsabilité des établissements de crédit.

Suite à l'analyse de la cartographie des risques opérationnels et de non-conformité, les processus présentant les niveaux de risques les plus élevés sont sélectionnés pour faire l'objet d'un plan d'actions de diminution ou suppression du risque.

Des axes d'amélioration ont ainsi été identifiés en matière de conformité des ouvertures de comptes de dépôt, de qualification des clients détenteurs de comptes titres, et de protection de la clientèle notamment. Les plans d'actions sont élaborés en relation avec le responsable de la conformité (Plan de mise en conformité du stock, et contrôle des nouveaux contrats ouverts), et avec un suivi de la Direction Conformité de Crédit Agricole SA..

Toutes sont traitées suivant les règles prudentielles d'usage prenant en compte les évolutions et les natures particulières des procédures.

Par ailleurs, comme indiqué dans son communiqué du 01 Juin 2017, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine a été assignée par des porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). La partie adverse a évalué sa demande à 101M€. Le Tribunal Judiciaire d'Amiens dans sa décision du 21 avril 2021 a rejeté la demande de ces porteurs et les a condamnés solidairement aux dépens ainsi qu'à l'indemnisation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine. Cette décision correspond à l'analyse faite par la Caisse régionale sur l'absence de fondement de cette action. Elle a toutefois fait l'objet d'appel de la part de la partie adverse.

DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne n'a pas fait l'objet de modification notable en 2021.

Le Rapport Annuel sur le Contrôle Interne relatif à l'exercice 2020 a été présenté au Conseil d'Administration du 25 mars 2021.

LE CONTROLE PERMANENT

❖ DISPOSITIF DE CONTROLE PERMANENT

Au sein des services et du réseau d'agences, des manuels de procédures décrivent les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents ; ils portent notamment sur le respect des limites, de la politique risque, des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, le respect de la réglementation spécifique à certains produits, etc.

Le dispositif couvre tous les services. Des contrôles permanents sont réalisés par les unités opérationnelles elles-mêmes. Ces contrôles peuvent être intégrés dans le traitement des opérations (contrôles de 1er degré), ou exercés par des unités ou personnes indépendantes des unités opérationnelles mentionnées ci-avant ou distinctes de celles ayant effectué les contrôles de premier degré (contrôles de 2ème degré).

L'automatisation des reportings de contrôles a été réalisée avec l'intégration de l'outil groupe de saisie des contrôles permanents : SCOPE (Système de Contrôles Permanents)

Cet outil national a été mis à disposition de la Caisse régionale en septembre 2008 afin de permettre la

remontée des contrôles locaux (siège et agences) auprès du contrôle permanent.

Il a été déployé sur la totalité des agences en 2008 et sur les unités du siège début 2009. Dans le cadre de la mise en œuvre du règlement 97-02 puis de l'arrêté du 3 novembre 2014 sur le contrôle interne, les unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la Caisse régionale, sont regroupées sous l'autorité du responsable du Contrôle permanent. Un responsable du Contrôle de la Conformité est rattaché à celui-ci.

Les résultats des contrôles sont formalisés par des reportings et les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices gérés également dans l'outil SCOPE.

L'ensemble de ce dispositif fait l'objet d'adaptations régulières du fait des évolutions réglementaires et des risques opérationnels détectés.

❖ DES DISPOSITIFS DE CONTROLES PARTICULIERS

Le dispositif de contrôle permanent recouvre également des dispositifs de contrôle particuliers en conformité avec la réglementation bancaire et financière. Il s'agit des domaines suivants :

- les systèmes d'informations, pour lesquels des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant. Une mesure du niveau de sécurité est régulièrement réalisée et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'améliorations.
- le déploiement et le test de plans de continuité d'activités intégrant les plans de secours informatiques et les actions menées en lien avec les travaux de « cartographie des risques » dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Bâle II ». Dans ce cadre, la Caisse

régionale avait défini un plan de repli utilisateurs (PRU) en cas d'indisponibilité du siège social de la Courrouze sur le site de Plouffragan dans les Côtes d'Armor. Ce site de repli était commun aux Caisses régionales bretonnes. En 2020, la Caisse régionale a fait le choix de définir un nouveau plan de repli utilisateurs en agences. Celui-ci est opérationnel depuis juin 2021. Un test sera réalisé au 2^{ème} semestre 2021.

- l'encadrement des prestations de services « essentielles » externalisées, pour lesquelles

une actualisation des contrats de sous-traitance et des procédures de contrôle a été mise en œuvre. Des travaux de fiabilisation du registre des externalisations de la Caisse régionale ont été lancés au 1^{er} semestre 2021 en application des recommandations de l'EBA. Au 31/12/2021, le registre des externalisations de la Caisse régionale devra être finalisé. La mise à jour de ce registre sera ensuite réalisée au fil de l'eau par les managers opérationnels en charge du suivi des prestations externalisées.

- La prévention et le contrôle des risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et à la lutte contre le financement du terrorisme. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, plan de mise en conformité de l'ensemble des ouvertures de comptes, etc....
- La directive MIF, intégrée dans nos procédures de commercialisation d'instruments financiers depuis le 1^{er} novembre 2007. De plus, le système informatique a été optimisé afin d'assurer le respect de la directive MIF lors de toute ouverture de comptes-titres et lors de l'activité de conseil en investissement sur instruments financiers (blocage informatique en l'absence de renseignement sur la compétence et l'expérience du client). Enfin, un e-learning « Conformité au Quotidien » comprenant un module MIF a été déployé au 1^{er} trimestre 2019. Ce module met notamment l'accent sur l'obligation d'être en

adéquation entre le produit vendu et le besoin du client et de disposer d'un dossier client complet.

- L'outil groupe (Actimize) de détection automatique des opérations suspectes en matière d'abus de marché est en place depuis le 1^{er} octobre 2007 et a été enrichi du suivi des « personnes concernées » au sens du règlement général AMF.
- Dans le cadre de la Lutte Anti blanchiment, le groupe Crédit Agricole a décidé la mise en conformité de la Banque de détail à la directive européenne du 26 octobre 2005 avec une solution uniforme pour l'ensemble des Caisses régionales, par la mise en place de l'outil NORKOM. Chaque jeune embauché (CDI ou CDD) bénéficie d'une formation « Lutte Anti-Blanchiment » préalablement à son embauche. Tous les salariés de la Caisse régionale sont régulièrement formés sur la Lutte contre le Blanchiment et le financement du terrorisme.
- Tous les nouveaux produits sont soumis à avis préalable du Responsable de la Conformité qui centralise par ailleurs les dysfonctionnements significatifs de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine.
- Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le responsable du Contrôle de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.
- La Caisse régionale dispose d'une structure dédiée aux risques opérationnels (collecte et cartographie). Chaque unité met en place des plans d'action afin de limiter les risques identifiés.

❖ DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Le dispositif de contrôle de l'information comptable et financière est décrit dans le rapport annuel 2020. Il s'appuie sur un contrôle central de 2^{ème} degré rattaché au contrôle permanent.

Un comité d'audit et des comptes a été mis en place en 2009 en application de l'ordonnance n°2008-1278 du 8 décembre 2008. Il se réunira 3 fois en 2021.

LE CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Le service Contrôle Périodique se consacre aux missions de contrôle périodique (3ème degré), en application de l'arrêté du 3 Novembre 2014. Il intervient, de manière indépendante, dans la Caisse régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité relevant de son périmètre de contrôle interne. Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par le Comité de Contrôle Interne.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

L'activité du service Contrôle Périodique de la Caisse régionale s'effectue depuis 2006 dans le cadre de l'Animation Audit inspection mise en place par l'Inspection Générale du Groupe (IGL). De fait, les plans annuels et pluriannuels, comme la cartographie des risques auditables de la Caisse régionale, sont réalisés sur la base de référentiels nationaux et l'audit de la Caisse régionale bénéficie d'outils méthodologiques mis à disposition par IGL (guides d'audit, formations, encadrement de missions transverses). Le Contrôle

Périodique développe également ses propres outils (guides et trames d'audit notamment).

Les missions réalisées par le service Contrôle Périodique, ainsi que par l'Inspection Générale groupe de Crédit Agricole S.A. font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité.

Lors du premier semestre 2021, le Contrôle Périodique de la Caisse Régionale a réalisé 10 missions d'audit prévues au plan d'audit annuel. Il a ainsi audité le dispositif de lutte contre la fraude interne, les assurances souscrites pour le compte de la Caisse régionale, le dispositif de pilotage des risques opérationnels, le processus des crédits aux agriculteurs, le pôle de coopération Crédit Agricole en Bretagne, le centre de relation client des professionnels et des agriculteurs, le pôle de coopération gestion des crédits aux Entreprises, les centres d'affaires Entrepreneurs, l'agence Square habitat de Saint Malo/Dinan et a réalisé la mission déléguée portant sur la mise en œuvre du plan de remédiation OFAC.

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
D'ILLE ET VILAINE**

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

(Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Rouxel Tanguy & Associés
2C, allée Jacques Frimot
35000 Rennes

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

(Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021)

Aux Sociétaires
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille et Vilaine
4 rue Louis Braille
35136 Saint-Jacques-de-la-Lande

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille et Vilaine, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble,

ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine, Nantes et Rennes, le 4 août 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Rouxel Tanguy & Associés

 **Pierre Clavié**

 *Nicolas Jolivet*

 *Géraldine Blin*

Pierre Clavié

Nicolas Jolivet

Géraldine Blin

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'ILLE ET VILAINE

Société coopérative de crédit à capital variable régie par les dispositions du Livre V du Code rural,
au capital social de 92 427 535,50 €

**Siège Social : 4, rue Louis Braille
35136 Saint-Jacques-de-la-Lande
775 590 847 RCS RENNES
NAF 6419 Z**

COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2021 (Ayant fait l'objet d'un examen limité)

**Examinés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit
Agricole d'Ille et Vilaine en date du 30 juillet 2021**

SOMMAIRE

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'ILLE ET VILAINE	51
CADRE GENERAL.....	54
Présentation juridique de l'entité.....	54
Format de présentation des états financiers.....	54
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	55
COMPTE DE RESULTAT	55
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	56
BILAN ACTIF	57
BILAN PASSIF.....	58
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	59
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	61
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES.....	63
<i>1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES</i>	<i>63</i>
<i>2. PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE</i>	<i>67</i>
<i>3. RISQUE DE CREDIT</i>	<i>69</i>
3.1 VARIATION DES VALEURS COMPTABLES ET DES CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR LA PERIODE	69
3.2 CONCENTRATIONS DU RISQUE DE CREDIT	77
<i>4. NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</i>	<i>86</i>
4.1 PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS	86
4.2 PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	87
4.3 GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	87
4.4 GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	88
4.5 GAINS OU PERTES NETS RESULTANT DE LA DECOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI	88
4.6 GAINS OU PERTES NETS RESULTANT DU RECLASSEMENT D'ACTIFS FINANCIERS VERS LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	89
4.7 PRODUITS (CHARGES) NETS DES AUTRES ACTIVITES	89
4.8 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	89
4.9 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	89
4.10 COUT DU RISQUE	90
4.11 GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	91
4.12 IMPOTS	91
4.13 VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	93
<i>5. INFORMATIONS SECTORIELLES</i>	<i>96</i>
<i>6. NOTES RELATIVES AU BILAN</i>	<i>96</i>
6.1 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	96
6.2 ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	99
6.3 ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI	101

6.4 EXPOSITIONS AU RISQUE SOUVERAIN	102
6.5 PASSIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI	102
6.6 ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES	104
6.7 IMMEUBLES DE PLACEMENT	104
6.8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (HORS ECARTS D'ACQUISITION)	104
6.9 ECARTS D'ACQUISITION	105
6.10 PROVISIONS	106
6.11 DETTES SUBORDONNEES	107
6.12 CAPITAUX PROPRES	107
7. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	109
8. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	111
9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	112
9.1 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES AU COUT AMORTI	112
9.2 INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES A LA JUSTE VALEUR	116
9.3 EVALUATION DE L'IMPACT DE LA PRISE EN COMPTE DE LA MARGE A L'ORIGINE	122
10. IMPACTS DES EVOLUTIONS COMPTABLES OU AUTRES EVENEMENTS	122
11. PARTIES LIEES	123
12. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2021	124
13. EVENEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2021	125

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine (Caisse régionale) est une société coopérative à capital variable régie par le livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Son siège social est situé 4, rue Louis Braille 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande. Elle est inscrite au registre du commerce de Rennes sous le numéro 775 590 847, code NAF 6419 Z.

Sont rattachées à la Caisse régionale, 46 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales, de 2 fonds dédiés, de 4 sociétés techniques de titrisation, de la SCI Croix Rocheran et de la SAS Crédit Agricole Ille et Vilaine Expansion.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

La Caisse régionale fait partie, avec 13 autres Caisses régionales, des entités ayant émis des Certificats Coopératifs d'Investissements, qui leur permettent d'être cotées sur le marché financier et plus particulièrement au compartiment B d'Euronext Paris.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leur fonds propres.

La Caisse régionale fait partie du périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole.

Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe « Crédit Agricole d'Ille et Vilaine » (dénommé Groupe), constitué de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille et Vilaine, des 46 Caisses locales, de 2 fonds dédiés, de 4 sociétés techniques de titrisation et de la SCI Croix Rocheran entrant dans le périmètre de consolidation (Groupe), utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Intérêts et produits assimilés	4.1	137 632	258 616	127 093
Intérêts et charges assimilées	4.1	(63 491)	(131 481)	(64 651)
Commissions (produits)	4.2	72 112	128 221	68 046
Commissions (charges)	4.2	(21 608)	(36 044)	(17 012)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	2 242	1 381	(2 838)
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		(1 882)	(1 001)	(154)
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		4 124	2 382	(2 684)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	20 813	8 337	3 418
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		(149)	(1 081)	(892)
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		20 962	9 418	4 310
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	-	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	-	-
Produits des autres activités	4.7	1 445	3 204	1 860
Charges des autres activités	4.7	(3 149)	(7 180)	(4 281)
Produit net bancaire		145 996	225 054	111 635
Charges générales d'exploitation	4.8	(83 529)	(150 007)	(73 037)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.9	(4 753)	(11 975)	(5 568)
Résultat brut d'exploitation		57 714	63 072	33 030
Coût du risque	4.10	(20 568)	(32 086)	(29 252)
Résultat d'exploitation		37 146	30 986	3 778
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.11	-	(76)	-
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.9	-	-	-
Résultat avant impôt		37 146	30 910	3 778
Impôts sur les bénéfices		(8 990)	(10 092)	(5 329)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	6.6	-	-	-
Résultat net		28 156	20 818	(1 551)
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-
Résultat net part du Groupe		28 156	20 818	(1 551)

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Note	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Résultat net		28 156	20 818	(1 551)
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.13	1 108	(1 184)	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	4.13	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.13	68 352	(52 774)	(77 128)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	69 460	(53 958)	(77 128)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	(2 379)	2 599	2 401
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.13	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.13	67 081	(51 359)	(74 727)
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.13	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.13	439	1 004	(444)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.13	-	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	439	1 004	(444)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	(113)	(260)	115
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.13	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.13	326	744	(329)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.13	67 407	(50 615)	(75 056)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		95 563	(29 797)	(76 607)
Dont part du Groupe		95 563	(29 797)	(76 607)
Dont participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.13	-	-	-

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2021	31/12/2020
Caisse, banques centrales		48 750	54 469
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1-6.4	352 784	566 710
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		8 371	10 267
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		344 413	556 443
Instruments dérivés de couverture		14 203	1 269
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3-6.2-6.4	1 185 245	1 107 001
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		123 634	122 265
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		1 061 611	984 736
Actifs financiers au coût amorti	3-6.3-6.4	15 101 282	13 771 577
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		1 596 983	929 884
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		12 930 921	12 259 193
<i>Titres de dettes</i>		573 378	582 500
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		123 936	200 177
Actifs d'impôts courants et différés		61 700	50 188
Comptes de régularisation et actifs divers		264 754	396 118
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.6	-	-
Participation aux bénéfices différée		-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement	6.7	13 322	13 718
Immobilisations corporelles	6.8	88 283	90 343
Immobilisations incorporelles	6.8	7	16
Ecart d'acquisition	6.9	-	-
Total de l'Actif		17 254 266	16 251 586

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2021	31/12/2020
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	8 998	11 615
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		8 998	11 615
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		-	-
Instruments dérivés de couverture		169 493	247 564
Passifs financiers au coût amorti	6.5	14 761 924	13 813 796
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>		10 410 786	9 640 020
<i>Dettes envers la clientèle</i>		4 269 833	4 081 609
<i>Dettes représentées par un titre</i>		81 305	92 167
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		6	-
Passifs d'impôts courants et différés		15 478	15
Comptes de régularisation et passifs divers		281 239	250 131
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.6	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance		-	-
Provisions	6.10	61 589	64 234
Dettes subordonnées	6.11	-	-
Total dettes		15 298 727	14 387 355

Capitaux propres	1 955 539	1 864 231
Capitaux propres part du Groupe	1 955 528	1 864 220
Capital et réserves liées	303 527	300 433
Réserves consolidées	1 407 517	1 394 048
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	216 328	148 921
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées	-	-
Résultat de l'exercice	28 156	20 818
Participations ne donnant pas le contrôle	11	11
Total du passif	17 254 266	16 251 586

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe								Participations ne donnant pas le contrôle							Capitaux propres consolidés
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres	
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres instrument s de capitaux propres	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
(en milliers d'euros)																
Capitaux propres au 1er janvier 2020 Publié	205 467	1 492 486	(682)	-	1 697 271	(3 046)	202 582	199 536	-	1 896 807	11	-	-	-	11	1 896 818
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2020	205 467	1 492 486	(682)	-	1 697 271	(3 046)	202 582	199 536	-	1 896 807	11	-	-	-	61	1 896 818
Augmentation de capital	4 520	-	-	-	4 520	-	-	-	-	4 520	-	-	-	-	-	4 520
Variation des titres autodétenus	-	-	(244)	-	(244)	-	-	-	-	(244)	-	-	-	-	-	(244)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 1er semestre 2020	-	(9 463)	-	-	(9 463)	-	-	-	-	(9 463)	-	-	-	-	-	(9 463)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	4 520	(9 463)	(244)	-	(5 187)	-	-	-	-	(5 187)	-	-	-	-	-	(5 187)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(329)	(74 727)	(75 056)	-	(75 056)	-	-	-	-	-	(75 056)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 551)	(1 551)	-	-	-	-	-	(1 551)
Autres variations	-	80	-	-	80	-	-	-	-	80	-	-	-	-	-	80
Capitaux propres au 30 juin 2020	209 987	1 483 103	(926)	-	1 692 164	(3 375)	127 855	124 480	(1 551)	1 815 093	11	-	-	-	11	1 815 104
Augmentation de capital	2 117	-	-	-	2 117	-	-	-	-	2 117	-	-	-	-	-	2 117
Variation des titres autodétenus	-	-	(117)	-	(117)	-	-	-	-	(117)	-	-	-	-	-	(117)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 2nd semestre 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 2nd semestre 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	538	-	-	538	-	-	-	-	538	-	-	-	-	-	538
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	2 117	538	(117)	-	2 538	-	-	-	-	2 538	-	-	-	-	-	2 538
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	1 073	23 368	24 441	-	24 441	-	-	-	-	-	24 441
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 2nd semestre 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	22 369	22 369	-	-	-	-	-	22 369
Autres variations	-	(218)	-	-	(218)	(1)	-	(1)	-	(219)	-	-	-	-	-	(219)
Capitaux propres au 31 décembre 2020	212 104	1 483 420	(1 043)	-	1 694 481	(2 303)	151 224	148 921	20 818	1 864 220	11	-	-	-	11	1 864 231
Affectation du résultat 2020	-	20 818	-	-	20 818	-	-	-	(20 818)	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2021	212 104	1 504 238	(1 043)	-	1 715 299	(2 303)	151 224	148 921	-	1 864 220	11	-	-	-	11	1 864 231
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2021 retraité	212 104	1 504 238	(1 043)	-	1 715 299	(2 303)	151 224	148 921	-	1 864 220	11	-	-	-	11	1 864 231
Augmentation de capital	3 096	-	-	-	3 096	-	-	-	-	3 096	-	-	-	-	-	3 096
Variation des titres autodétenus	-	-	(2)	-	(2)	-	-	-	-	(2)	-	-	-	-	-	(2)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 1er semestre 2021	-	(7 200)	-	-	(7 200)	-	-	-	-	(7 200)	-	-	-	-	-	(7 200)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	3 096	(7 200)	(2)	-	(4 106)	-	-	-	-	(4 106)	-	-	-	-	-	(4 106)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	326	67 081	67 407	-	67 407	-	-	-	-	-	67 407
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	28 156	28 156	-	-	-	-	-	28 156
Autres variations	-	(149)	-	-	(149)	-	-	-	-	(149)	-	-	-	-	-	(149)
Capitaux propres au 30 juin 2021	215 200	1 496 889	(1 045)	-	1 711 044	(1 977)	218 305	216 328	28 156	1 955 528	11	-	-	-	11	1 955 539

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 1 955,5 millions d'euros. Ils augmentent de 91,3 millions d'euros depuis la clôture de l'exercice précédent (soit +4,90%).

Cette augmentation s'explique principalement par:

- le résultat net consolidé du Groupe au 30 juin 2021, qui s'élève à +28,2 millions d'euros,
- les dividendes versés à Sacam Mutualisation (2,8 millions d'euros), aux sociétaires des Caisses locales (2,0 millions d'euros), au public et Predica (2,4 millions d'euros), qui s'élèvent à 7,2 millions d'euros.
- l'augmentation de capital des Caisses locales pour 3,1 millions d'euros (correspond à la différence entre les souscriptions et les remboursements des parts sociales des Caisses locales sur le premier semestre 2021).
- les gains comptabilisés directement en capitaux propres pour 50,6 millions d'euros sur l'exercice 2021 et sont principalement liés à la valorisation des titres Sacam Mutualisation (+32,6 millions d'euros) et SAS Rue la Boétie (+32,0 millions d'euros), Unexo (0,9 millions d'euros).

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Not	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Résultat avant impôt		37 146	30 910	3 778
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		4 753	11 352	5 569
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.9	-	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		21 083	33 101	33 138
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		-	-	-
Résultat net des activités d'investissement		-	-	-
Résultat net des activités de financement		34	141	43
Autres mouvements		3 369	3 247	(770)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		29 239	47 841	37 980
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		946 504	854 191	608 642
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(506 948)	(521 296)	(70 784)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		202 049	(297 313)	(209 063)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		148 951	9 534	(23 262)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence (1)		-	-	-
Impôts versés		(7 462)	(27 535)	(15 287)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		783 094	17 581	290 246
Flux provenant des activités abandonnées		-	-	-
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		849 479	96 332	332 004
Flux liés aux participations (2)		(3 531)	15 177	(1 669)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(2 778)	(8 093)	(4 385)
Flux provenant des activités abandonnées		-	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		(6 309)	7 084	(6 054)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)		(4 322)	(558)	(5 058)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)		(1 995)	13 998	14 835
Flux provenant des activités abandonnées		-	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		(6 317)	13 440	9 777
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		-	-	-
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		836 853	116 856	335 727
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		534 179	417 314	417 314
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		54 469	77 227	77 227
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		479 710	340 087	340 087
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		1 370 978	534 179	753 036
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		48 750	54 469	40 868
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		1 322 228	479 710	712 168

VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	836 799	116 865	335 722
--	----------------	----------------	----------------

* Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées)

** Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.5 (hors intérêts courus)

(1) Aucun dividende n'a été reçu des entreprises mises en équivalence

(2) Flux liés aux participations : Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période". Au cours du premier semestre 2021, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine s'élève à (3 531) milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes : SAS Unexo -2 670 milliers d'euros, Sacam Avenir - 522 milliers d'euros.

(3) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires : Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine à ses actionnaires, à hauteur de 7 200 milliers d'euros pour le premier semestre 2021. Ce flux comprend aussi la hausse du capital des caisses locales (souscription de parts sociales) pour 3 096 milliers d'euros.

(4) Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement : Au cours du premier semestre 2021, les remboursements s'élèvent à 1 263 milliers d'euros.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine au 30 juin 2021 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2020 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « *carve out* »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2021 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2021.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2	1 ^{er} janvier 2021 (1)	Oui
Amendement à IFRS 4 Report facultatif de l'application de la norme IFRS 9 pour les entités qui exercent principalement des activités d'assurance, y compris les entités du secteur de l'assurance appartenant à un conglomérat financier au 1 ^{er} janvier 2023	1 ^{er} janvier 2021	Non

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 sur la réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 dès le 1^{er} janvier 2020

Réformes des indices de référence

Les réformes des indices de référence sont entrées en 2021 dans une phase d'accélération cadencée par les jalons de place définis par les groupes de travail sur les taux alternatifs et par les autorités. L'annonce du 5 mars d'IBA – l'administrateur du LIBOR – a confirmé le jalon important de fin 2021 pour l'arrêt de la publication ou la non représentativité des LIBOR, sauf sur les tenors les plus utilisés du LIBOR USD. Ainsi, pour le flux de nouveaux contrats, selon les devises et les classes d'actifs, l'ensemble des acteurs doit progressivement arrêter d'utiliser les indices LIBOR dans le courant de l'année 2021 et au plus tard ne pourra plus les utiliser après fin 2021.

Le remplacement des LIBOR par des taux calculés sur la base de RFR est le scénario privilégié. Pour certaines activités, l'utilisation d'un RFR à terme prédéterminé dit « *forward looking* » en début de

période d'intérêt sera la seule solution, mais dans de nombreux cas l'utilisation d'un taux post-déterminé sera privilégiée et fortement encouragée par les autorités. Les modalités de transition se précisant, les développements des systèmes d'information étant pour certains livrés, la liquidité des marchés RFR se développant progressivement, enfin les dates butoir de fin 2021 approchant rapidement, les renégociations proactives de contrats commencent et tendent à s'intensifier.

Le secteur privé reste en première ligne de ces transitions. Toutefois les annonces récentes au Royaume-Uni et aux Etats-Unis ainsi que la révision de la BMR en Europe – qui donne le pouvoir à la Commission Européenne de désigner un taux de remplacement en cas de disparition d'un indice systémique – renforcent la perspective de possibles dispositions législatives pour accompagner les transitions des contrats impossibles à renégocier avant la disparition des LIBOR. Néanmoins, toujours en l'absence d'une définition ex-ante de périmètres de contrats qui pourraient bénéficier de tels supports, les plans de transition proactive sont déclenchés ou sont en voie d'être déclenchés sauf pour les contrats dont l'impossibilité à les renégocier est avérée. De surcroît, les transitions proactives par anticipation restent vivement encouragées par certaines autorités, telle que l'autorité britannique (FCA : *Financial Conduct Authority*).

Spécifiquement pour le périmètre des contrats dérivés et par extension aux contrats de Repo et prêts / emprunts de titres, le protocole ISDA – en vigueur depuis le 25/01/2021 – permet d'intégrer automatiquement aux contrats existants les nouvelles clauses de repli ou « *fallbacks* ». Ce protocole est de nature à simplifier la transition des contrats dérivés entre les parties qui y auront adhéré (plus de 14 200 au 30/06/2021).

Il est anticipé que ce protocole permette de basculer la majeure partie des encours de contrats dérivés vers les indices alternatifs. Pour les autres instruments non dérivés, un tel dispositif n'existe pas et de très nombreuses renégociations bilatérales ou multilatérales avec les parties aux contrats seront nécessaires.

Au travers du projet Benchmarks, le groupe Crédit Agricole continue à piloter les transitions des indices de référence en intégrant les préconisations des groupes de travail nationaux et les jalons définis par les autorités, en premier lieu par la FCA. Ainsi, le projet vise à s'inscrire dans les standards définis par les travaux de place. Le calendrier du projet de transition s'articule autour des phases d'adoption et d'offres de taux alternatifs et des dates d'arrêt formel de l'utilisation des indices dont la disparition est annoncée. Les plans de transition finalisés par entité du groupe Crédit Agricole, intégrant les dernières conclusions des groupes de travail et associations de marché et le cas échéant les précisions relatives aux possibles interventions des autorités, sont activés selon des calendriers spécifiques à chaque entité.

S'agissant de la transition de l'EONIA vers l'€STR (au plus tard le 3 janvier 2022 lors de l'activation des clauses de *fallback* à la disparition de l'EONIA), les travaux sont toujours en cours. Les chambres de compensation ont déjà basculé la rémunération du collatéral de l'EONIA vers l'€STR. Les flux référençant l'€STR augmentent très progressivement. Par ailleurs, l'EURIBOR – comme tout indice de référence – est susceptible de voir sa méthodologie évoluer de nouveau ou d'être à terme remplacé. Toutefois, le scénario de remplacement de l'EURIBOR, n'est pas envisagé à ce stade.

En l'état, la liste des principaux indices de référence utilisés à l'échelle du groupe Crédit Agricole et/ou définis comme critiques par l'ESMA ou systémiques, qui sont concernés par une transition certaine ou potentielle est la suivante :

- L'EONIA qui disparaîtra le 3 janvier 2022 ;
- Les LIBOR EUR, CHF, JPY, GBP et USD dont la cessation de la publication interviendra ou la non représentativité sera prononcée fin 2021 ou fin juin 2023 pour la plupart des tenors du LIBOR USD ;
- L'EURIBOR, WIBOR, STIBOR, dont la disparition est possible mais n'est pas anticipée à ce stade.

L'EURIBOR, les LIBOR (notamment USD) et l'EONIA représentent – par ordre décroissant – les expositions les plus importantes du Groupe aux indices de référence.

Outre la préparation et la mise en œuvre du remplacement des indices de référence qui disparaissent ou deviennent non représentatifs et la mise en conformité avec la réglementation BMR, les travaux du projet visent également à identifier et gérer les risques inhérents aux transitions des indices de référence, notamment sur les volets financiers, opérationnels et protection des clients.

Afin que les relations de couvertures comptables affectées par cette réforme des indices de référence puissent se poursuivre malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices de taux actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020. Le Groupe appliquera ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture, principalement ceux liés à l'EONIA, l'EURIBOR et les taux LIBOR (USD, GBP, CHF, JPY), peuvent en bénéficier au 30 juin 2021.

Au 30 juin 2021, le recensement des instruments de couverture impactés par la réforme et sur lesquels subsistent des incertitudes fait apparaître un montant nominal de 6,1 milliards d'euros.

D'autres amendements, publiés par l'IASB en août 2020, complètent ceux publiés en 2019 et se concentrent sur les conséquences comptables du remplacement des anciens taux d'intérêt de référence par d'autres taux de référence à la suite des réformes.

Ces modifications, dites « Phase 2 », concernent principalement les modifications des flux de trésorerie contractuels. Elles permettent aux entités de ne pas décomptabiliser ou ajuster la valeur comptable des instruments financiers pour tenir compte des changements requis par la réforme, mais plutôt de mettre à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux de référence alternatif.

En ce qui concerne la comptabilité de couverture, les entités n'auront pas à déqualifier leurs relations de couverture lorsqu'elles procèdent aux changements requis par la réforme.

Au 30 juin 2021, la ventilation par indice de référence significatif des instruments basés sur les anciens taux de référence et qui doivent transiter vers les nouveaux taux avant leur maturité est la suivante :

	EONIA	EURIBOR	LIBOR USD	LIBOR GBP	LIBOR JPY	LIBOR CHF	LIBOR EUR	WIBOR	STIBOR
<i>(en milliards d'euros)</i>									
Total des actifs financiers hors dérivés	4 332	1 281 299	590	-	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers hors dérivés	10 000	6 735 877	-	1 185	-	-	-	-	-
Total des notionnels des dérivés	6 627	6 120 183	-	-	-	-	-	-	-

S'agissant des expositions portant sur l'indice EONIA, les encours reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure au 3 janvier 2022, date de transition.

S'agissant des expositions portant sur le LIBOR EUR, CHF, JPY et GBP, les encours reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure au 31/12/2021.

S'agissant des expositions portant sur le LIBOR USD, les encours reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure au 30/06/2023, la très grande majorité des encours étant concentrée sur les tenors disparaissant le 30 juin 2023 (JJ, 1 mois, 3 mois, 6 mois et 12 mois).

S'agissant des instruments financiers non dérivés, les expositions correspondent aux nominaux des titres et au capital restant dû des instruments amortissables.

Les données présentées sont basées d'une part sur les valeurs comptables pour le Groupe hors Caisse régionale d'Ille et Vilaine et d'autre part sur des données de gestion pour la Caisse régionale d'Ille et Vilaine.

Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européennes au 30 juin 2021

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2021 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2021.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 17.

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance publiée en mai 2017 remplacera la norme IFRS 4. Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023 sous réserve de son adoption par l'Union européenne.

La norme IFRS 17 définit de nouveaux principes en matière de valorisation, de comptabilisation des passifs des contrats d'assurance et d'appréciation de leur profitabilité, ainsi qu'en matière de présentation. De 2017 à 2020, un cadrage du projet de mise en œuvre a été réalisé afin d'identifier les enjeux et les impacts de la norme pour les filiales assurance du Groupe. Les travaux d'analyse et de préparation de mise en œuvre se poursuivent en 2021.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020 de la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances de la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

Par ailleurs, de par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2021 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 Périmètre de consolidation au 30 juin 2021.

➤ Crise sanitaire liée à la COVID-19

Dans le contexte crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par la crise liée au Coronavirus, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

Prêts Garantis par l'Etat (PGE)

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole a proposé à compter du 25 mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quelle que soit leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, ...), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif massif et inédit de Prêts Garantis par l'Etat.

Ces financements prennent la forme d'un prêt sur 12 mois, avec la faculté pour l'emprunteur de l'amortir sur une période supplémentaire de 1 à 5 ans.

Sur cette période supplémentaire, le prêt pourra avoir durant la phase d'amortissement, une nouvelle période d'un an au cours de laquelle seuls les intérêts et le coût de la garantie d'Etat seront payés.

La durée totale du prêt ne pourra pas excéder 6 ans.

L'offre Groupe pour la première année se présente sous la forme d'un prêt à taux zéro ; seul le coût de la garantie est refacturé (via une commission payée par le client) conformément aux conditions d'éligibilité définies par l'Etat pour bénéficier de la garantie.

Ces prêts peuvent atteindre jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires, permettant ainsi aux entrepreneurs d'avoir accès au financement nécessaire pour traverser la période actuelle très perturbée.

Ces prêts appartiennent à un modèle de gestion « Collecte » et satisfont au test des caractéristiques contractuelles. Ils sont donc enregistrés au coût amorti.

Au 30 juin 2021, le solde des encours de prêts garantis par l'Etat octroyés à la clientèle par la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine s'élève à 400 836 milliers d'euros.

Risque de crédit

Conformément à la communication de l'IASB du 27 mars 2020 relative à la comptabilisation des pertes de crédit attendues en application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers dans les circonstances exceptionnelles actuelles, il a été rappelé l'importance de l'exercice du jugement dans l'application des principes d'IFRS 9 du risque de crédit et le classement des instruments financiers qui en résulte.

Le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

➤ **Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Crédit Agricole S.A. a démantelé le 1^{er} mars 2021 15% complémentaires du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

Pour la Caisse régionale la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine, cette opération s'est traduite par une baisse des engagements donnés de 21,1 millions d'euros et une baisse du dépôt de garantie apporté à Crédit Agricole S.A de 7,1 millions d'euros.

3. Risque de crédit

3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

(Cf. chapitre "Facteurs de risque – Risques de crédit" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.)

Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 31 décembre 2020	582 642	(143)	-	-	-	-	582 642	(143)	582 499
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-	-	-	-			-	-	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-			-	-	
Transferts vers Bucket 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	582 642	(142)	-	-	-	-	582 642	(142)	582 500
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(1 805)	(85)	-	-	-	-	(1 805)	(85)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	96 557	(95)	-	-			96 557	(95)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(98 362)	17	-	-	-	-	(98 362)	17	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(7)		-		-		(7)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	580 837	(227)	-	-	-	-	580 837	(227)	580 610
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(7 232)		-		-		(7 232)		
Au 30 juin 2021	573 605	(227)	-	-	-	-	573 605	(227)	573 378
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 31 décembre 2020	48 817	-	-	-	-	-	48 817	-	48 817
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-	-	-	-			-	-	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-			-	-	
Transferts vers Bucket 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	48 817	-	-	-	-	-	48 817	-	48 817
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(50)	-	-	-	-	-	(50)	-	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	-	-	-	-			-	-	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(50)	-	-	-	-	-	(50)	-	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-		-		-		-	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	48 767	-	-	-	-	-	48 767	-	48 767
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	1 436		-		-		1 436		
Au 30 juin 2021	50 203	-	-	-	-	-	50 203	-	50 203
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 31 décembre 2020	11 405 328	(38 800)	888 340	(79 704)	204 265	(120 236)	12 497 933	(238 740)	12 259 193
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	(83 600)	(8 227)	68 479	13 704	15 121	(5 451)	-	26	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(363 076)	3 240	363 076	(8 226)			-	(4 986)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	285 702	(11 640)	(285 702)	20 902			-	9 262	
Transferts vers Bucket 3 (1)	(9 038)	201	(15 303)	1 520	24 341	(6 609)	-	(4 888)	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	2 812	(28)	6 408	(492)	(9 220)	1 158	-	638	
Total après transferts	11 321 728	(47 027)	956 819	(66 000)	219 386	(125 687)	12 497 933	(238 714)	12 259 219
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	738 259	7 864	(30 850)	(34 361)	(13 327)	6 954	694 082	(19 543)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	1 839 295	(7 925)	77 489	(9 729)			1 916 784	(17 654)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(1 100 632)	4 564	(108 339)	8 698	(10 616)	10 044	(1 219 587)	23 306	
Passages à perte					(2 711)	2 465	(2 711)	2 465	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	22	-	22	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		11 225		(33 330)		(6 061)		(28 166)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	(404)	-	-	-	-	484	(404)	484	
Total	12 059 987	(39 163)	925 969	(100 361)	206 059	(118 733)	13 192 015	(258 257)	12 933 758
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(3 689)		(577)		1 367		(2 837)		
Au 30 juin 2021 (4)	12 056 298	(39 163)	925 392	(100 361)	207 426	(118 733)	13 189 178	(258 257)	12 930 921
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

(4) Au 30 juin 2021, le montant des prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés à la clientèle par la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 s'élève à 400 836 milliers d'euros.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)					
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
(en milliers d'euros)								
Au 31 décembre 2020	122 265	(292)	-	-	-	-	122 265	(292)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-	-	-	-			-	-
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-			-	-
Transferts vers Bucket 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	122 265	(292)	-	-	-	-	122 265	(292)
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	1 368	(4)	-	-	-	-	1 368	(4)
Réévaluation de juste valeur sur la période	(1 210)		-		-		(1 210)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	20 326	(14)	-	-			20 326	(14)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(17 748)	9	-	-	-	-	(17 748)	9
Passages à perte					-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		1		-		-		1
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	123 633	(296)	-	-	-	-	123 633	(296)
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	1		-		-		1	
Au 30 juin 2021	123 634	(296)	-	-	-	-	123 634	(296)
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur les établissements de crédit

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas de prêts et créances sur les établissements de crédit à la juste valeur par capitaux propres.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur la clientèle

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas de prêts et créances sur la clientèle à la juste valeur par capitaux propres.

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 31 décembre 2020	1 215 387	(4 696)	55 193	(5 672)	5 423	(621)	1 276 003	(10 989)	1 265 014
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	(404)	(7)	404	49	-	-	-	42	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(15 171)	508	15 171	(571)			-	(63)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	14 767	(515)	(14 767)	620			-	105	
Transferts vers Bucket 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	1 214 983	(4 703)	55 597	(5 623)	5 423	(621)	1 276 003	(10 947)	1 265 056
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	94 466	(190)	(18 185)	114	126	(1 677)	76 407	(1 753)	
Nouveaux engagements donnés (2)	572 919	(2 818)	14 557	(1 973)			587 476	(4 791)	
Extinction des engagements	(478 585)	1 871	(32 612)	3 885	-	-	(511 197)	5 756	
Passages à perte					(4)	-	(4)	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		757		(1 798)		(966)		(2 007)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	132	-	(130)	-	130	(711)	132	(711)	
Au 30 juin 2021	1 309 449	(4 893)	37 412	(5 509)	5 549	(2 298)	1 352 410	(12 700)	1 339 710

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 31 décembre 2020	481 458	(2 525)	14 329	(3 393)	21 189	(7 577)	516 976	(13 495)	503 481
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	2 501	(308)	(2 501)	724	-	-	-	416	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(1 881)	58	1 881	(228)			-	(170)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	4 382	(366)	(4 382)	952			-	586	
Transferts vers Bucket 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	483 959	(2 833)	11 828	(2 669)	21 189	(7 577)	516 976	(13 079)	503 897
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	152 824	188	(2 601)	94	(10 425)	1 621	139 798	1 903	
Nouveaux engagements donnés (2)	203 199	(783)	750	(110)			203 949	(893)	
Extinction des engagements	(45 707)	503	(3 351)	518	(9 499)	2 206	(58 557)	3 227	
Passages à perte					(926)	215	(926)	215	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		468		(314)		(74)		80	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		(1 437)		(1 437)	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	(4 668)	-	-	-	-	711	(4 668)	711	
Au 30 juin 2021	636 783	(2 645)	9 227	(2 575)	10 764	(5 956)	656 774	(11 176)	645 598

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

3.2 Concentrations du risque de crédit

Concentrations du risque de crédit par agent économique

Actifs financiers au coût amorti par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 30 juin 2021				Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Administration générale	643 243	1 583	-	644 826	664 798	1 767	-	666 565
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	144 882	-	-	144 882	144 527	-	-	144 527
Grandes entreprises	2 431 776	298 249	59 332	2 789 357	2 228 449	261 018	54 826	2 544 293
Clientèle de détail	9 460 267	625 560	148 094	10 233 921	8 999 013	625 555	149 439	9 774 007
Dépréciations	(39 390)	(100 361)	(118 733)	(258 484)	(38 942)	(79 704)	(120 236)	(238 882)
Total	12 640 778	825 031	88 693	13 554 502	11 997 845	808 636	84 029	12 890 510

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par agent économique

	Au 30 juin 2021				Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Administration générale	45 523	-	-	45 523	41 900	-	-	41 900
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	15 790	-	-	15 790	17 970	-	-	17 970
Grandes entreprises	62 321	-	-	62 321	62 395	-	-	62 395
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	123 634	-	-	123 634	122 265	-	-	122 265

Dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Administration générale	6 678	2 419
Grandes entreprises	2 029 092	1 940 962
Clientèle de détail	2 234 063	2 138 228
Total Dettes envers la clientèle	4 269 833	4 081 609

Engagements de financement par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Au 30 juin 2021				Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Administration générale	72 573	-	-	72 573	68 632	-	-	68 632
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	391 419	14 465	3 302	409 186	348 707	23 311	2 376	374 394
Clientèle de détail	845 457	22 947	2 247	870 651	798 048	31 882	3 047	832 977
Provisions (1)	(4 893)	(5 509)	(2 298)	(12 700)	(4 696)	(5 672)	(621)	(10 989)
Total	1 304 556	31 903	3 251	1 339 710	1 210 691	49 521	4 802	1 265 014

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 30 juin 2021				Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	549 997	6 951	10 526	567 474	428 426	11 904	20 926	461 256
Clientèle de détail	86 786	2 276	238	89 300	53 032	2 425	263	55 720
Provisions (1)	(2 645)	(2 575)	(5 956)	(11 176)	(2 525)	(3 393)	(7 577)	(13 495)
Total	634 138	6 652	4 808	645 598	478 933	10 936	13 612	503 481

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Concentrations du risque de crédit par zone géographique

Actifs financiers au coût amorti par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 30 juin 2021				Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	12 536 016	924 580	204 676	13 665 272	11 892 858	887 849	201 524	12 982 231
Autres pays de l'Union européenne	108 636	189	2 268	111 093	116 237	264	2 448	118 949
Autres pays d'Europe	10 556	156	481	11 193	3 770	55	293	4 118
Amérique du Nord	13 807	167	-	13 974	13 420	172	-	13 592
Amériques centrale et du Sud	587	-	-	587	618	-	-	618
Afrique et Moyen-Orient	6 705	271	1	6 977	6 688	-	-	6 688
Asie et Océanie (hors Japon)	3 672	29	-	3 701	3 003	-	-	3 003
Japon	189	-	-	189	193	-	-	193
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	(39 390)	(100 361)	(118 733)	(258 484)	(38 942)	(79 704)	(120 236)	(238 882)
Total	12 640 778	825 031	88 693	13 554 502	11 997 845	808 636	84 029	12 890 510

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par zone géographique

	Au 30 juin 2021				Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	33 242	-	-	33 242	26 804	-	-	26 804
Autres pays de l'Union européenne	76 065	-	-	76 065	80 852	-	-	80 852
Autres pays d'Europe	517	-	-	517	-	-	-	-
Amérique du Nord	12 304	-	-	12 304	12 137	-	-	12 137
Amériques centrale et du Sud	-	-	-	-	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-	-	-	-	-	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	-	-	-	-	-
Japon	1 506	-	-	1 506	2 472	-	-	2 472
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	123 634	-	-	123 634	122 265	-	-	122 265

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
France (y compris DOM-TOM)	4 245 175	4 055 924
Autres pays de l'Union européenne	9 377	15 628
Autres pays d'Europe	8 009	1 608

Amérique du Nord	2 406	2 596
Amériques centrale et du Sud	1 717	2 405
Afrique et Moyen-Orient	1 640	1 818
Asie et Océanie (hors Japon)	1 407	1 595
Japon	102	35
Organismes supra-nationaux	-	-
Total Dettes envers la clientèle	4 269 833	4 081 609

Engagements de financement par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 30 juin 2021				Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	1 307 712	37 406	5 549	1 350 667	1 213 523	55 176	5 423	1 274 122
Autres pays de l'Union européenne	608	2	-	610	445	12	-	457
Autres pays d'Europe	228	2	-	230	124	2	-	126
Amérique du Nord	236	2	-	238	525	-	-	525
Amériques centrale et du Sud	6	-	-	6	6	-	-	6
Afrique et Moyen-Orient	266	-	-	266	81	1	-	82
Asie et Océanie (hors Japon)	388	-	-	388	677	2	-	679
Japon	5	-	-	5	6	-	-	6
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions (1)	(4 893)	(5 509)	(2 298)	(12 700)	(4 696)	(5 672)	(621)	(10 989)
Total	1 304 556	31 903	3 251	1 339 710	1 210 691	49 521	4 802	1 265 014

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 30 juin 2021				Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	636 783	9 227	10 764	656 774	481 458	14 329	21 189	516 976
Autres pays de l'Union européenne	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays d'Europe	-	-	-	-	-	-	-	-
Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-	-
Amériques centrale et du Sud	-	-	-	-	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-	-	-	-	-	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-	-
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions (1)	(2 645)	(2 575)	(5 956)	(11 176)	(2 525)	(3 393)	(7 577)	(13 495)
Total	634 138	6 652	4 808	645 598	478 933	10 936	13 612	503 481

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Sur les actifs financiers au coût amorti	129 115	245 003	120 949
Opérations avec les établissements de crédit	1 480	2 522	1 261
Opérations internes au Crédit Agricole	23 836	33 371	14 232
Opérations avec la clientèle	101 068	204 003	102 943
Opérations de location-financement	-	-	-
Titres de dettes	2 731	5 107	2 513
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	480	986	482
Opérations avec les établissements de crédit	-	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-	-
Titres de dettes	480	986	482
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	8 037	12 627	5 662
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	-
Produits d'intérêts (1) (2)	137 632	258 616	127 093
Sur les passifs financiers au coût amorti	(35 231)	(82 100)	(41 247)
Opérations avec les établissements de crédit	(1 626)	(2 671)	(1 414)
Opérations internes au Crédit Agricole	(28 801)	(64 649)	(28 719)
Opérations avec la clientèle	(4 913)	(14 817)	(11 126)
Opérations de location-financement	-	-	-
Dettes représentées par un titre	109	37	12
Dettes subordonnées	-	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(28 234)	(49 283)	(23 362)
Autres intérêts et charges assimilées	(26)	(98)	(42)
Charges d'intérêts	(63 491)	(131 481)	(64 651)

(1) dont 2 448 milliers d'euros sur créances dépréciées (Bucket 3) au 30 juin 2021 contre 4 662 milliers d'euros au 31 décembre 2020 et 2 019 milliers d'euros au 30 juin 2020

(2) dont 4 601 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2021 contre 9 386 milliers d'euros au 31 décembre 2020 et 4 674 milliers d'euros au 30 juin 2020.

Les montants d'intérêts négatifs enregistrés en produits d'intérêts et charges d'intérêts sont respectivement de 18,32 milliers d'euros et 0,25 milliers d'euros.

Comme indiqué dans les états financiers du 31 décembre 2020 de la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine, une troisième série d'opérations ciblées de refinancement de long terme (TLTRO III) a été décidée en mars 2019 par la BCE, dont les modalités ont été revues à plusieurs reprises entre septembre 2019 et avril 2021. Crédit Agricole S.A. a souscrit à ces emprunts TLTRO III auprès de la BCE. Compte tenu des mécanismes de refinancement interne, la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine se refinance auprès de Crédit Agricole S.A. et bénéficie ainsi de ces bonifications.

Dans l'attente de la décision définitive de l'IFRS IC sur le traitement comptable de ces opérations, la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine maintient le traitement tel que présenté dans les états financiers du 31 décembre 2020.

Le Groupe a évalué leurs intérêts courus au taux de la Facilité des Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt (1er janvier 2021 – 23 juin 2021 pour la période afférente au

premier semestre 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils pendant la période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 – 30 juin 2021 pour la période afférente au premier semestre 2021), le taux d'intérêt retenu est le minimum entre le taux de Facilité des Dépôts et le MRO - 50 bps compte tenu de l'incertitude quant à l'atteinte des critères de variation de crédits éligibles pendant la période spéciale de référence additionnelle (dont l'échéance n'est pas intervenue).

4.2 Produits et charges de commissions

(en milliers d'euros)	30/06/2021			31/12/2020			30/06/2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	960	(77)	883	1 564	(102)	1 462	1 084	(81)	1 003
Sur opérations internes au Crédit Agricole	4 639	(18 050)	(13 411)	9 553	(29 095)	(19 542)	4 635	(13 709)	(9 074)
Sur opérations avec la clientèle	2 217	(174)	2 043	4 226	(439)	3 787	2 266	(236)	2 030
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	53	-	53	99	-	99	52	-	52
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	-	-	-	1	-	1	1	-	1
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	63 198	(3 141)	60 057	111 095	(6 221)	104 874	58 960	(2 898)	56 062
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	1 045	(166)	879	1 683	(187)	1 496	1 048	(88)	960
Total Produits et charges de commissions	72 112	(21 608)	50 504	128 221	(36 044)	92 177	68 046	(17 012)	51 034

Les produits de commissions des opérations sont portés majoritairement par l'activité « Banque de proximité ».

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Dividendes reçus	483	728	363
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	(1 887)	(1 000)	(153)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	250	(86)	323
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	2 789	1 235	(4 260)
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	-	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	48	330	223
Résultat de la comptabilité de couverture	559	174	666
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 242	1 381	(2 838)

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2021			31/12/2020			30/06/2020		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	60 663	(60 579)	84	42 837	(42 783)	54	42 646	(42 455)	191
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	21 439	(34 460)	(13 021)	12 214	(6 201)	6 013	12 403	(6 144)	6 259
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	39 224	(26 119)	13 105	30 623	(36 582)	(5 959)	30 243	(36 311)	(6 068)
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	311 449	(310 974)	475	318 302	(318 182)	120	322 492	(322 017)	475
Variations de juste valeur des éléments couverts	118 012	(193 437)	(75 425)	186 435	(131 747)	54 688	190 429	(131 588)	58 841
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	193 437	(117 537)	75 900	131 867	(186 435)	(54 568)	132 063	(190 429)	(58 366)
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Résultat de la comptabilité de couverture	372 112	(371 553)	559	361 139	(360 965)	174	365 138	(364 472)	666

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	(149)	(1 081)	(892)
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	20 962	9 418	4 310
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	20 813	8 337	3 418

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque ».

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas décomptabilisé d'actifs financiers au coût amorti le premier semestre 2021.

4.6 Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas reclassé d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat sur le premier semestre 2021.

4.7 Produits (charges) nets des autres activités

(en milliers d'euros)	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-	-	-
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-
Produits nets des immeubles de placement	737	1 017	547
Autres produits (charges) nets	(2 441)	(4 993)	(2 968)
Produits (charges) des autres activités	(1 704)	(3 976)	(2 421)

4.8 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Charges de personnel	(48 062)	(86 852)	(38 612)
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	(7 082)	(9 198)	(7 542)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(28 385)	(53 957)	(26 883)
Charges générales d'exploitation	(83 529)	(150 007)	(73 037)

(1) Dont 2 432 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution au 30 juin 2021 contre 2 958 milliers d'euros au 31 décembre 2020 et 2 958 milliers d'euros au 30 juin 2020

4.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Dotations aux amortissements	(4 753)	(12 064)	(5 568)
Immobilisations corporelles (1)	(4 744)	(12 044)	(5 558)
Immobilisations incorporelles	(9)	(20)	(10)
Dotations (reprises) aux dépréciations	-	89	-
Immobilisations corporelles	-	89	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(4 753)	(11 975)	(5 568)

(1) Dont 727 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2021 contre 2 283 milliers d'euros au 31 décembre 2020 et 653 milliers d'euros au 30 juin 2020

4.10 Coût du risque

(en milliers d'euros)	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Bucket 1 et Bucket 2) (A)	(20 445)	(16 934)	(9 617)
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	(769)	(14 707)	(6 596)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(4)	31	7
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(448)	(12 194)	(5 015)
Engagements par signature	(317)	(2 544)	(1 588)
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	(19 676)	(2 227)	(3 021)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(20 657)	(357)	(4 004)
Engagements par signature	981	(1 870)	983
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Bucket 3) (B)	(1 644)	(15 427)	(18 619)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(1 373)	(11 021)	(15 181)
Engagements par signature	(271)	(4 406)	(3 438)
Autres actifs (C)	24	18	(13)
Risques et charges (D)	1 793	509	315
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)=(A)+(B)+(C)+(D)	(20 272)	(31 834)	(27 934)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(245)	(815)	(352)
Récupérations sur prêts et créances	44	666	81
comptabilisés au coût amorti	44	666	81
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-
Décotes sur crédits restructurés	-	-	-
Pertes sur engagements par signature	-	-	-
Autres pertes	(95)	(680)	(1 047)
Autres produits	-	577	-
Coût du risque	(20 568)	(32 086)	(29 252)

Les -20 568 milliers d'euros de coût du risque se composent des éléments suivants :

- Dotation nette aux provisions pour risques de crédit pour -20 020 milliers d'euros ;
- Reprise nette aux provisions pour risques et charges pour 2 503 milliers d'euros ;
- Récupérations sur prêts et créances amortis pour 44 milliers d'euros ;
- Pertes couvertes par des provisions pour -2 755 milliers d'euros ;
- Pertes non couvertes par des provisions -340 milliers d'euros.

4.11 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-	(76)	-
Plus-values de cession	-	-	-
Moins-values de cession	-	(76)	-
Titres de capitaux propres consolidés	-	-	-
Plus-values de cession	-	-	-
Moins-values de cession	-	-	-
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	(76)	-

4.12 Impôts

Charge d'impôt

(en milliers d'euros)	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Charge d'impôt courant	15 672	17 919	8 006
Charge d'impôt différé	(6 682)	(7 827)	(2 677)
Total Charge d'impôt	8 990	10 092	5 329

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté Au 30 juin 2021

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	37 146	28,41%	10 553
Effet des différences permanentes			(2 317)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			1 030
Effet de l'imposition à taux réduit			(145)
Changement de taux			(160)
Effet des autres éléments			29
Taux et charge effectifs d'impôt		24,20%	8 990

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2021.

Au 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	30 910	32,02%	9 897
Effet des différences permanentes			4 086
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			(1 276)
Effet de l'imposition à taux réduit			(411)
Changement de taux			1 168
Effet des autres éléments			(3 372)
Taux et charge effectifs d'impôt		32,65%	10 092

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2020.

Au 30 juin 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	3 778	32,02%	1 210
Effet des différences permanentes		-	(507)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-	-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		-	3 879
Effet de l'imposition à taux réduit		-	(198)
Changement de taux		-	1 150
Effet des autres éléments		-	(205)
Taux et charge effectifs d'impôt		141,05%	5 329

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2020.

4.13 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-	-
Transferts en résultat	-	-	-
Autres variations	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	439	1 004	(444)
Ecart de réévaluation de la période	286	(46)	(1 329)
Transferts en résultat	149	1 081	892
Autres variations	4	(31)	(7)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-	-
Transferts en résultat	-	-	-
Autres variations	-	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(113)	(260)	115
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	326	744	(329)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	1 108	(1 184)	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-	-
Transferts en réserves	-	-	-
Autres variations	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	68 352	(52 774)	(77 128)
Ecart de réévaluation de la période	68 352	(53 013)	(77 128)
Transferts en réserves	-	-	-
Autres variations	-	239	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(2 379)	2 599	2 401
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	67 081	(51 359)	(74 727)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	67 407	(50 615)	(75 056)
Dont part du Groupe	67 407	(50 615)	(75 056)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-

Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

	31/12/2020				Variations				30/06/2021			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(3 102)	800	(2 302)	(2 302)	439	(113)	326	326	(2 663)	687	(1 976)	(1 976)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	(3 102)	800	(2 302)	(2 302)	439	(113)	326	326	(2 663)	687	(1 976)	(1 976)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(3 102)	800	(2 302)	(2 302)	439	(113)	326	326	(2 663)	687	(1 976)	(1 976)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(9 415)	2 431	(6 984)	(6 984)	1 108	(286)	822	822	(8 307)	2 145	(6 162)	(6 162)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	163 129	(4 922)	158 207	158 207	68 352	(2 093)	66 259	66 259	231 481	(7 015)	224 466	224 466
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	153 714	(2 491)	151 223	151 223	69 460	(2 379)	67 081	67 081	223 174	(4 870)	218 304	218 304
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	153 714	(2 491)	151 223	151 223	69 460	(2 379)	67 081	67 081	223 174	(4 870)	218 304	218 304
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	150 612	(1 691)	148 921	148 921	69 899	(2 492)	67 407	67 407	220 511	(4 183)	216 328	216 328

	31/12/2019				Variations				31/12/2020			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-	1	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(4 106)	1 060	(3 046)	(3 046)	1 004	(260)	744	744	(3 102)	800	(2 302)	(2 302)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	(4 106)	1 060	(3 045)	(3 046)	1 004	(260)	743	744	(3 102)	800	(2 302)	(2 302)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(4 106)	1 060	(3 045)	(3 046)	1 004	(260)	743	744	(3 102)	800	(2 302)	(2 302)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(8 231)	2 125	(6 106)	(6 106)	(1 184)	306	(878)	(878)	(9 415)	2 431	(6 984)	(6 984)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	215 903	(7 215)	208 688	208 688	(52 774)	2 293	(50 481)	(50 481)	163 129	(4 922)	158 207	158 207
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	207 672	(5 090)	202 582	202 582	(53 958)	2 599	(51 359)	(51 359)	153 714	(2 491)	151 223	151 223
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	207 672	(5 090)	202 582	202 582	(53 958)	2 599	(51 359)	(51 359)	153 714	(2 491)	151 223	151 223
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	203 566	(4 030)	199 537	199 536	(52 954)	2 339	(50 616)	(50 615)	150 612	(1 691)	148 921	148 921

5. Informations sectorielles

Information par secteur opérationnel

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine exerce l'essentiel de son activité en France, dans un seul secteur d'activité et dans la banque de proximité. Cela ne justifie donc pas la production de tableaux détaillés par métier, par pôles d'activités par zones géographiques.

6. Notes relatives au bilan

6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	8 371	10 267
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	344 413	556 443
Instruments de capitaux propres	20 799	18 613
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	323 614	537 830
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	352 784	566 710
Dont Titres prêtés	-	-

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Instruments de capitaux propres	1	-
Actions et autres titres à revenu variable	1	-
Titres de dettes	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
OPCVM	-	-
Prêts et créances	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Instruments dérivés	8 370	10 267
Valeur au bilan	8 371	10 267

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine est autorisée à redonner en garantie.

Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Actions et autres titres à revenu variable	20 104	17 971
Titres de participation non consolidés	695	642
Total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	20 799	18 613

Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Titres de dettes	323 037	537 246
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 072	5 924
OPCVM	316 965	531 322
Prêts et créances	577	584
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	577	584
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Total Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat	323 614	537 830

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine ne détient pas d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	8 998	11 615
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	8 998	11 615

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Titres vendus à découvert	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés	8 998	11 615
Valeur au bilan	8 998	11 615

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine ne détient pas de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2021			31/12/2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	123 634	636	(3 299)	122 265	589	(3 691)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 061 611	247 145	(15 662)	984 736	178 891	(15 761)
Total	1 185 245	247 781	(18 961)	1 107 001	179 480	(19 452)

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en milliers d'euros)	30/06/2021			31/12/2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	123 634	636	(3 299)	122 265	589	(3 691)
Total des titres de dettes	123 634	636	(3 299)	122 265	589	(3 691)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	123 634	636	(3 299)	122 265	589	(3 691)
Impôts sur les bénéfices		(164)	852		(152)	953
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)		472	(2 447)		437	(2 738)

Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

	30/06/2021			31/12/2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	5 618	557	(59)	6 227	662	(64)
Titres de participation non consolidés	1 055 993	246 588	(15 603)	978 509	178 229	(15 697)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 061 611	247 145	(15 662)	984 736	178 891	(15 761)
Impôts sur les bénéfices		(7 030)	15		(4 940)	17
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)		240 115	(15 647)		173 951	(15 744)

Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

	30/06/2021			31/12/2020		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	509	-	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	-	-	-	24	-	-
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	509	-	-	24	-	-
Impôts sur les bénéfices		-	-		-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)		-	-		-	-

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

Au cours de l'exercice, la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine a procédé à la cession partielle du titre Avril Pôle Animal.

6.3 Actifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 596 983	929 884
Prêts et créances sur la clientèle (1)	12 930 921	12 259 193
Titres de dettes	573 378	582 500
Valeur au bilan	15 101 282	13 771 577

(1) Au 30 juin 2021, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, le montant des encours de prêts garantis par l'Etat (PGE) accordé par la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine s'élève à 400 836 milliers d'euros.

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	10 273	9 650
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)</i>	9 624	8 951
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)</i>	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	39 930	39 167
Prêts subordonnés	-	-
Autres prêts et créances	-	-
Valeur brute	50 203	48 817
Dépréciations	-	-
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	50 203	48 817
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	1 399 075	535 196
Titres reçus en pension livrée	-	184 321
Comptes et avances à terme	147 705	161 550
Prêts subordonnés	-	-
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	1 546 780	881 067
Valeur au bilan	1 596 983	929 884

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	5 771	6 342
Autres concours à la clientèle	13 091 376	12 420 344
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	337	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	57 409	38 657
Comptes ordinaires débiteurs	34 285	32 590
Valeur brute	13 189 178	12 497 933
Dépréciations	(258 257)	(238 740)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	12 930 921	12 259 193
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
Valeur brute	-	-
Dépréciations	-	-
Valeur nette des opérations de location-financement	-	-
Valeur au bilan	12 930 921	12 259 193

Titres de dettes

(en milliers d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Effets publics et valeurs assimilées	154 399	157 121
Obligations et autres titres à revenu fixe	419 206	425 521
Total	573 605	582 642
Dépréciations	(227)	(142)
Valeur au bilan	573 378	582 500

6.4 Expositions au risque souverain

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'est pas exposé aux dettes souveraines sur les pays européens sous surveillance.

6.5 Passifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Dettes envers les établissements de crédit	10 410 786	9 640 020
Dettes envers la clientèle	4 269 833	4 081 609
Dettes représentées par un titre	81 305	92 167
Valeur au bilan	14 761 924	13 813 796

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	588	3 502
<i>dont comptes ordinaires créditeurs (1)</i>	1	2 919
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour (1)</i>	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	82 171	39 094
Total	82 759	42 596
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	86 471	61 518
Titres donnés en pension livrée	-	184 318
Comptes et avances à terme	10 241 556	9 351 588
Total	10 328 027	9 597 424
Valeur au bilan	10 410 786	9 640 020

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires créditeurs	3 801 589	3 587 600
Comptes d'épargne à régime spécial	70 343	61 932
Autres dettes envers la clientèle	397 901	432 077
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-
Valeur au bilan	4 269 833	4 081 609

Dettes représentées par un titre

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Bons de caisse	-	33
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	39 729	49 294
Emprunts obligataires	41 576	42 840
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Valeur au bilan	81 305	92 167

6.6 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas d'actifs non courants destinés à être cédés ni d'activités abandonnées.

6.7 Immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2021
Valeur brute	25 987	-	-	-	-	-	25 987
Amortissements et dépréciations	(12 269)	-	(396)	-	-	-	(12 665)
Valeur au bilan (1)	13 718	-	(396)	-	-	-	13 322

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
Valeur brute	25 985	-	2	-	-	-	25 987
Amortissements et dépréciations	(11 078)	-	(1 191)	-	-	-	(12 269)
Valeur au bilan (1)	14 907	-	(1 189)	-	-	-	13 718

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

6.8 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2021
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	203 266	-	2 741	(83)	-	-	205 924
Amortissements et dépréciations	(112 923)	-	(4 744)	26	-	-	(117 641)
Valeur au bilan	90 343	-	(2 003)	(57)	-	-	88 283
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	8 774	-	-	-	-	-	8 774
Amortissements et dépréciations	(8 758)	-	(9)	-	-	-	(8 767)
Valeur au bilan	16	-	(9)	-	-	-	7

	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements (1)	31/12/2020
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	224 745	-	9 240	(36 358)	-	5 639	203 266
Amortissements et dépréciations	(135 224)	-	(11 523)	34 447	-	(623)	(112 923)
Valeur au bilan	89 521	-	(2 283)	(1 911)	-	5 016	90 343
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	8 764	-	10	-	-	-	8 774
Amortissements et dépréciations	(8 738)	-	(20)	-	-	-	(8 758)
Valeur au bilan	26	-	(10)	-	-	-	16

(1) Tenant compte des effets de première application de la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur la durée des contrats de location IFRS 16, le solde des droits d'utilisation au bilan aurait été de 8974 milliers d'euros au 31/12/2019 (contre 3958 milliers d'euros avant application de la décision IFRS IC)

6.9 Ecart d'acquisition

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'est pas concerné par des écarts d'acquisition.

6.10 Provisions

	31/12/2020	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2021
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	22 849	-	83	-	(294)	-	-	22 638
Risques d'exécution des engagements par signature	24 484	-	30 506	(215)	(30 899)	-	-	23 876
Risques opérationnels	1 689	-	23	-	-	-	-	1 712
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	4 102	-	1 210	(72)	-	-	(1 109)	4 131
Litiges divers	10 078	-	244	(102)	(1 859)	-	-	8 361
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	1 032	-	103	(199)	(65)	-	-	871
TOTAL	64 234	-	32 169	(588)	(33 117)	-	(1 109)	61 589

	31/12/2019	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	20 319	-	3 699	-	(1 169)	-	-	22 849
Risques d'exécution des engagements par signature	15 664	-	52 119	-	(43 299)	-	-	24 484
Risques opérationnels	1 977	-	24	(26)	(286)	-	-	1 689
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	4 842	-	57	(2)	(1 586)	-	791	4 102
Litiges divers	10 469	-	866	(373)	(884)	-	-	10 078
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	1 383	-	337	(675)	(13)	-	-	1 032
TOTAL	54 654	-	57 102	(1 076)	(47 237)	-	791	64 234

Risques sur les produits épargne logement

Diminution de la provision pour risques sur les produits épargne logement (-210 milliers d'euros)

Risques sur les engagements par signature

Diminution de la provision sur les engagements de garantie (-2 320 milliers d'euros) et augmentation de la provision sur les engagements de financement (+1 711 milliers d'euros)

Risques opérationnels

Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les système d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement. Cette provision s'élève à 1 712 milliers d'euros au 30 juin 2021.

Engagement (sociaux) retraites et assimilés

Augmentation de la provision pour charges de retraite (+29 milliers d'euros).

Litiges divers

Reprise de la provision sur divers litiges avec des clients (-1 717 milliers d'euros).

Autres Risques

Reprise des provisions pour autres risques et charges (-161 milliers d'euros).

Autres mouvements

Il s'agit d'une reprise de provision sur les engagements sociaux (IAS19) suite à l'augmentation des taux d'actualisation (-1 109 milliers d'euros).

6.11 Dettes subordonnées

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas de dettes subordonnées au bilan.

6.12 Capitaux propres

Composition du capital au 30 juin 2021

Au 30 juin 2021, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Répartition du capital de la Caisse Régionale	Nombre de titres au 31/12/2020	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 30/06/2021	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	2 277 243	2 639	2 639	2 277 243	37,57%	0,00%
Dont part du Public	1 268 364	-	2 639	1 265 725	20,88%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	999 476	-	-	999 476	16,49%	0,00%
Dont part autodétenue	9 403	2 639	-	12 042	0,20%	0,00%
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	515 730	-	-	515 730	8,51%	0,00%
Dont part du Public	515 730	-	-	515 730	8,51%	0,00%
Dont part Crédit Agricole S.A.	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Parts sociales	3 267 849	-	-	3 267 849	53,92%	100,00%
Dont 46 Caisses Locales	3 267 818	-	-	3 267 818	53,92%	93,50%
Dont 15 administrateurs de la Caisse régionale	30	-	-	30	0,00%	6,10%
Dont Crédit Agricole S.A.	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Dont Sacam Mutualisation	1	-	-	1	0,00%	0,40%
Dont Autres	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Total	6 060 822	2 639	2 639	6 060 822	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 15,25 euros et le montant total du capital est de 92 428 milliers d'euros.

Dividendes

Au titre de l'exercice 2020, l'Assemblée générale du 26 mars 2021 de la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine a approuvé le versement d'un dividende net par part sociale de 1,20 euros et CCI/CCA de 1,88 euros.

Année de rattachement du dividende	CCI	CCA	Intérêts aux parts sociales versés par les Caisses locales	Sous total (1)	Parts sociales (2)	Total
	Montant Net	Montant Net	Montant Net	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2017	6 893	1 568	2 479	10 940	897	11 837
2018	7 402	1 681	2 557	11 640	897	12 537
2019	6 082	1 382	1 999	9 463	648	10 111
2020	4 263	970	1 968	7 200	598	7 798

(1) Le montant net correspond au résultat distribué :

- Par la Caisse régionale d'Ille et Vilaine aux porteurs de CCI
- Par la Caisse régionale d'Ille et Vilaine aux porteurs de CCA
- Par les Caisses locales à ses sociétaires

(2) Le montant net correspond aux dividendes versés par la Caisse régionale d'Ille et Vilaine aux Caisses locales.

Le plafond de rémunération des parts sociales émises par les coopératives correspond à la moyenne du TMO, sur les 3 dernières années civiles précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle, majorée de 200 points de base (loi « Sapin 2 » du 9 décembre 2016). Ce plafond est de 2,49% au titre de l'exercice 2020. Le montant de distribution a été fixé à 1,20% en Caisse régionale d'Ille et Vilaine.

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 7200 milliers d'euros en 2021.

7. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Engagements donnés	2 095 505	1 939 844
Engagements de financement	1 352 410	1 276 003
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	1 352 410	1 276 003
Ouverture de crédits confirmés	570 743	565 925
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	2 738	2 001
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	568 005	563 924
Autres engagements en faveur de la clientèle	781 667	710 078
Engagements de garantie	743 095	623 841
Engagements d'ordre des établissements de crédit	86 321	106 865
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	-	-
Autres garanties (1)	86 321	106 865
Engagements d'ordre de la clientèle	656 774	516 976
Cautions immobilières	165 623	148 747
Autres garanties d'ordre de la clientèle	491 151	368 229
Engagements sur titres	-	40 000
Titres à livrer	-	40 000
Engagements reçus	5 670 548	5 459 753
Engagements de financement	13 815	19 087
Engagements reçus des établissements de crédit	13 815	19 087
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	5 656 733	5 440 666
Engagements reçus des établissements de crédit	425 067	404 082
Engagements reçus de la clientèle	5 231 666	5 036 584
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées (2)	1 009 036	1 022 601
Autres garanties reçues	4 222 630	4 013 983
Engagements sur titres	-	-
Titres à recevoir	-	-

(1) Dont 20 536 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance suite à la résiliation anticipée partielle du 1er mars 2021.

(2) Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19, la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine a accordé des prêts pour lesquels elle a reçu des garanties de l'Etat français (PGE). Au 30 juin 2021, le montant de ces engagements de garantie reçus s'élève à 355 037 milliers d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés) (1)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	6 944 762	6 523 151
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	915	976
Autres dépôts de garantie	-	30 774
Titres et valeurs donnés en pension	82 171	223 412
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	7 027 848	6 778 313
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	39 798	229 928
Titres vendus à découvert	-	-
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	39 798	229 928

(1) Voir paragraphe 'Informations relatives aux parties liées'

Au 30 juin 2021 la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas utilisé les titres souscrits auprès des "FCT Crédit Agricole Habitat" comme dispositif de refinancement.

Créances apportées en garantie

Au cours du premier semestre 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine a apporté 6 944 762 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 6 523 151 milliers d'euros au 31 décembre 2020 la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine a apporté :

- 5 924 977 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 5 414 335 milliers d'euros au 31 décembre 2020 ;
- 172 816 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 181 031 milliers d'euros au 31 décembre 2020 ;
- 846 969 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 927 785 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

8. Reclassements d'instruments financiers

Principes retenus par le groupe Crédit Agricole

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction Générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine.

La Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas opéré en 2021 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

9. Juste valeur des instruments financiers

9.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 30/06/2021	Juste valeur au 30/06/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	14 527 904	15 254 126	-	1 618 634	13 635 492
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 596 983	1 584 593	-	1 584 593	-
Comptes ordinaires et prêts JJ	1 408 699	1 408 699	-	1 408 699	-
Comptes et prêts à terme	148 354	136 096	-	136 096	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	39 930	39 798	-	39 798	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-
Autres prêts et créances	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	12 930 921	13 669 533	-	34 041	13 635 492
Créances commerciales	5 771	5 761	-	-	5 761
Autres concours à la clientèle	12 849 679	13 575 204	-	-	13 575 204
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	337	337	-	337	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Avances en comptes courants d'associés	55 308	54 527	-	-	54 527
Comptes ordinaires débiteurs	19 826	33 704	-	33 704	-
Titres de dettes	573 378	587 015	576 144	10 871	-
Effets publics et valeurs assimilées	154 361	153 646	153 646	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	419 017	433 369	422 498	10 871	-
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	15 101 282	15 841 141	576 144	1 629 505	13 635 492

	Valeur au bilan au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	13 189 077	13 906 416	-	991 988	12 914 428
Prêts et créances sur les établissements de crédit	929 884	930 500	-	930 500	-
Comptes ordinaires et prêts JJ	544 147	544 147	-	544 147	-
Comptes et prêts à terme	162 249	156 425	-	156 425	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	223 488	229 928	-	229 928	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-
Autres prêts et créances	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	12 259 193	12 975 916	-	61 488	12 914 428
Créances commerciales	6 342	6 342	-	-	6 342
Autres concours à la clientèle	12 198 590	12 902 392	-	(5 694)	12 908 086
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Avances en comptes courants d'associés	36 556	35 230	-	35 230	-
Comptes ordinaires débiteurs	17 705	31 952	-	31 952	-
Titres de dettes	582 500	585 656	584 785	871	-
Effets publics et valeurs assimilées	157 112	157 577	157 577	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	425 388	428 079	427 208	871	-
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	13 771 577	14 492 072	584 785	992 859	12 914 428

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine a révisé sa politique d'évaluation de ses instruments financiers ce qui a entraîné en 2021, un transfert d'actif de niveau 2 vers le niveau 3 à hauteur de 50,2 millions d'euros, portant ainsi le total des actifs valorisés sur des données non observables (niveau 3) à 65.0 millions d'euros.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 30/06/2021	Juste valeur au 30/06/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	10 410 786	10 476 770	-	10 476 770	-
Comptes ordinaires et emprunts JJ	86 472	86 471	-	86 471	-
Comptes et emprunts à terme	10 242 143	10 311 769	-	10 311 769	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	82 171	78 530	-	78 530	-
Dettes envers la clientèle	4 269 833	4 196 833	-	4 196 781	52
Comptes ordinaires créditeurs	3 801 589	3 801 551	-	3 801 551	-
Comptes d'épargne à régime spécial	70 343	52	-	-	52
Autres dettes envers la clientèle	397 901	395 230	-	395 230	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	81 305	81 816	41 604	40 212	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	14 761 924	14 755 419	41 604	14 713 763	52

	Valeur au bilan au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	9 640 020	9 709 489	-	9 709 489	-
Comptes ordinaires et emprunts JJ	64 437	64 437	-	64 437	-
Comptes et emprunts à terme	9 352 171	9 417 864	-	9 417 864	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	223 412	227 188	-	227 188	-
Dettes envers la clientèle	4 081 609	4 017 508	-	4 017 508	-
Comptes ordinaires créditeurs	3 587 600	3 587 553	-	3 587 553	-
Comptes d'épargne à régime spécial	61 932	-	-	-	-
Autres dettes envers la clientèle	432 077	429 955	-	429 955	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	92 167	92 212	42 885	49 327	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	13 813 796	13 819 209	42 885	13 776 324	-

9.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
(en milliers d'euros)				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	8 371	1	8 370	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	1	1	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	1	1	-	-
Instruments dérivés	8 370	-	8 370	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	344 413	220 516	61 964	61 933
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	20 799	-	646	20 153
Actions et autres titres à revenu variable	20 104	-	-	20 104
Titres de participation non consolidés	695	-	646	49
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	323 614	220 516	61 318	41 780
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	577	-	-	577
Titres de dettes	323 037	220 516	61 318	41 203
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 072	1 012	1 726	3 334
OPCVM	316 965	219 504	59 592	37 869
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 185 245	-	1 182 148	3 097
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non	1 061 611	-	1 058 514	3 097
Actions et autres titres à revenu variable	5 618	-	4 753	865
Titres de participation non consolidés	1 055 993	-	1 053 761	2 232
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	123 634	-	123 634	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	123 634	-	123 634	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	123 634	-	123 634	-
Instruments dérivés de couverture	14 203	-	14 203	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	1 552 232	220 517	1 266 685	65 030
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		57 319
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		-	-	57 319

	31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10 267	-	10 267	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments dérivés	10 267	-	10 267	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	556 443	443 639	108 342	4 462
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	18 613	-	17 304	1 309
Actions et autres titres à revenu variable	17 971	-	16 662	1 309
Titres de participation non consolidés	642	-	642	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	537 830	443 639	91 038	3 153
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	584	-	584	-
Titres de dettes	537 246	443 639	90 454	3 153
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 924	1 045	1 726	3 153
OPCVM	531 322	442 594	88 728	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 107 001	-	1 107 001	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	984 736	-	984 736	-
Actions et autres titres à revenu variable	6 227	-	6 227	-
Titres de participation non consolidés	978 509	-	978 509	-
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	122 265	-	122 265	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	122 265	-	122 265	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	122 265	-	122 265	-
Instruments dérivés de couverture	1 269	-	1 269	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	1 674 980	443 639	1 226 879	4 462
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		-	-	-

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	30/06/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	8 998	-	8 998	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	8 998	-	8 998	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	169 493	-	169 493	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	178 491	-	178 491	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	11 615	-	11 615	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	11 615	-	11 615	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	247 564	-	247 564	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	259 179	-	259 179	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

Changements de modèles de valorisation

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a réalisé aucun changement de modèles de valorisation.

Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine a révisé sa politique d'évaluation de ses instruments financiers ce qui a entraîné en 2021, un transfert d'actif de niveau 2 vers le niveau 3 à hauteur de 57,3 millions d'euros, portant ainsi les actifs valorisés sur des données non observables (niveau 3) à 65,0 millions d'euros.

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3 (en milliers d'euros)	Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction									
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction					Instruments dérivés
						Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	
Solde de clôture (31/12/2020)	4 462	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	503	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	543	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	(40)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	10 056	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	(207)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	18	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	50 198	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	50 198	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2021)	65 030	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 2 sur 3	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat																		
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI								Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres de dettes				Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	OPCVM	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes		
							Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Titres de dettes							Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes
(en milliers d'euros)																			
Solde de clôture (31/12/2020)	1 309	-	-	-	-	-	-	3 153	-	3 153	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	242	-	-	-	-	-	-	163	138	301	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	242	-	-	-	-	-	-	163	138	301	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	1 892	-	-	-	-	-	-	-	8 164	8 164	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	(7)	-	-	-	-	(200)	(200)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	18	-	18	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	16 661	49	-	584	-	-	-	-	29 767	29 767	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	16 661	49	-	584	-	-	-	-	29 767	29 767	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2021)	20 104	49	-	577	-	-	-	3 334	37 869	41 203	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 3 sur 3	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres							Instruments dérivés de couverture
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables					
			Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes			
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés					Effets publics et valeurs assimilées	
(en milliers d'euros)								
Solde de clôture (31/12/2020)	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	(9)	(31)	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	(9)	(31)	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	874	2 263	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	874	2 263	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2021)	865	2 232	-	-	-	-	-	-

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	501
Comptabilisés en résultat	541
Comptabilisés en capitaux propres	(40)

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas de passifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3.

9.3 Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas constaté d'impacts des évolutions comptables.

10. Impacts des évolutions comptables ou autres événements

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'est pas concerné par des impacts d'évolutions comptables ou autres événements.

11. Parties liées

Les parties liées à la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine sont :

- des entités ayant le contrôle exclusif ou conjoint de la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine, ou ayant une influence notable sur la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine, directement ou indirectement ;
- des entités contrôlées par la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine, directement ou indirectement, en contrôle exclusif ou conjoint ;
- des entités soumises à l'influence notable de la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine ;
- des entités soumises directement ou indirectement, à un contrôle commun avec la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine ;
- des entités sur lesquelles une personne physique, partie liée à la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine, détient le contrôle exclusif ou conjoint, une influence notable, ou encore détient un droit de vote significatif ;
- les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel de la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine ou à celui d'une de ses parties liées.

Pour la détermination d'une relation entre parties liées, il faut tenir compte de toute situation ayant existé au cours de l'exercice, même si elle ne s'applique plus à la date de clôture.

Les Caisses locales détiennent 3 267 818 parts sociales dans la Caisse régionale pour un montant de 49 834 milliers d'euros.

Les Caisses locales détiennent également des comptes courants bloqués actualisés dans la Caisse régionale pour un montant de 159 432 milliers d'euros.

12. Périmètre de consolidation au 30 Juin 2021

Composition du périmètre

Périmètre de consolidation du Crédit Agricole la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine	Méthode de consolidation	Modificati on de périmètre	Implant ation	Siège social (si différent de l'implantatio n)	Type d'entité et nature du contrôle	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020
CAISSE LOCALE ANTRAIN	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE ARGENTRE	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE BAIN DE BRETAGNE	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE BECHEREL / ROMILLE	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE BETTON	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE BRUZ	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE CESSON	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE CHATEAUBOURG	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE CHATEAUGIRON	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE CHATEAUNEUF	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE CHATILLON	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE COMBOURG	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE DOL DE BRETAGNE	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE DU PARC DES BOIS	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE DU TRIANGLE	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE FOUGERES	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE GRAND FOUGERAY	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE GUICHEN	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE HAUT DE BRETAGNE	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE JANZE	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE LA GUERCHE	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE LE SEL	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE LES RIVES DE L'ILLE	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE LIFFRE	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE LOUVIGNE	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE MAURE	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE MONTAUBAN	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE MONTFORT	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE MORDELLES	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE NOYAL SUR VILAINE	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE PACE	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE PAYS D'AUBIGNE	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE PIPRIAC	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE PLEINE FOUGERES	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE PLELAN	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE PLEURTUIT / DINARD	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE REDON	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE RENNES CENTRE	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE RETIERS	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE ST AUBIN DU CORMIER	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE ST BRICE	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE ST MALO	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE ST MEEN	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE ST MELOIR	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE TINTENIAC	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE LOCALE VITRE	Intégration globale		France			100	100	100	100
CAISSE REGIONALE ILLE ET VILAINE	Intégration globale		France			100	100	100	100
FONDS DEDIE EMERAUDE CROISSANCE	Intégration globale		France			99.998	99.998	99.998	99.998
FONDS DEDIE EVERBREIZH	Intégration globale		France			99.98	99.98	99.98	99.98
SCI LA CROIX ROCHERAN	Intégration globale		France			100	100	100	100
SAS CREDIT AGRICOLE ILLE ET VILAINE EXPANSION	Intégration globale		France			100	100	100	100
FCT CREDIT HABITAT 2017 COMPARTIMENT CR836 ILLE ET VILAINE	Intégration globale		France			100	100	100	100
FCT CREDIT HABITAT 2018 COMPARTIMENT CR836 ILLE ET VILAINE	Intégration globale		France			100	100	100	100
FCT CREDIT HABITAT 2019 COMPARTIMENT CR836 ILLE ET VILAINE	Intégration globale		France			100	100	100	100
FCT CREDIT HABITAT 2020 COMPARTIMENT CR836 ILLE ET VILAINE	Intégration globale		France			100	100	100	100

Entrées: néant

Sorties: néant

Au 30 juin 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

13. Événements postérieurs au 30 juin 2021

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas constaté d'événements postérieurs à la clôture.

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

.....

RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A LA CAISSE REGIONALE

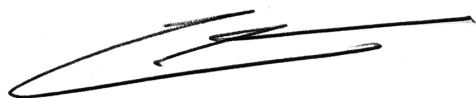
Monsieur Jean-Yves Carillet, Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Ille-et-Vilaine.

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Rennes, le 24 août 2021

Le Directeur Général



Jean-Yves CARILLET

GLOSSAIRE

ACRONYMES

ABE

Autorité bancaire européenne ou *European Banking Authority* (EBA)

ACPR

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

Afep/Medef

Association française des entreprises privées/Mouvement des entreprises de France

AMF

Autorité des marchés financiers

BCE

Banque centrale européenne

ESG

Environnement, Social, Gouvernance

ETI

Entreprise de taille intermédiaire

IFRS

International Financial Reporting Standards (Normes internationales d'information financière)

PME

Petite et moyenne entreprise

PMT

Plan à moyen terme

RBE

Résultat brut d'exploitation

RSE

Responsabilité sociale (ou sociétale) d'entreprise

SREP

Supervisory Review and Evaluation Process

TPE

Très petites entreprises

TERMES

Agence de notation

Organisme spécialisé dans l'évaluation de la solvabilité d'émetteurs de titres de dettes, c'est-à-dire leur capacité à honorer leurs engagements (remboursement du capital et des intérêts dans la période contractuelle).

ALM *Asset and Liability Management – gestion actif-passif*

La gestion actif-passif consiste à gérer les risques structurels du bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement afin de protéger la valeur patrimoniale de la banque et/ou sa rentabilité future.

Appétit (*appétence*) au risque

L'appétit au risque correspond au niveau de risque, par nature et par métier, que le Groupe est prêt à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. Il s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs. L'exercice d'appétit au risque constitue un des outils de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes du Groupe.

AT1 Additionnal Tier 1

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier 1*) éligibles sous Bâle 3 correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement. Ils sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes lorsque le ratio CET1 est en dessous d'un certain seuil, fixé dans leur prospectus d'émission.

Autocontrôle

Part détenue par une société dans son propre capital. Les actions détenues en autocontrôle sont privées de droit de vote et n'entrent pas dans le calcul du BNPA, puisqu'elles ne reçoivent pas de dividendes et n'ont pas droit aux réserves.

Bâle 3

Nouvelle évolution des standards prudentiels bancaires qui se substitue aux précédents accords de Bâle 2 en renforçant la qualité et la quantité de fonds propres minimaux que les établissements doivent détenir. Ils mettent également en œuvre des exigences minimales en termes de gestion du risque de liquidité (ratios quantitatifs), définissent des mesures visant à limiter la procyclicité du système financier (coussins de fonds propres qui varient en fonction du cycle économique) ou encore renforcent les exigences relatives aux établissements considérés comme systémiques. Dans l'Union européenne, ces standards prudentiels ont été mis en œuvre via la directive 2013/36/UE (CRD 4 – *Capital Requirement Directive*) et le règlement (UE) n° 575/2013 (CRR – *Capital Requirement Regulation*).

CCA Certificat coopératif d'associés

Les CCA sont des titres non cotés en bourse, négociables de gré à gré qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Ils peuvent être souscrits par les Sociétaires de la Caisse régionale émettrice et des Caisses locales affiliées. Sans droit de vote, il donne à ses porteurs le droit à l'actif net et à la perception d'un dividende.

CCI Certificat coopératif d'investissement

Les CCI sont des titres sans droit de vote, cotés en bourse, qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Il donne à ses porteurs le droit à l'actif net et à la perception d'un dividende.

Collatéral

Le collatéral est un actif transférable ou une garantie apportée, servant de gage au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement.

Coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation est un ratio calculé en divisant les charges d'exploitation par le Produit Net Bancaire ; il indique la part de Produit Net Bancaire nécessaire pour couvrir les charges.

Coût du risque

Le coût du risque enregistre les dotations et les reprises de provisions sur l'ensemble des risques bancaires dont notamment les risques de crédit, de contrepartie (créances, titres, engagements hors bilan) et les risques opérationnels (litiges), ainsi que les pertes correspondantes non provisionnées.

Créance douteuse

Une créance douteuse est une créance dont le débiteur n'a pas versé les intérêts et les remboursements depuis un certain temps par rapport aux échéances du contrat de crédit, ou pour laquelle il existe un doute raisonnable que cela puisse être le cas.

Créance dépréciée

Une créance dépréciée est une créance ayant fait l'objet d'une provision pour risque de non-remboursement.

Crédit Agricole S.A.

Entité cotée du Groupe Crédit Agricole. Cet ensemble a pour société mère Crédit Agricole S.A. entité sociale. Son périmètre de consolidation comprend les filiales, coentreprises et entreprises associées, qu'elle détient directement ou indirectement.

Crédit Agricole S.A. entité sociale

Entité juridique exerçant la fonction d'organe central et de tête de réseau du Crédit Agricole et assurant l'unité financière du Groupe.

CVA Credit Valuation Adjustment

Le *Credit Valuation Adjustment* (ou ajustement de valeur de crédit) correspond à l'espérance de perte liée au risque de défaut d'une contrepartie et vise à prendre en compte le fait que la totalité de la valeur de marché positive d'un instrument ne puisse pas être recouvrée. La méthodologie de détermination du CVA repose essentiellement sur le recours aux paramètres de marché en lien avec les pratiques des opérateurs de marché.

DVA Debit Valuation Adjustment

Le *Debit Valuation Adjustment* (DVA) est le symétrique du CVA et représente l'espérance de perte du point de vue de la contrepartie sur les valorisations passives des instruments financiers. Il reflète l'effet de la qualité de crédit propre de l'entité sur la valorisation de ces instruments.

Dilution

Une opération est dite "dilutive" quand elle réduit la part d'une action dans la valeur liquidative (par exemple l'actif net comptable par action) ou les résultats (par exemple le résultat net par action) d'une entreprise.

Dividende

Le dividende est la part du bénéfice net ou des réserves qui est distribuée aux actionnaires. Son montant est proposé par le Conseil d'administration puis voté par l'Assemblée générale, après l'approbation des comptes de l'exercice écoulé.

EAD Exposure At Default

Valeur exposée au risque : exposition du Groupe en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors-bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).

Écart d'acquisition/survaleur

Un écart d'acquisition ou survaleur est la différence entre le prix d'acquisition d'une entreprise et son actif net réévalué au moment de l'acquisition. Chaque année un test de dépréciation devra être fait, son éventuel impact étant porté au compte de résultat.

EP Emplois pondérés / RWA Risk-Weighted Assets

Ce sont les actifs (crédits, etc.) inscrits au bilan d'une banque, pondérés de façon prudentielle en fonction du risque de perte qu'ils portent et dont le total sert de dénominateur pour déterminer les principaux ratios de solvabilité.

EL Expected Loss

La perte attendue est la perte susceptible d'être encourue en fonction de la qualité de la contrepartie compte tenu de la qualité du montage de la transaction et de toutes mesures prises pour atténuer le risque, telles que les sûretés réelles. Elle s'obtient en multipliant l'exposition en risque (EAD) par la probabilité de défaut (PD) et par le taux de perte (LGD).

Encours sous gestion

Indicateur de l'activité opérationnelle non reflété dans les états financiers consolidés du Groupe et correspondant aux actifs de portefeuille commercialisés par le Groupe, qu'ils soient gérés, conseillés ou délégués à un gérant externe. L'encours sous gestion est mesuré pour chacun des fonds par la multiplication de la valeur liquidative unitaire (calculée par un valorisateur externe en conformité avec la réglementation en vigueur) par le nombre de parts/actions en circulation. Amundi consolide l'intégralité des encours sous gestion de ses joint-ventures.

Établissement systémique

Le Groupe Crédit Agricole (mais pas Crédit Agricole S.A.), figure dans la liste publiée par le Conseil de stabilité financière (FSB) en novembre 2012 puis mise à jour en novembre 2016 et qui comprend 30 établissements bancaires mondiaux, dits systémiques. Un établissement systémique devra mettre en place un coussin de fonds propres de base compris entre 1 % et 3,5 % par rapport aux exigences de Bâle 3.

FCP Fonds communs de placement

Type d'OPCVM émettant des parts et n'ayant pas de personnalité juridique. L'investisseur, en achetant des parts, devient membre d'une copropriété de valeurs mobilières mais ne dispose d'aucun droit de vote. Il n'en est pas actionnaire. Un FCP est représenté et géré, sur les plans administratif, financier et comptable par une société de gestion unique qui peut elle-même déléguer ces tâches.

Gestion d'actifs Asset Management

Métier financier consistant à gérer des valeurs mobilières ou autres actifs, pour compte propre ou pour compte de tiers (clientèle d'institutionnels ou de particuliers). En matière de gestion collective, les actifs sont gérés sous forme de fonds ou dans le cadre de mandats de gestion. Les produits sont adaptés pour répondre aux différentes attentes de la clientèle tant en termes de diversification géographique ou sectorielle, de gestion à court ou long terme que de niveau de risque souhaité.

Gouvernement d'entreprise ou gouvernance

Ce concept recouvre la mise en place dans l'entreprise de l'ensemble des mécanismes assurant la transparence, l'égalité entre actionnaires et l'équilibre des pouvoirs entre management et actionnaires. Ces mécanismes concernent : les modes d'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie, le fonctionnement du Conseil d'administration, l'articulation des différents organes de direction, la politique de rémunération des dirigeants et des cadres.

Green Bonds

Une *green bond* est une obligation "environnementale" émise par un organisme qualifié (entreprise, collectivité locale ou organisation internationale) destinée au financement de projets ou activités à visée écologique et/ou de conception durable. Ces instruments sont souvent utilisés dans le cadre du financement de l'agriculture durable, de la protection des écosystèmes, de l'énergie renouvelable et de cultures écologiques.

Groupe Crédit Agricole

Cet ensemble est constitué de Crédit Agricole SA, des Caisses régionales et des Caisses locales.

HQLA High Quality Liquid Assets

Actifs liquides de haute qualité qui sont non grevés et qui peuvent être convertis en liquidités, facilement et immédiatement sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité.

IRC Indice de recommandation client

L'Indice de Recommandation Client mesure la propension des clients à recommander leur banque auprès de leur

entourage. S'appuyant sur un dispositif d'écoute mené chaque trimestre, il permet d'évaluer le nombre de clients détracteurs, neutres et promoteurs.

ISR Investissement socialement responsable

L'Investissement Socialement Responsable consiste à intégrer de façon systématique et traçable des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à la gestion financière.

Investisseurs institutionnels

Les investisseurs institutionnels sont des entreprises, organismes publics ou compagnies d'assurance dont une partie de l'activité est axée sur l'investissement en valeurs mobilières comme par exemple les actions de sociétés cotées. Entrent par exemple dans cette catégorie les sociétés de gestion, les assureurs, ainsi que les fonds de pension.

LGD Loss Given Default

La perte en cas de défaut est le rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.

Notation de crédit Credit Rating

Mesure relative de la qualité de crédit, sous la forme d'une opinion émise par une agence de notation financière (Standard & Poor's, Moody's, Fitch Ratings, etc.). La notation peut s'appliquer à un émetteur (entreprise, État, collectivité publique) et/ou à des émissions (emprunts obligataires, titrisations, obligations sécurisées, etc.). La notation de crédit peut influencer les conditions de refinancement (en termes de prix et d'accès aux ressources) et l'image de l'émetteur dans le marché (voir "Agence de notation").

NSFR Net Stable Funding Ratio – Ratio de liquidité à un an

Le ratio NSFR vise à promouvoir la résilience à plus long terme en instaurant des incitations supplémentaires à l'intention des banques, afin qu'elles financent leurs activités aux ressources plus stables, notamment à maturités plus longues. Ce ratio structurel de liquidité à long terme sur une période d'un an, a été conçu pour limiter la transformation, c'est-à-dire le financement d'actifs long terme par des ressources court terme.

OPCVM Organisme de placement collectif en valeurs mobilières

Un OPCVM est un portefeuille de valeurs mobilières (actions, obligations, etc.) géré par des professionnels (société de gestion) et détenu collectivement par des investisseurs particuliers ou institutionnels. Il existe deux types d'OPCVM, les SICAV (société d'investissement à capital variable) et les FCP (fonds communs de placement).

Parts sociales

Une part sociale est une part du capital des Caisses locales et des Caisses régionales. Les parts sociales sont rémunérées sous la forme d'un intérêt annuel. Une part sociale est remboursée à sa valeur nominale et ne donne pas droit aux réserves ni au boni de liquidation.

PER Price Earnings Ratio

Le ratio PER correspond au cours de l'action rapporté au BNPA (bénéfice net par action). Pour un actionnaire, il représente le nombre d'années de bénéfice nécessaires pour récupérer sa mise initiale. C'est un indicateur utilisé pour comparer la valorisation de différentes actions entre elles, par exemple au sein d'un même secteur d'activité. Un PER élevé est synonyme de forte valorisation, anticipant une forte croissance des résultats ou une valeur de la société qui n'est pas entièrement reflétée dans le résultat (par exemple détention de cash au bilan). Si une société a un PER de 15, on dit qu'elle capitalise 15 fois ses bénéfices.

PNB Produit net bancaire

Le PNB correspond à la différence entre les produits d'exploitation bancaire (intérêts perçus, commissions reçues, plus-values provenant des activités de marchés et autres produits d'exploitation bancaire) et les charges d'exploitation bancaire (intérêts versés par la banque sur ses ressources de refinancement, commissions versées, moins-values provenant des activités de marchés et les autres charges d'exploitation bancaire).

Ratio de levier

Le ratio de levier est un ratio qui se veut simple et qui vise à encadrer la taille du bilan des établissements. Pour ce faire, le ratio de levier met en rapport les fonds propres prudentiels de catégorie 1 (*Tier 1*), le bilan et le hors-bilan comptables, après retraitements de certains postes.

LCR Liquidity Coverage Ratio – Ratio de liquidité à un mois

Ce ratio vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque. Le LCR oblige les banques à détenir un stock d'actifs sans risque, liquidable facilement sur les marchés (voir HQLA), pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant trente jours de crise, sans soutien des banques centrales.

MREL Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities

Le ratio MREL est défini dans la directive européenne de "Redressement et Résolution des Banques" et correspond à une exigence minimum de fonds propres et de passifs éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes en cas de résolution (voir chapitre 5 "Facteurs de risque et Pilier 3/Indicateurs et ratios prudentiels").

PEL Provision Épargne-Logement

La provision Épargne-Logement représente la provision constituée pour servir la rémunération aux plans épargne logement

bénéficiant d'un taux attractif et susceptibles d'être clôturés à court terme par leurs détenteurs.

Raison d'Être

La Raison d'Être se définit comme ce qui est "indispensable pour remplir l'objet social, c'est-à-dire le champ des activités de l'entreprise" (source : rapport Notat-Senard). La Raison d'Être du Groupe Crédit Agricole ("Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société") ne correspond pas à une notion statutaire et a été formulée dans le cadre du projet de Groupe et du PMT 2022.

Résolution

Raccourci de langage pour désigner la "résolution de crises ou de défaillances bancaires". Dans les faits, pour chaque banque européenne, deux types de plan doivent être établis : un plan préventif de redressement qui est élaboré par les responsables de la banque et un plan préventif de résolution qui est décidé par l'autorité de contrôle compétente. La résolution intervient avant la faillite de la banque pour organiser son démantèlement en bon ordre et éviter le risque systémique.

RBE Résultat brut d'exploitation

Le RBE est égal au produit net bancaire diminué des charges d'exploitation (charges générales d'exploitation, dont notamment les frais de personnel et autres frais administratifs, dotations aux amortissements).

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'obtient à partir du Résultat brut d'exploitation duquel on déduit le coût du risque.

RNPG Résultat net part du Groupe

Le résultat net correspond au bénéfice ou à la perte de l'exercice (après impôt sur les sociétés). Le résultat part du Groupe est égal à ce résultat diminué de la quote-part revenant aux actionnaires minoritaires des filiales consolidées globalement.

Sociétaire

Les Sociétaires souscrivent les parts sociales qui constituent le capital des Caisses locales. Les Caisses locales, *via* les Sociétaires, qui détiennent le capital de la Caisse régionale à laquelle elles sont affiliées. Ils perçoivent une rémunération au titre de leurs parts sociales dont les intérêts sont plafonnés par la loi. Les Sociétaires sont réunis annuellement en Assemblée générale : ils approuvent les comptes des Caisses locales et élisent les administrateurs. Chaque Sociétaire individuel dispose d'une voix à ces Assemblées quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

Solvabilité

C'est la mesure de la capacité d'une entreprise ou d'un particulier à payer ses dettes sur le moyen et long terme. Pour une banque, la solvabilité correspond, notamment, à sa capacité à faire face aux pertes que les risques qu'elle porte, sont susceptibles d'engendrer. L'analyse de la solvabilité se distingue de l'analyse de la liquidité : la liquidité de l'entreprise est son aptitude à faire face à ses échéances financières dans le cadre de son activité courante, à trouver de nouvelles sources de financement, et à assurer ainsi à tout moment l'équilibre entre ses recettes et ses dépenses. Pour une banque, la solvabilité est encadrée par la directive CRD 4 et le règlement CRR. Pour une compagnie d'assurance, la solvabilité est encadrée par la directive Solvabilité 2, cf. Solvabilité 2.

Solvabilité 2

Directive européenne relative aux entreprises d'assurance et de réassurance dont l'objectif est de garantir à tout moment le respect des engagements vis-à-vis des assurés, face aux risques spécifiques encourus par les entreprises. Elle vise une appréciation économique et prospective de la solvabilité, *via* trois piliers : des exigences quantitatives (Pilier 1), des exigences qualitatives (Pilier 2) et des informations à destination du public et du superviseur (Pilier 3). Adoptée en 2014, elle a fait l'objet d'une transposition en droit national en 2015 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Spread de crédit

Marge actuarielle (écart entre le taux de rentabilité actuariel d'une obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique).

Spread émetteur

Marge actuarielle représentant l'écart entre le taux de rentabilité actuariel auquel le Groupe peut emprunter et celui d'un emprunt sans risque de durée identique.

Stress test ou test de résistance

Exercice consistant à simuler des conditions économiques et financières extrêmes afin d'en étudier les conséquences sur les bilans, comptes de résultat et solvabilités des banques afin de mesurer leur capacité de résistance à de telles situations.

Taux directeur

Taux d'intérêt fixés par la Banque centrale d'un pays ou d'une union monétaire, et qui permettent à celle-ci de réguler l'activité économique. C'est le principal outil utilisé par les banques centrales pour remplir leur mission de régulation de l'activité économique : inflation pour la Banque centrale européenne (BCE), inflation et stimulation de la croissance pour la Réserve fédérale américaine (*Fed*).

Titres subordonnés

Les titres subordonnés sont des titres émis par une société, dont la rémunération et/ou le remboursement du capital sont subordonnés à un événement (par exemple au paiement d'un dividende, ou réalisation d'un bénéfice).

TSDI *Titres subordonnés à durée indéterminée*

Émission subordonnée dont la durée est infinie, le remboursement se faisant au gré de l'émetteur, à partir d'une certaine échéance.

VaR *Valeur en risque – Value-at-Risk*

Indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe, en particulier dans ses activités de *trading* (VaR à 99 % sur 10 jours conforme au modèle interne réglementaire). Elle correspond au plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables sur un an d'historique.